



COMMUNAUTÉ URBAINE
CAEN LA MER

*Rapport
budgétaire*
2026



“
*Un territoire
innovant
et aux multiples
atouts*



SOMMAIRE

LE PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE	8
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER	12
A. Structure de la population en 2022	12
a. Évolution de la population sur le territoire de Caen la mer depuis 1968	12
b. Répartition par tranche d'âge en 2022	12
c. Répartition Femmes / Hommes en 2022	13
d. Catégorie socio-professionnelle en 2022	13
e. Ménages en 2022	14
B. Diplômes - Formations en 2022	15
a. Taux de scolarisation par tranche d'âge en 2022	15
b. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans en 2022	16
C. Revenus et pauvreté des ménages en 2022	17
a. Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2022	17
b. Distribution des revenus en 2021	17
D. Logement en 2022	18
a. Évolution du nombre de logements	18
b. Type de logements en 2022	18
c. Résidences principales selon la période d'achèvement	19
d. Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale en 2022	19
e. Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2022	20
E. Démographie des entreprises en 2022	20
a. Évolution des créations d'entreprises	20
f. équipement automobile des ménages en 2022	20
b. Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2022	21
F. Population active, emplois et chômage au sens du recensement	21
a. Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022	21
b. Emplois, activité et chômage au sens du recensement en 2022	22
c. Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2022	22
d. Emplois par secteur d'activité en 2022	23
e. Statut et condition d'emploi en 2022	24
g. Moyens de transports utilisés en 2022	24
f. Lieu de travail des actifs de Caen la mer en 2022	24
L'ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE	26
COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER	32
D'OU VIENT L'ARGENT ? / OÙ VA L'ARGENT ?	34
CAEN LA MER INVESTIT POUR VOTRE FUTUR	35

LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE	37
1.1 La planification financière de long terme	38
1.2 La planification à moyen terme	39
1.3 Le cadre budgétaire annuel	39
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE	40
2.1 Les principes budgétaires	41
2.2 La structuration budgétaire	42

SOMMAIRE

LE RAPPORT FINANCIER
ET COMPTABLE

PRÉAMBULE	49
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026	50
1. L'équilibre général du budget 2026	50
2. L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)	52
ÉQUILIBRE DU BUDGET	53
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 241,02 M€	54
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 268,38 M€	58
2.1 Fiscalité locale et les fractions compensatoires de TVA	60
2.2 Les dotations, péréquations, garantie de ressources	64
ÉQUILIBRE DU BUDGET / FONCTIONNEMENT 2026	68
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 107,00 M€	69
3.1 Les dépenses d'équipement	70
3.2 Les dépenses financières	71
4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 79,63 M€	72
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS	74
Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)	74
Les principaux ratios d'analyse financière	75
L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	76
Assainissement	76
SPANC	78
Transports	78
RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS	80
Clos de la Hogue	81
Ifs Plaine Nord Est	81
Rives de l'Odon	82
Koenig	82
Lazzaro	83
Normandika	83
Cardenville	84
Espérance	84
Martray	85
Koenig Ouest	85
ZA FINS DE CONCESSIONS	86
ADS (autorisation du droit des sols)	86
QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	88

LE RAPPORT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

UN TERRITOIRE MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE — 93

Une stratégie de développement au service des entreprises	93
Une nouvelle stratégie de développement touristique rendre concrète la marque territoriale Caen-Normandie	97
	98

LA COOPÉRATION TERRITORIALE AU SERVICE DES TRANSITIONS — 100

« Caen la mer, territoire en transition » : une dynamique collective	100
--	-----

LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE CAEN LA MER — 103

Des projets urbains pour un aménagement durable	103
Accompagner les évolutions de l'urbanisme à l'échelle du territoire (investissement)	104
Anticiper les enjeux de l'aménagement du territoire	105
Habitat : veiller à l'attractivité et à la qualité de l'offre de logement	106
Politique de la ville	107

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS — 109

Extension de la ligne de tramway est-ouest	109
Contrat de délégation de service public de transport urbain	109
Travaux de mobilité	110
Parcs de stationnement	111
Les projets d'infrastructures	113

DES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES AU BÉNÉFICE DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE — 115

Une politique culturelle diversifiée	115
Le sport, vecteur d'attractivité et de cohésion	116

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT — 119

Espaces publics – espaces naturels	119
La gestion des déchets	122
Cycle de l'eau	124

Questions à Nicolas Joyau

Président de la Communauté urbaine Caen la mer

QUE PRÉSENTE LE BUDGET 2026 POUR CAEN LA MER ?

Le budget 2026, ce ne sont pas seulement des chiffres : c'est la traduction concrète de notre projet pour le territoire et pour ses habitants. Il permet à la fois de faire fonctionner les services essentiels du quotidien et d'investir pour préparer l'avenir de nos communes. Collecte des déchets, eau potable, transports, entretien de l'espace public, aménagements urbains, développement économique : tout cela repose sur des choix budgétaires clairs et responsables.

Cette année encore, la préparation du budget s'est faite dans un contexte national incertain. L'absence d'adoption de loi de finances à ce jour, crée des interrogations pour toutes les collectivités. Malgré cela, Caen la mer a fait le choix de la prudence et de la continuité : continuer à agir, sans fragiliser ses équilibres financiers. En 2026, près de 559 millions d'euros (tous budgets confondus) sont ainsi mobilisés pour assurer un service public de qualité et pour accompagner le développement harmonieux de l'ensemble de notre territoire.

COMMENT SONT UTILISÉS CES MOYENS ?

La priorité du budget est consacrée à la qualité de vie des habitants. En effet, sa plus grande partie est consacrée au fonctionnement des services publics : garantir le fonctionnement du transport public notamment via les bus et les tramways, collecter et traiter les déchets, distribuer une eau de qualité, entretenir les voiries, les espaces publics et les équipements culturels et sportifs.

Mais nous savons aussi que l'avenir se construit aujourd'hui. C'est pourquoi près de 90 millions d'euros sont investis en 2026 pour moderniser nos infrastructures, développer de nouveaux équipements et accompagner les grandes transformations du territoire. Ces investissements



concernent les mobilités, les espaces publics, l'enseignement supérieur, l'économie ou encore la transition écologique. Ils s'inscrivent dans une vision de long terme, jusqu'en 2030, pour bâtir un territoire attractif, solidaire et durable.

COMMENT GARANTIR UN BON SERVICE PUBLIC DANS UN CONTEXTE EXIGEANT ?

La qualité du service public repose d'abord sur les femmes et les hommes qui le font vivre. Chaque jour, les agents de Caen la mer et des communes s'engagent pour assurer la propreté, la mobilité, la gestion de l'eau, la sécurité et le bon fonctionnement des équipements.



Je tiens à saluer leur professionnalisme et leur sens du service public. En lien étroit avec les élus locaux, ils permettent de maintenir des services de qualité, même lorsque le contexte financier est plus contraint. C'est cette coopération et cette solidarité entre les communes et la Communauté urbaine, qui permettent de répondre efficacement aux besoins des habitants et d'utiliser au mieux chaque euro investi.

QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX POUR 2026 ?

Le budget 2026 doit répondre à un double défi : améliorer le quotidien et préparer l'avenir. Deux projets structurants en sont l'illustration.

L'extension du réseau tramway est un projet majeur pour transformer durablement les mobilités. Il permettra de mieux relier les quartiers, de faciliter les déplacements domicile-travail et de proposer une alternative fiable à la voiture. C'est un choix fort pour la qualité de vie, la réduction des émissions de CO₂ et l'attractivité du territoire.

Le réseau de chaleur urbain est l'autre grand pilier de notre action. En développant une énergie locale, plus propre et plus stable, Caen la mer agit concrètement pour la transition énergétique, tout en protégeant les habitants et les équipements publics face aux fluctuations des prix de l'énergie.

Autour de ces projets phares, le budget 2026 soutient aussi les projets du quotidien : développement des mobilités douces, production et rénovation de logements, dynamisme économique, aménagement des espaces publics, modernisation des équipements et amélioration continue des services. Notre ambition est d'offrir à chaque habitant un cadre de vie plus agréable aujourd'hui et construire, ensemble, un territoire plus durable et plus solidaire pour demain.

LE PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Caen la mer est le centre politique de la Normandie et le leader économique de l'ouest normand : plus de 145 000 emplois, 25 500 établissements et près de 36 000 étudiants. Elle compte aujourd'hui 48 communes.

La Communauté urbaine Caen la mer est un territoire aux multiples facettes : urbaines, rurales et maritimes. Laboratoire des nouvelles économies, Caen la mer offre tous les lieux et accompagnements ainsi que différentes opportunités professionnelles.

Elle est le 1^{er} pôle économique, industriel, d'emploi et administratif de la Normandie de l'ouest.

POPULATION



281 165
habitants au 1^{er} janvier 2026
(INSEE 2023)

39%
de la population du Calvados

128 532
actifs

63 254
retraités

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

36 700
étudiants et
4 400
apprentis inscrits
à la rentrée 2021
(source Aucame)

5
campus
universitaire

46
unités
de recherche

2 200
chercheurs

TERRITOIRE

48
communes

366
km²

10
km de littoral

ENVIRONNEMENT (DÉCHETS, ASSAINISSEMENT...)

4,18 €

TTC/m³ prix moyen d'eau
(sur la base de 120m³
au 01/01/2025)



113 561

abonnés eau potable
(EBC - donnée 2024)

102 441

abonnés
assainissement
(Caen la mer -
donnée 2024)

5

stations
d'épuration
(Caen la mer -
donnée 2024)

1 399

km linéaire du réseau
d'assainissement
(Caen la mer -
donnée 2024)



269 468

bacs roulants

Dont
18 575

tonnes d'emballages
recyclables et papiers
(au 30/11/2025)

7

déchèteries pour

46 513

tonnes collectées

31 350

composteurs
individuels

Dont

1047

distribués en 2025.

PALMARÈS

					
L'ÉTUDIANT	OXFORD ECONOMICS	JDD	LE FIGARO	LOKKI	THOTIS
5^e ville étudiante de France toutes catégories confondues (L'Étudiant 2025)	23^e ville au monde pour sa qualité de vie (Oxford Economics, 2024)	5^e ville de France où il fait bon vivre (+100 000 habitants) (Journal du dimanche, 2025)	1^e grande ville de France attractive pour les seniors sur 1 000 communes (santé, commerces, loisirs, sécurité). Le Figaro, 2024.	1^e ville française où il fera bon vivre en 2050 (refuges climatiques). Lokki, 2024.	3^e Université de France en économie (Thotis, 2024)

EMPLOI



Source : INSEE

153 241

emplois

0,4% d'emplois #agriculture

10% d'emplois #industrie

6.2% d'emplois #construction

34.6% d'emplois #administration publique, enseignement, santé, action sociale

48,8% d'emplois #commerces, transports, services divers

Source : Insee, RP 2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

68

Espaces d'activités économiques représentants près de 2 300 hectares dont 11.2 hectares cédés en 2024 pour répondre à 12 projets d'entreprises.

249 604 €

montant voté en 2024 dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

61

demandes d'entreprises enregistrées dans le cadre de projets fonciers ou immobiliers



LES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES EN CHIFFRES

73

entreprises hébergées en pépinières et hôtels

80

abonnés aux espaces de coworking

9

entreprises en contrat coworking résidentiel

536

emplois au total

CULTURE



SPORT



FRÉQUENTATION PISCINES

627 481

entrées / an tous établissements confondus. (piscines + patinoire)

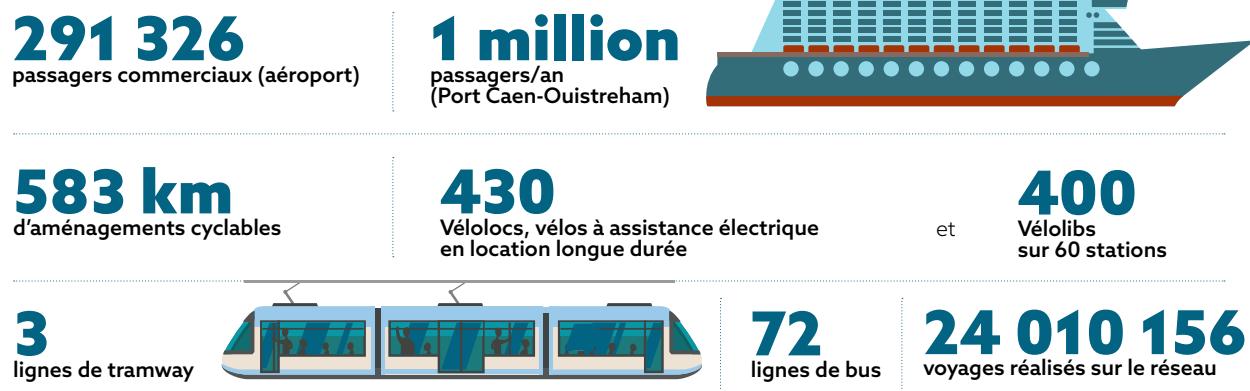
66 867

scolaires accueillis en 2025 dans les piscines et patinoire de Caen la mer.

167 419

spectateurs accueillis au Palais des Sports en 2025.

MOBILITÉ



CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

1990

Création du District du Grand Caen (18 communes)

2002

Le District du Grand Caen devient la Communauté d'agglomération du Grand Caen.

HABITAT

154 503

logements

Source INSEE RP 2022

42,2%

de maisons individuels

56%

d'appartements

4,2%

de résidences secondaires



35 255

logements locatifs sociaux en 2024

Source RPLS 2024

26%

des résidences principales

Source RPLS 2024

1,95

personnes par ménage

Source INSEE 2022

2 080

logements neufs livrés en 2024

dont

69%

produits en zones denses

4 706€/m²

sur Caen (collectifs hors parking) en 2024

Source: OLONN Adéquation



10 664

sollicitations auprès de la Maison de l'Habitat en 2024

dont

2 815

pour la rénovation des logements privés

8

aires permanentes d'accueil des gens du voyage et 2 aires de passages de 200 et 50 places

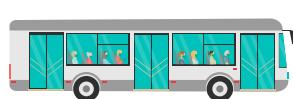
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

73

bus biogaz en 2025

103

d'ici 2029



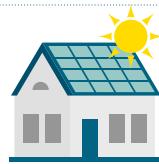
535

bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un VAE



+ 96

luminaires remplacés en 2025 dans les ZAC. (100% du parc de luminaires équipé en LED)



2
réseaux de chaleur

Réseau de chaleur urbain Caen Nord
84% d'ENR&R

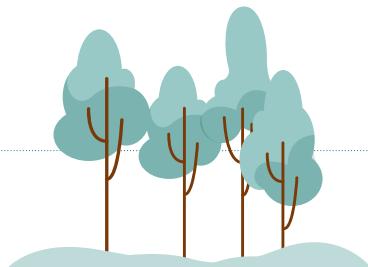
22 km de réseaux

Réseau de chaleur urbain Caen Sud
76 % d'ENR

2,2 km de réseaux créés en 2024

8

audits énergétiques réalisés en 2025 au titre du service commun efficacité énergétique.



65 M€

consacrés aux transitions en 2025

76%

des communes pratiquent la fauche tardive

2003

L'agglomération devient Caen la mer et accueille 10 nouvelles communes (28 communes)

2004

La commune de Sannerville intègre Caen la mer

2013

Création d'une nouvelle intercommunalité, avec 35 communes

2017

Création de la Communauté urbaine regroupant 50 communes (48 depuis janvier 2020)

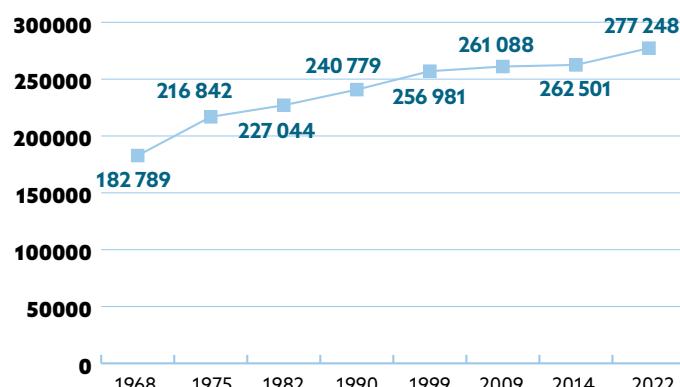
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER



L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie chaque année des données démographiques sur chaque territoire français. L'INSEE étudie les données issue du recensement de la population pour produire ces publications. Cette présentation de la Communauté urbaine Caen la mer va s'appuyer sur les données fournies par l'INSEE pour établir le profil de Caen la mer et découvrir ses spécificités par rapport aux autres intercommunalités de France métropolitaine.

A. STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2022

a. ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER DEPUIS 1968



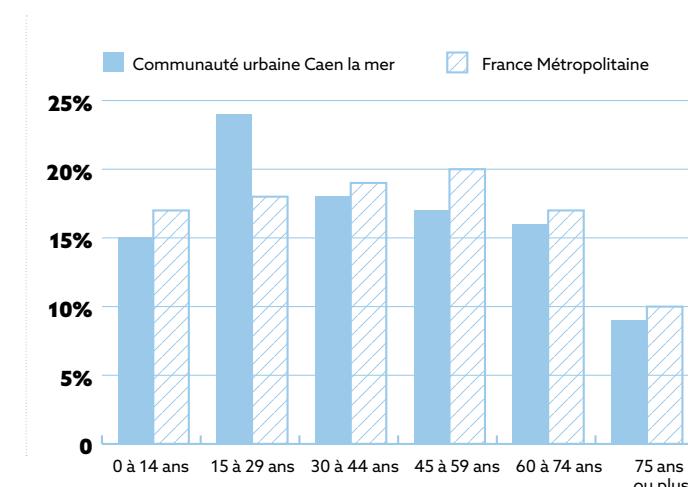
En 2022, la Communauté urbaine Caen la mer comptait 277 248 habitants, soit 14 747 habitants supplémentaires par rapport à 2014. Ces cinq dernières années, la population s'est de nouveau accrue après s'être stabilisée entre 2008 et 2013 autour de 261 000 habitants.

La plus forte croissance de population du territoire a eu lieu au début des années 70. La population a augmenté de 34 000 habitants entre 1968 et 1975.

b. RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine	
	Nombre	%	%
Ensemble	277 248	100%	100%
0 à 14 ans	42 152	15%	17%
15 à 29 ans	66 411	24%	18%
30 à 44 ans	48 630	18%	19%
45 à 59 ans	48 338	17%	20%
60 à 74 ans	45 431	16%	17%
75 ans ou plus	26 288	9%	10%

Les habitants de la Communauté urbaine sont jeunes : 39% de la population à moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, c'est surtout la tranche d'âge 15-29 ans qui se démarque car elle représente 24% de la population communautaire contre 18% de l'ensemble de la population métropolitaine.

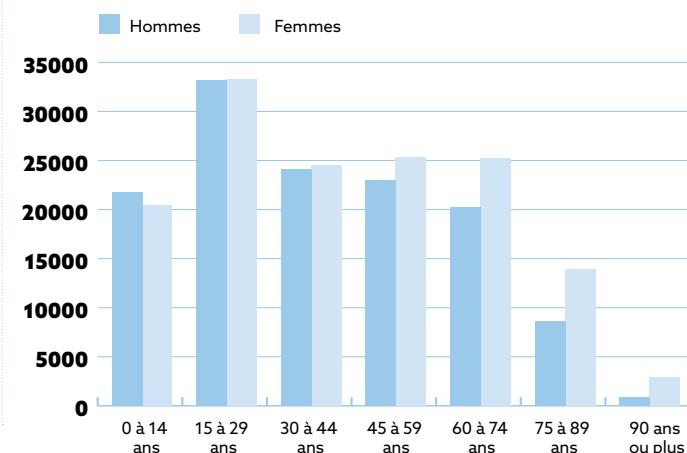


Cette jeunesse de la population est due au nombre important d'étudiants présents sur le territoire.

Pour les autres tranches d'âges, la population de la Communauté urbaine ne se distingue pas par rapport au reste de la France métropolitaine.

c. RÉPARTITION FEMMES / HOMMES EN 2022

Communauté urbaine Caen la mer		
	Hommes	Femmes
Ensemble	131 631	145 617
0 à 14 ans	21 713	20 439
15 à 29 ans	33 144	33 267
30 à 44 ans	24 123	24 506
45 à 59 ans	23 007	25 331
60 à 74 ans	20 186	25 244
75 à 89 ans	8 599	13 940
90 ans ou plus	859	2 890



La population du territoire communautaire est composée de 145 617 femmes et 131 631 hommes. Il y a donc 13 986 femmes de plus que d'hommes. Jusqu'à 45 ans, la proportion femmes/hommes est équilibrée.

C'est à partir de 45 ans que le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes et plus on avance dans les tranches

d'âges, plus la proportion entre femmes et hommes s'agrandit. Par exemple, entre 45 et 59 ans la population féminine est de 12% supérieure à la population masculine alors qu'entre 75 et 89 ans, il y a 65% de femmes en plus.

Toutefois, ces écarts sont normaux. Ils sont dus à la surmortalité masculine et à l'espérance de vie des femmes.

d. CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 2022

Pour la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle, on ne prend que la population de plus de 15 ans.

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	235 237	100%	100%
Agriculteurs exploitants	311	0%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 802	3%	4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25 214	10%	11%
Professions intermédiaires	35 017	15%	14%
Employés	36 255	16%	15%
Ouvriers	24 265	10%	12%
Retraités	63 254	27%	28%
Autres personnes sans activité professionnelle*	44 119	20%	16%

Un rapide coup d'œil au tableau ci-dessus indique que 47% des habitants de plus de 15 ans sont soit retraités, soit sans activité professionnelle. C'est 3% de plus que ce que l'on constate au niveau national.

Les autres personnes sans activité professionnelle comprennent :

- Les étudiants et élèves de 15 ans et plus.
- Les chômeurs n'ayant jamais travaillé.
- Les militaires du contingent.
- Les personnes sans activités professionnelles exceptés les retraités (hommes et femmes au foyer...).

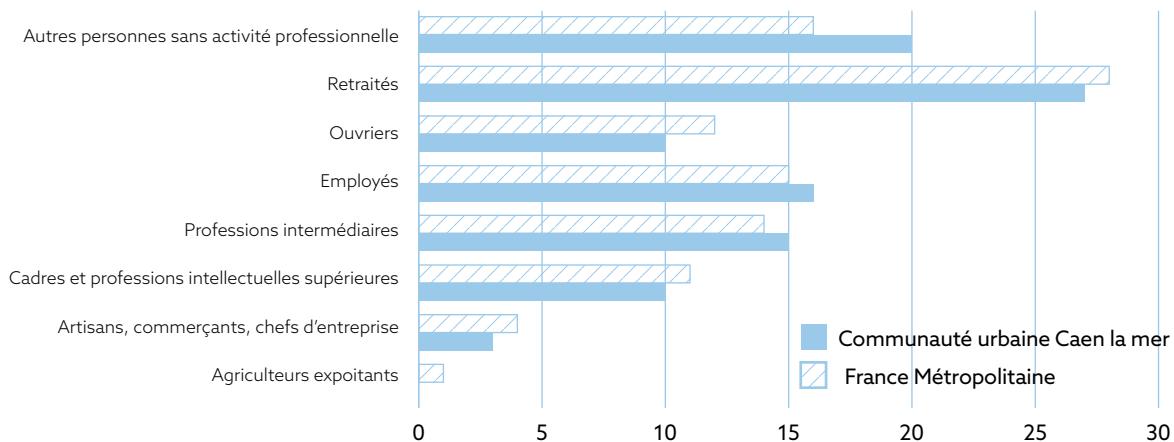
* étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, hommes et femmes au foyer

Le tableau ci-dessous indique la répartition des personnes sans activité professionnelle selon leur genre et leur âge.

	Hommes	Femmes	% de 15 à 24 ans	% de 25 à 54 ans	% 55 ans ou +
Autres personnes sans activité professionnelle	19 891	24 228	62%	11%	5%

On constate que 62% des habitants sans activité professionnelle ont moins de 25 ans. Ce chiffre explique la différence avec l'ensemble de la population française sur les personnes sans activité professionnelle. Elle est due au nombre d'étudiants présents sur le territoire et à la jeunesse de la population.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la Communauté urbaine Caen la mer compte proportionnellement moins d'ouvriers et d'agriculteurs que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités est sensiblement égale qu'ailleurs en France.

e. MÉNAGES EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	137 841	100%	100%
Ménages d'une personne	64 122	47%	39%
Hommes seuls	26 637	19%	17%
Femmes seuls	37 485	27%	22%
Autres ménages sans famille	2 913	2%	2%
Ménages avec famille dont la famille principale est :	70 806	51%	60%
Un couple sans enfant	31 900	23%	26%
Un couple avec enfant(s)	25 820	19%	24%
Une famille monoparentale	13 087	9%	10%

La Communauté urbaine Caen la mer compte 137 841 ménages. La structure des ménages de la Communauté urbaine est différente de la structure des ménages français. En effet, 47% des ménages communautaires sont composés d'une seule personne contre 39% des ménages métropolitains. Et seulement 51% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants contre 60% au niveau national.

La structure des familles est sensiblement identique par rapport aux familles métropolitaines. Le tableau ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles de la Communauté urbaine par rapport aux familles françaises.

Ménages selon leur composition

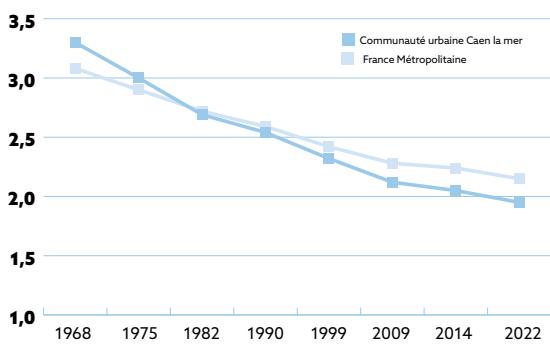
	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine	
	Nombre	%	%
Un couple sans enfant	31 900	23%	26%
Un couple avec enfant(s)	25 820	19%	24%
Une famille monoparentale	13 087	10%	10%

La proportion de couples sans enfant est légèrement inférieure sur le territoire (23% contre 26%). La proportion de familles monoparentales est égale. Ces familles monoparentales sont majoritairement des femmes seules.

Comme les ménages de la Communauté urbaine Caen la mer sont à 47% composés de personnes seules et que les familles sont majoritairement, soit des couples sans enfants, soit des familles monoparentales, cela induit une taille des ménages inférieure à 2 personnes. Depuis 2013, le ménage moyen comporte 2 personnes.

C'est moins qu'au niveau national, un ménage français étant en moyenne composé de 2,2 personnes.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. C'est à partir de 1975 qu'une différence s'est faite entre les ménages de la Communauté urbaine et la moyenne des ménages français. L'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2014. Depuis, la taille des ménages de la Communauté urbaine se stabilise autour de 2 personnes alors que la taille des ménages français continue de baisser doucement.



B. DIPLÔMES - FORMATIONS EN 2022

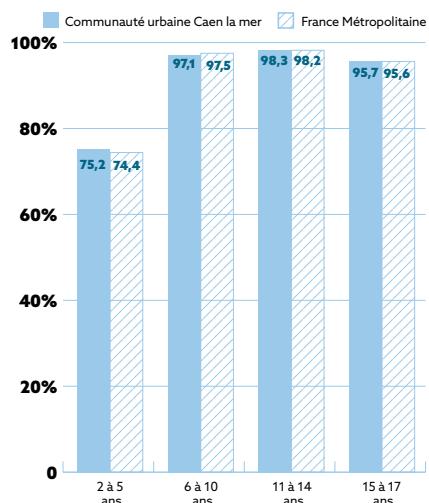
a. TAUX DE SCOLARISATION PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer			France Métropolitaine
	Ensemble	Population scolarisée	%	%
Ensemble	272 021	73 843	27,1%	22,9%
2 à 5 ans	10 291	7 738	75,2%	74,4%
6 à 10 ans	14 565	14 136	97,1%	97,5%
11 à 14 ans	12 068	11 865	98,3%	98,2%
15 à 17 ans	9 752	9 335	95,7%	95,6%
18 à 24 ans	37 671	25 470	67,6%	51,9%
25 à 29 ans	18 988	3 068	16,2%	8,8%
30 ans ou plus	168 686	2 231	1,3%	1,0%

Le taux de scolarisation de la population communautaire est de 27,1%. Il est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la population française où le taux de scolarisation atteint 22,9%. La forte proportion de personnes âgées de moins de 30 ans sur le territoire (40% de la population) explique ce fort taux de scolarisation.

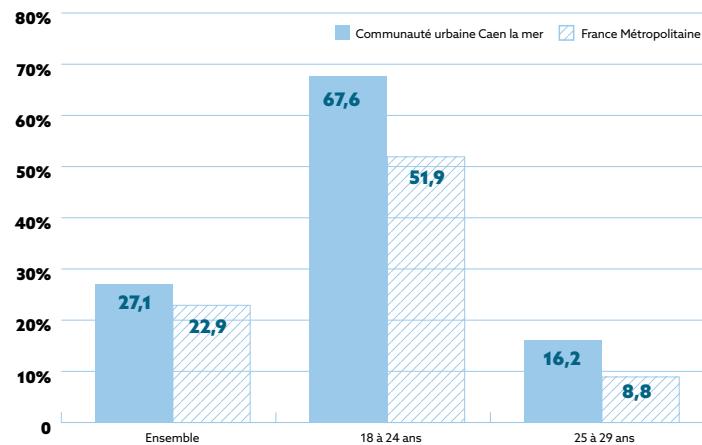
Toutefois, ce taux important cache des disparités entre les tranches d'âges.

Taux de scolarisation par tranche d'âge pour les mineurs



Chez les mineurs, le taux de scolarisation est quasiment le même à Caen la mer que dans le reste de la France. En maternelle, 75,2% des enfants sont scolarisés contre 74,4% au niveau national. Au lycée, le taux de scolarisation est de 95,7%.

Taux de scolarisation par tranche d'âge en postbac



Le fort taux de scolarisation de la population de la Communauté urbaine s'explique donc par la présence de nombreux étudiants sur le territoire. 2/3 des habitants âgés entre 18 et 24 ans sont scolarisés contre seulement un peu plus de la moitié en moyenne en France.

Dans la tranche d'âge 25-29 ans, on constate également un taux de scolarisation bien plus important sur le territoire communautaire que dans le reste de la France (16,2% contre 8,8% au niveau national).

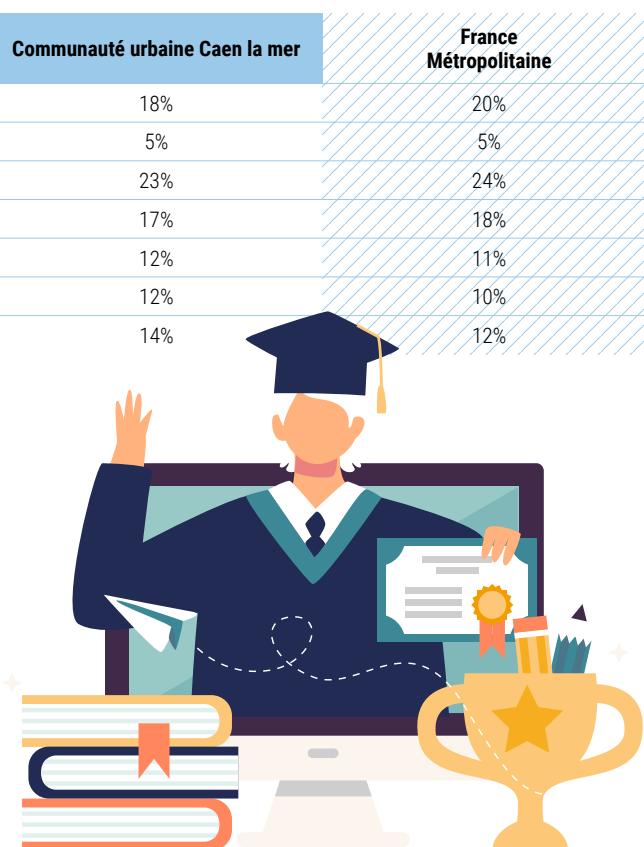
b. DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS EN 2022

Part des titulaires (en %)

	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	18%	20%
BEPC, brevet des collèges, DNB	5%	5%
CAP, BEP ou équivalent	23%	24%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17%	18%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	12%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	12%	10%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	14%	12%

Parmi les habitants de la Communauté urbaine de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 38% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale car seulement 33% des français qui ne sont plus scolarisés, ont obtenu, un tel diplôme.

L'écart par rapport à la moyenne française se fait surtout par rapport aux diplômes de niveau bac+5, car 13% de la population de Caen la mer possède un tel diplôme (11% au niveau national).



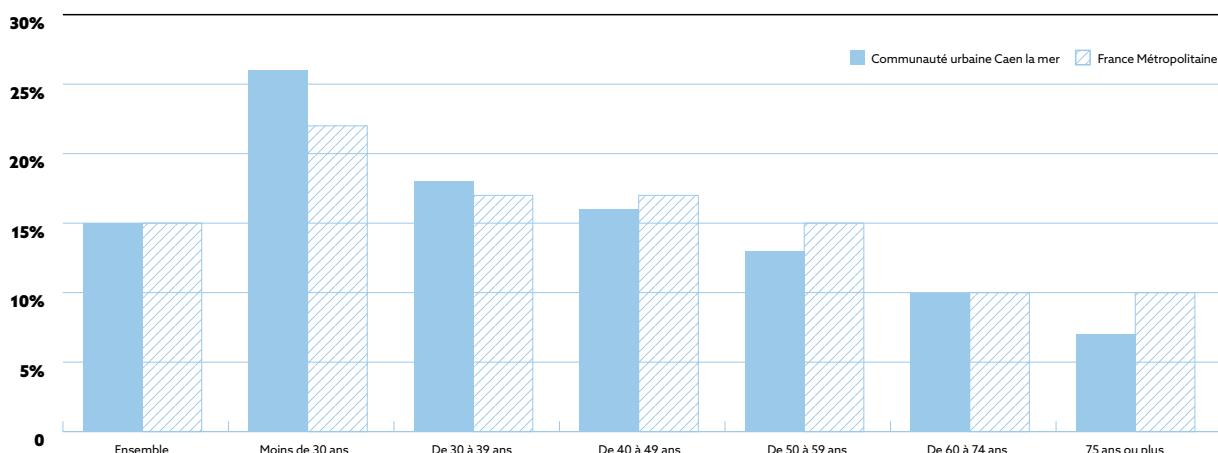
C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2022

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu de 1 102 € mensuel en 2021.

a. TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL EN 2022

Sur le territoire de la Communauté urbaine, le taux de pauvreté atteint 15%. Cela implique que 15% des habitants du territoire vivaient avec moins de 1 100€ mensuels en 2021.

On retrouve ci-dessous le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal.



À partir de 40 ans, les habitants de la Communauté urbaine sont moins touchés par la pauvreté que la moyenne des français. En revanche, les moins de 30 ans sont plus pauvres sur le territoire qu'ailleurs en France car 26% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté contre 22% en France métropolitaine.

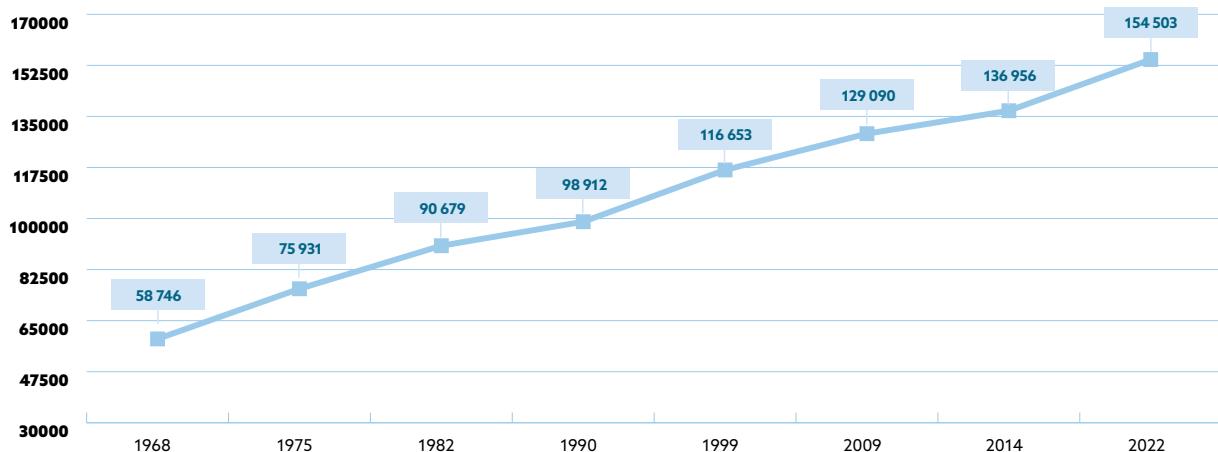
b. DISTRIBUTION DES REVENUS EN 2021

	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine
Médiane du revenu disponible (en €)	23 010	21 730
1 ^{er} décile (en €)	12 240	11 500
9 ^e décile (en €)	39 890	39 480
Rapport interdécile	3,3	3,4

Ce tableau permet de se rendre compte de la distribution des richesses sur le territoire et du niveau des inégalités. Le revenu médian des habitants du territoire est quasiment identique à celui des Français. En revanche, la distribution des revenus est moins inégale puisque le rapport interdécile est moins élevé pour la Communauté urbaine (3,3) que pour le territoire (3,4).

D. LOGEMENT EN 2022

a. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il a presque triplé, il est passé de 58 746 à 154 503, soit une hausse de 1 747 logements par an.

Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements est restée relativement stable ces cinquante dernières années. On constate toutefois un ralentissement sur la période 2009-2014 où le nombre de logements n'a augmenté que de 1 573 par an. Puis une reprise de la dynamique de construction de nouveaux logements ces dernières années (2014-2020) puisque le nombre de logements a augmenté de 2 102 par an sur la période, soit 356 logements de plus par an que la moyenne constatée ces cinquante dernières années.

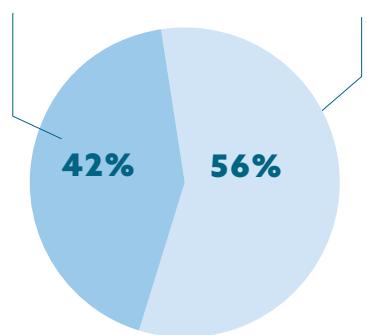


b. TYPE DE LOGEMENTS EN 2022

Communauté urbaine Caen la mer

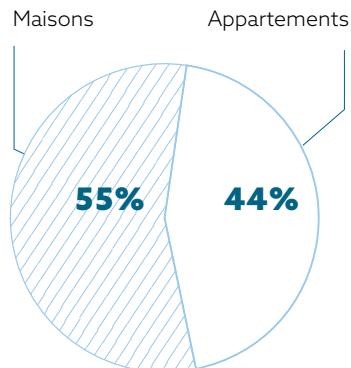
65 192 **86 577**

Maisons



France Métropolitaine

Maisons Appartements



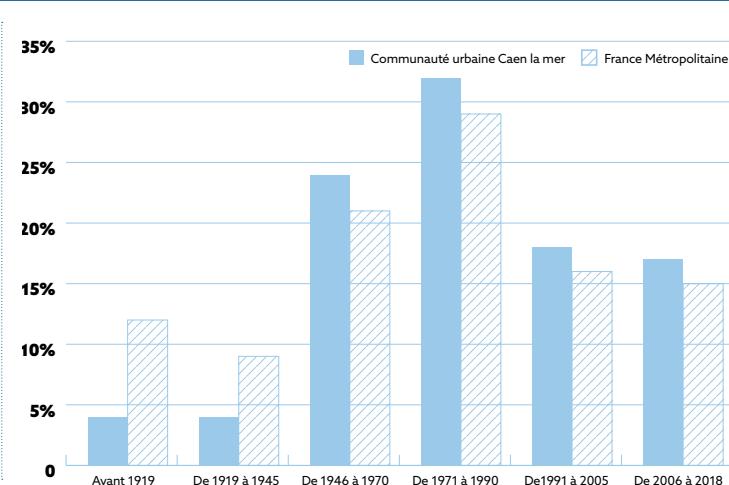
Les logements sur le territoire communautaire sont à 56% des appartements. Cette statistique confirme le caractère urbain de la Communauté urbaine Caen la mer.

c. RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine	
	Nombre	%		%
Résidences principales construite avant 2016	133 663	100%	100%	
Avant 1919	5 721	4%	12%	
De 1919 à 1945	5 525	4%	9%	
De 1946 à 1970	32 471	24%	21%	
De 1971 à 1990	42 600	32%	29%	
De 1991 à 2005	24 355	18%	16%	
De 2006 à 2015	22 900	17%	15%	

Le parc de logements du territoire comporte peu de résidences construites avant la Seconde Guerre mondiale (8%) par rapport au reste du territoire métropolitain (21%). A contrario, 24% des logements ont été construits entre 1946 et 1970 contre 21% en France métropolitaine.

Ces disparités sont dues aux dégâts très importants infligés à la Ville de Caen et son agglomération lors de la Seconde Guerre mondiale et montre les efforts déployés par les habitants pour reconstruire leurs logements à la sortie de la guerre.



On constate également que la proportion de logements construits entre 1971 et 1990 est plus importante sur le territoire communautaire qu'en France métropolitaine (32% contre 29%). Ce chiffre s'explique par la forte augmentation de la population de la Communauté urbaine sur la période. Il a été montré précédemment que la population s'était accrue de 58 000 habitants entre 1968 et 1990.

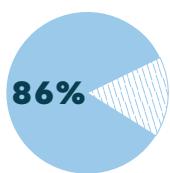
Globalement, le graphique ci-dessus montre qu'aujourd'hui les habitants de la Communauté urbaine sont logés dans des habitations plus récentes que le reste de la population française.

d. ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE EN 2022

Personne habitant 1 an auparavant :

236 201

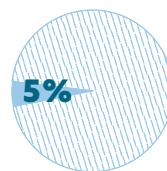
dans le même logement



France métropolitaine
89%

12 634

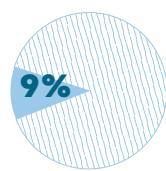
dans un autre logement de la même commune



France métropolitaine
4%

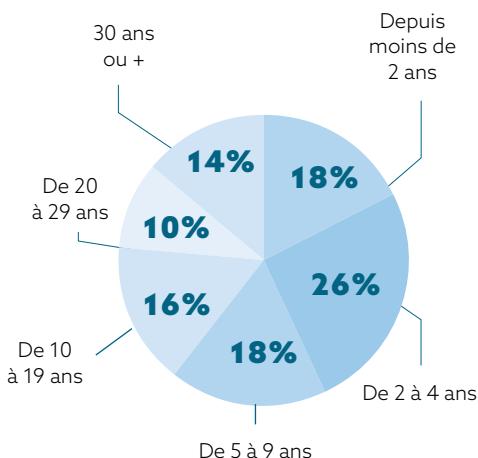
25 622

dans une autre commune



France métropolitaine
7%

Ancienneté d'emménagement des ménages



Ces chiffres démontrent que les habitants de la Communauté urbaine Caen la mer sont plus mobiles que l'ensemble de la population française. En effet, seulement 86% de la population habitait il y a un an dans le même logement que celui qu'ils occupent aujourd'hui alors que dans le reste de la population la proportion est de 89%.

Parmi les habitants qui ont déménagé, deux tiers ont changé de commune de résidence.

Si l'on regarde à plus long terme, 44% des ménages de la Communauté urbaine occupent leur logement depuis moins de 4 ans. (33% en France métropolitaine).

e. RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer			France Métropolitaine		
	Nombre de ménages	%	Nombre de personnes	Ancienneté d'emménagement	%	Ancienneté d'emménagement
Ensemble	137 743	100%	268 634	12,4	100%	15,3
Propriétaire	60 945	44%	132 182	18,8	58%	20,2
Locataire	74 815	54%	132 684	7,3	40%	8,4
donc d'un logement HLM loué vide	29 776	22%	64 363	11,8	15%	12,4
Logé gratuitement	1 984	1%	3 769	9,0	2%	12,6

Les ménages communautaires sont principalement locataires de leur résidence principale et en moyenne, ils ont emménagé dans cette location depuis un peu plus de 7 ans. Cette proportion de locataires par rapport au niveau national explique en partie la forte mobilité des Caennais observée au paragraphe précédent. En effet, lorsque l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les habitants ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires ont 1,4 année d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires 1,1 année.

f. ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES EN 2022

	Nombre	%
Ensemble des ménages	137 743	100%
Au moins un emplacement réservé au stationnement	89 313	65%
Au moins une voiture ensemble	110 816	81%
1 voiture	70 981	52%
2 voitures ou plus	39 838	29%

81% des ménages habitant la Communauté urbaine disposent d'au moins un véhicule. En revanche le nombre de logements équipés d'au moins un emplacement réservé au stationnement est très inférieur à ce nombre puisqu'il est seulement de 65%.

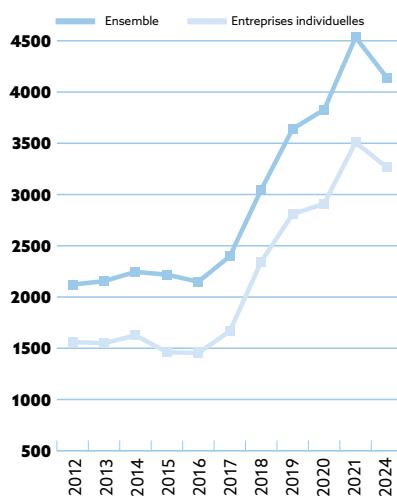
Par ailleurs, il est intéressant de noter que parmi les ménages qui ont au moins une voiture, seulement 29% des ménages ont 2 voitures ou plus.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2022

a. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2010 et 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Caen la mer, comme dans le reste de la France. On constate une forte croissance en 2021.

Évolution des créations d'entreprises



Nombre d'entreprises par secteur d'activité en 2023

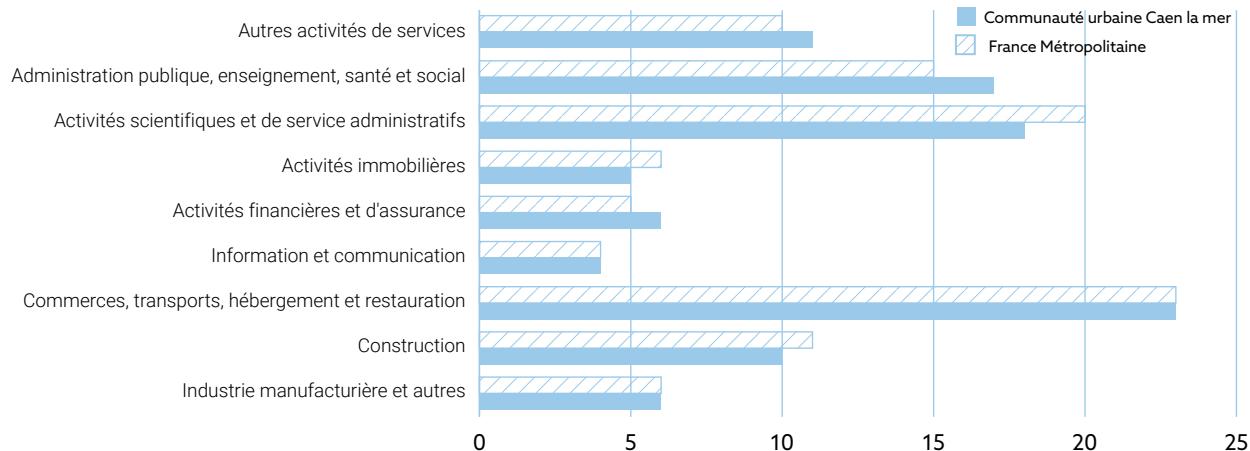
	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	22 912	100%	100%
Industrie manufacturière et autres	1 343	6%	6%
Construction	2 176	10%	11%
Commerces, transports, hébergement et restauration	5 159	23%	23%
Information et communication	862	4%	4%
Activités financières et d'assurance	1 475	6%	5%
Activités immobilières	1 238	5%	6%
Activités scientifiques et de service administratifs	4 227	18%	20%
Administration publique, enseignement, santé et social	3 922	17%	15%
Autres activités de services	2 510	11%	10%

b. NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

En 2022, le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer comptait 22 912 entreprises en activité. Les secteurs d'activités les plus représentés sur le territoire sont à l'image de ce que l'on constate sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les commerces, transports, hébergement et restauration représentent 23% du total alors que les activités scientifiques et de services administratifs et les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique représentent respectivement 18% et 17% des entreprises du territoire.

La répartition des entreprises par secteurs d'activités est quasiment identique entre la Communauté urbaine et le reste de la France métropolitaine. La Communauté urbaine se distingue tout de même par une moindre représentation du secteur de la construction et une surreprésentation des entreprises des secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

Entreprises par secteur d'activité



F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT

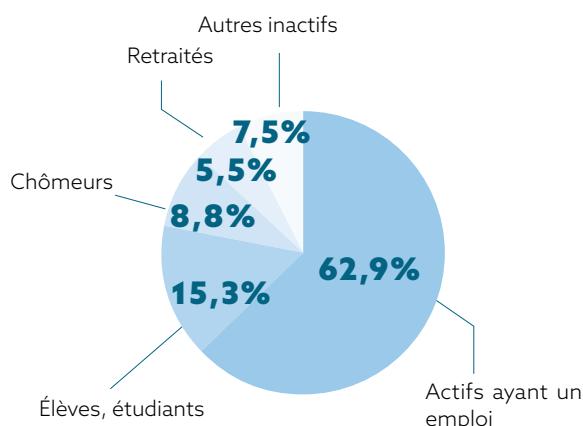
Les données suivantes sont issues du recensement de la population, elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier, notamment sur la proportion de chômeurs.

En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

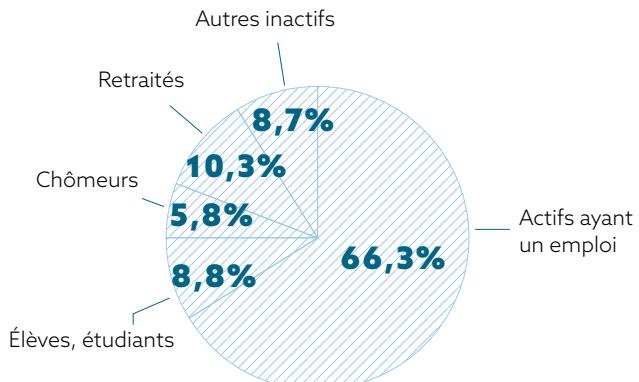


a. POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2022

Communauté urbaine Caen la mer



France Métropolitaine



La Communauté urbaine compte seulement 62,9% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre 66,3% de la population française). À contrario, la proportion d'élèves et d'étudiants atteint 15,3% sur le territoire contre 8,8% en France. Mis ensemble, ces deux chiffres sont quasiment identiques à Caen la mer et dans l'ensemble de la France métropolitaine (78,2% contre 75,1%).

b. EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer	% de la population totale
Population de 15 à 64 ans	179 264	65%
Nombres d'actifs résidant à Caen la mer	128 534	46%
<i>Actifs ayant un emploi résidant à Caen la mer</i>	101 450	37%
<i>Nombre de chômeurs</i>	15 856	<i>Tx de chômage : 12,3%</i>
Nombre d'emplois sur le territoire de la CU	153 241	S.O.
Indicateur de concentration d'emploi	135	S.O.

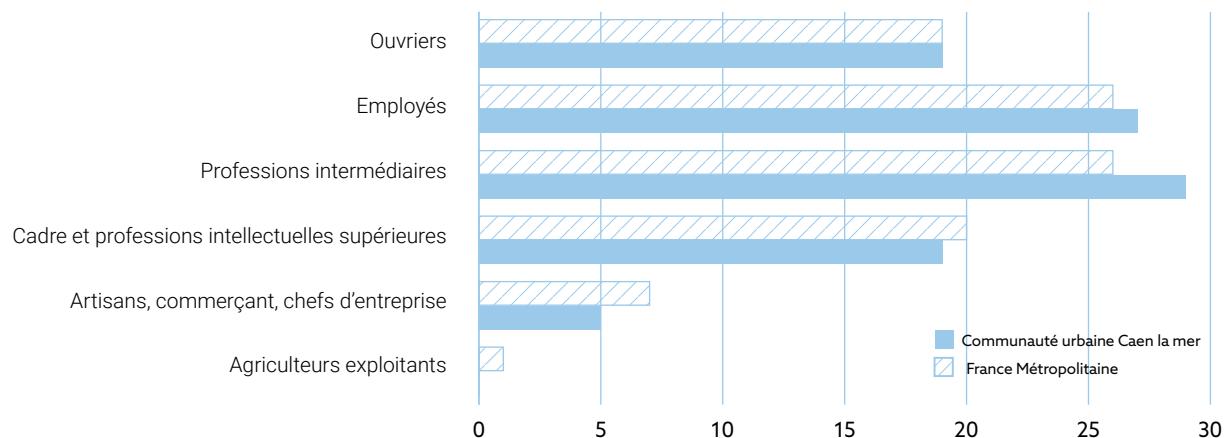
Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à 46% de la totalité de la population de la Communauté urbaine. Leur nombre s'élève à 128 534.

Le nombre d'emploi sur le territoire de la Communauté urbaine est de 153 241. **L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 135 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant au sein de la Communauté urbaine.**

c. EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	153 241	100%	100%
Agriculteurs exploitants	404	0%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7 912	5%	7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28 828	19%	20%
Professions intermédiaires	45 143	29%	26%
Employés	41 346	27%	26%
Ouvriers	29 609	19%	19%

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

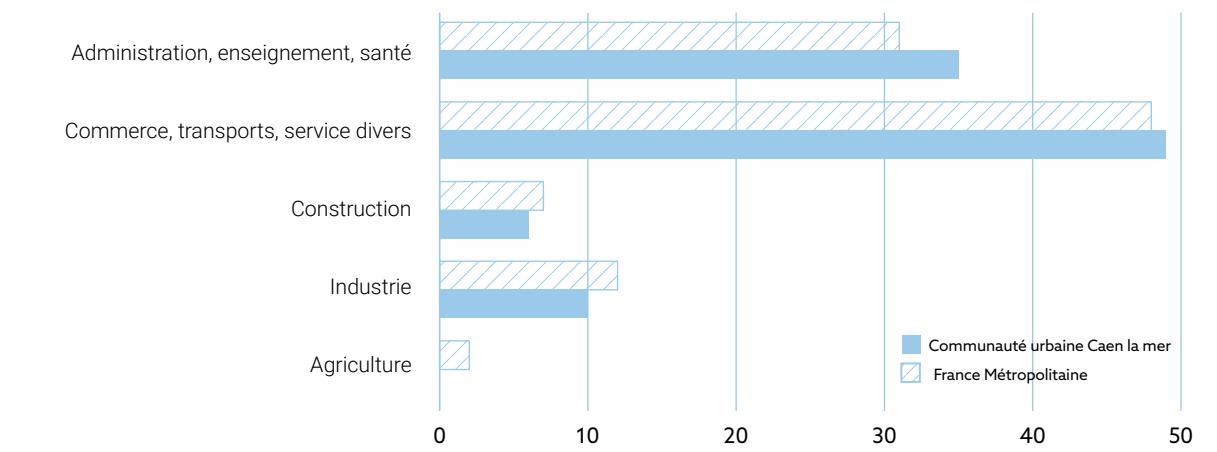


Les emplois sont relativement identiques à Caen la mer et dans le reste de la France métropolitaine. On constate seulement un peu moins d'artisans, commerçants et de chefs d'entreprises remplacés par des personnes exerçant des professions intermédiaires. Cette catégorie regroupe des travailleurs occupant une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution mais aussi les travailleurs des secteurs de l'enseignement, de la santé et du social.

d. EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	153 241	100%	100%
Agriculture	688	0%	2%
Industrie	15 309	10%	12%
Construction	9 499	6%	7%
Commerce, transports, services divers	74 796	49%	48%
Administration, enseignement, santé	52 948	35%	31%

Emplois par secteur d'activité



La répartition des emplois par secteur d'activité montre que presque la moitié des emplois de Caen la mer concerne les secteurs du commerce, transports et autres services divers. Ce chiffre concorde avec le nombre d'entreprises de ce secteur sur le territoire.

C'est en revanche sur les secteurs de l'administration, de l'enseignement et de la santé que le territoire de Caen la mer se distingue par rapport au niveau national avec 31% des emplois sur ce secteur d'activité (contre 32% en France métropolitaine).

Par contre, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont sous-représentés.



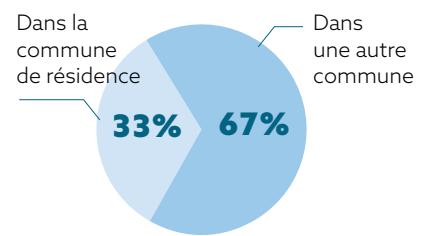
e. STATUT ET CONDITION D'EMPLOI EN 2022

	Communauté urbaine Caen la mer	France Métropolitaine	
	Nombre	%	%
Ensemble	114 287	100%	100%
Salariés	101 450	89%	86%
CDI et titulaires de la fonction publique	81 510	74%	73%
CDD	11 342	10%	8%
Intérim	2 754	2%	2%
Emplois aidés	524	0%	0%
Arentissage - Stage	5 321	5%	3%
Non Salariés	12 837	11%	14%
Indépendants	7 575	7%	8%
Employeurs	5 050	4%	5%
Aides familiaux	212	0%	0%

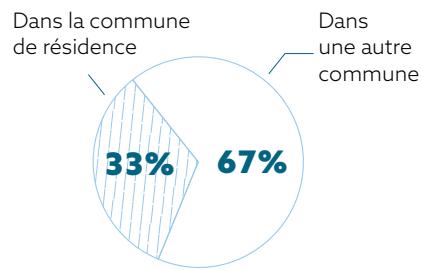
Sur 100 actifs de la Communauté urbaine ayant un emploi, 89 % sont salariés. C'est 3 points de plus que ce que l'on constate sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Les actifs du territoire sont donc moins souvent indépendants ou employeurs que la moyenne des actifs métropolitain. En revanche, ils sont plus souvent titulaires de la fonction publique, en CDI ou en CDD.

f. LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE CAEN LA MER EN 2022

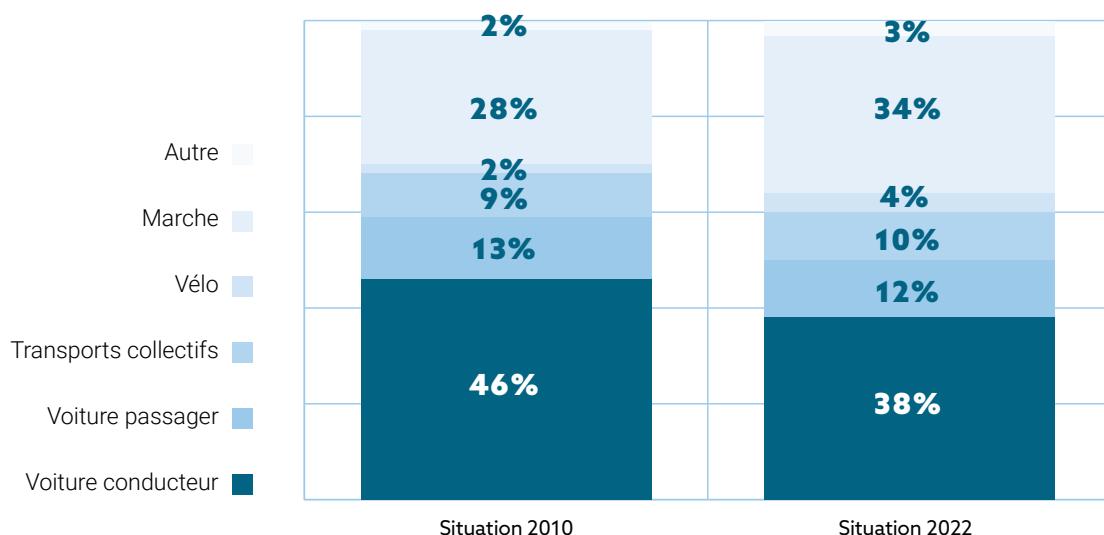


Lieu de travail des actifs métropolitains



Le lieu de travail des actifs du territoire de la Communauté urbaine est identique à celui des autres actifs français. Au 2/3 les actifs de Caen la mer travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

g. MOYENS DE TRANSPORTS UTILISÉS EN 2022



(Sources : EMD Calvados 2011 et EMC² 2022 Calvados).

L'évolution de l'usage de l'automobile dans Caen la mer a diminué au cours de ces douze dernières années, perdant près de 10 points entre 2010 et 2022 (source enquête mobilité certifiée CEREMA).

Cette baisse de l'usage automobile a été profitable au vélo puisque la part modale de ce dernier a doublé dans le même temps, passant de 1,7 % à 3,4 %, sous l'impulsion notamment du dernier plan de déplacements urbains (maison du vélo, aménagements cyclables, services vélo, etc.). Les transports collectifs ont également progressé de un point au cours de cette décennie.



L'ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT



NICOLAS JOYAU

Président de la Communauté urbaine
Adjoint au Maire à Caen

LES VICES-PRÉSIDENTS



RODOLPHE THOMAS

1^{er} vice-président
en charge de l'Emploi,
de l'économie sociale et solidaire
et de la Politique de la Ville.
Maire d'Hérouville Saint-Clair



HÉLÈNE BURGAT

2^e vice-présidente
en charge de la Transition écologique
Maire de Mondeville



PHILIPPE JOUIN

3^e vice-président
en charge de l'Administration générale
et des Ressources Humaines
Maire de Soliers



MICHEL PATARD-LEGENDRE

4^e vice-président
en charge de l'Habitat
et des Gens du voyage
Maire d'Ifs



MICHEL LAFONT

5^e vice-président
en charge du PLUi et
de l'Urbanisme réglementaire
Maire de Thue-et-Mue



ROMAIN BAIL

6^e vice-président en charge des Ports,
du Littoral et du Tourisme
Maire de Ouistreham Riva-Bella



FLORENCE BOUCHARD

7^e vice-présidente
en charge de la Solidarité territoriale
Maire de Castine-en-Plaine



MARC POTTIER

8^e vice-président
en charge de la Culture
Maire de Colombelles



PATRICK LECAPLAIN

9^e vice-président
en charge de l'Espace Public
Maire de Bretteville-sur-Odon



JEAN-MARIE GUILLEMIN

10^e vice-président
en charge du Cycle de l'eau
(GEMAPI et digues)
Maire de Cormelles-le-Royal

**DOMINIQUE GOUTTE**

11^e vice-président en charge du Développement économique, des zones d'activités économiques, de la recherche et de l'enseignement supérieur
Conseiller municipal à Caen

**MARC LECERF**

12^e vice-président en charge de l'Environnement, des Energies, de la Collecte et de la Valorisation des déchets
Maire de Fleury-sur-Orne

**THIERRY SAINT**

Vice-président en charge des Mobilités
Maire d'Eterville

**FRANCK GUÉGUÉNIAT**

14^e vice-président en charge de la Communication, de l'Attractivité du territoire et du Numérique
Maire d'Épron

**EMMANUEL RENARD**

15^e vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, des zones d'aménagement concerté et foncier
Conseiller municipal à Caen

LES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX**ARISTIDE OLIVIER**

Rapporteur général en charge des Sports et des Finances
Maire de Caen

**BÉATRICE TURBATTE**

Rapporteur général en charge de la Politique Contractuelle et des Services communs
Adjointe au Maire à Rosel

**BRUNO COUTANCEAU**

Rapporteur général en charge des Sports
Conseiller municipal à Caen

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**AUTHIE****OLIVIER SIMAR****BÉNOUVILLE****CLÉMENTINE LE MARREC****BIÉVILLE-BEUVILLE****CHRISTIAN CHAUVOIS****BLAINVILLE-SUR-ORNE****LIONEL MARIE****MAHAMA CAMPAORÉ****BOURGÉBUS****SÉBASTIEN FRANÇOIS**

CAEN

	AMANDINE GOGUILLON		SOPHIE SIMONNET		LUDWIG WILLAUME
	GÉRARD HURELLE		NATHALIE BOURHIS		MICHEL LE LAN
	CÉCILE COTTENCEAU		NICOLAS ESCACH		CAMILLE VERNET
	VÉRONIQUE DEBELLE		VIRGINIE AVICE		GINETTE BERNIÈRE
	DOMINIQUE DUVAL		THÉOPHILE KANZA MIA DIYEKA		AGNÈS MARRETEUX
	GABIN MAUGARD		MARC MILLET		MORGAN TAILLEBOSQ
	RUDY NIEWIADOMSKI		PASCAL PIMONT		ÉMILIE ROCHEFORT
	JOËL BRUNEAU		SONIA DE LA PROVÔTÉ		BRIGITTE BARILLON
	BÉATRICE GUIGUES		VIRGINIE CRONIER		LYNDA LAHALLE
	JACQUELINE MARTIN		RUDY L'ORPHELIN		ALEXANDRA BELDJOUDI
	FRANCIS JOLY		BÉATRICE HOVNANIAN		XAVIER LE COUTOUR



**CÉLINE
PAIN**



**GILLES
DÉTERVILLE**



**ANNIE
ANNE**



**AURÉLIEN
GUIDI**



**ANDRÉ
HENRY**

CAIRON



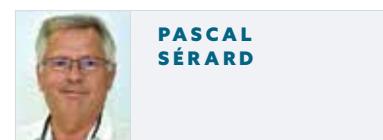
**DOMINIQUE
ROUZIC**

CAMBES EN PLAINE



**ÉLISABETH
HOLLER**

CARPIQUET



**PASCAL
SÉRARD**

COLLEVILLE-MONTGOMERY



**FRÉDÉRIC
LOINARD**

COLOMBELLES



**NADINE
LEFEVRE-
PROKOP**

CORMELLES-LE-ROYAL



**PASCALE
BOURSIN**

CUVERVILLE



**CATHERINE
AUBERT**

DÉMOUVILLE



**CÉDRIC
CASSIGNEUL**

FLEURY-SUR-ORNE



**MARIA
LEBAS**

GIBERVILLE



**DAMIEN
DE WINTER**



**SARA
ROUZIÈRE**

GRENTHEVILLE



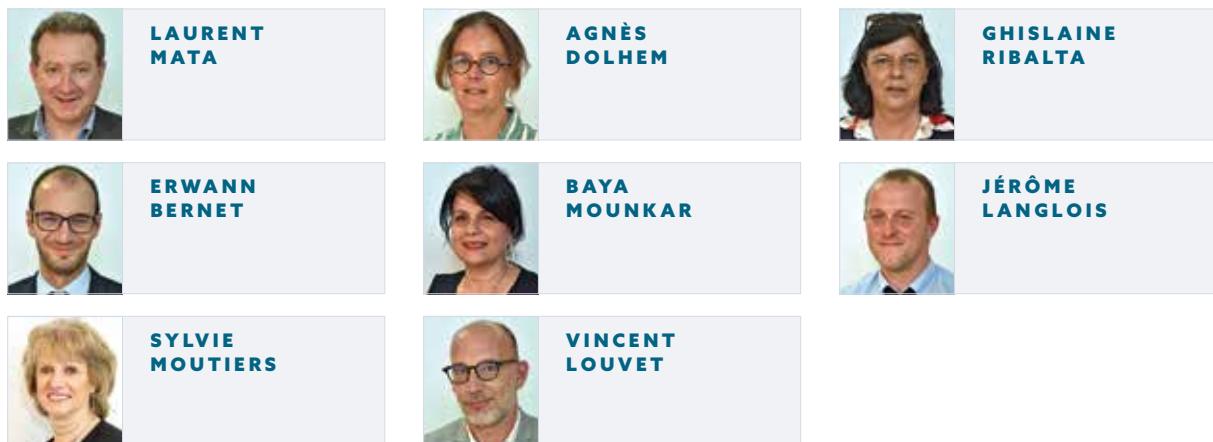
**MAGALI
HUE**

HERMANVILLE-SUR-MER



**PIERRE
SCHMIT**

HÉROUVILLE SAINT-CLAIR



IFS



LE CASTELLET



LE FRESNE-CAMILLY



LION-SUR-MER



LOUVIGNY



MATHIEU



MONDEVILLE



MOUEN



OUISTREHAM RIVA-BELLA



PÉRIERS-SUR-LE-DAN



JEAN BERT

ROTS



**MICHEL
BOURGUIGNON**

SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE



**CHRISTIAN
DELBRUEL**

SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY



**BERTIN
GEORGE**

SAINT-CONTEST



**JEAN-MARC
PHILIPPE**

ST-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE



**STÉPHANE
LE HELLEC**

SAINT-MANVIEU-NORREY



**FABRICE
DEROO**

SANNERVILLE



**MARTIAL
BORDAIS**

THAON



**RICHARD
MAURY**

THUE-ET-MUE



**NELLY
LAVILLE**

TOURVILLE-SUR-ODON



**DIDIER
BOULEY**

TROARN



**CHRISTIAN
LE BAS**

VERSON



**NATHALIE
DONATIN**

VILLONS-LES-BUISSONS



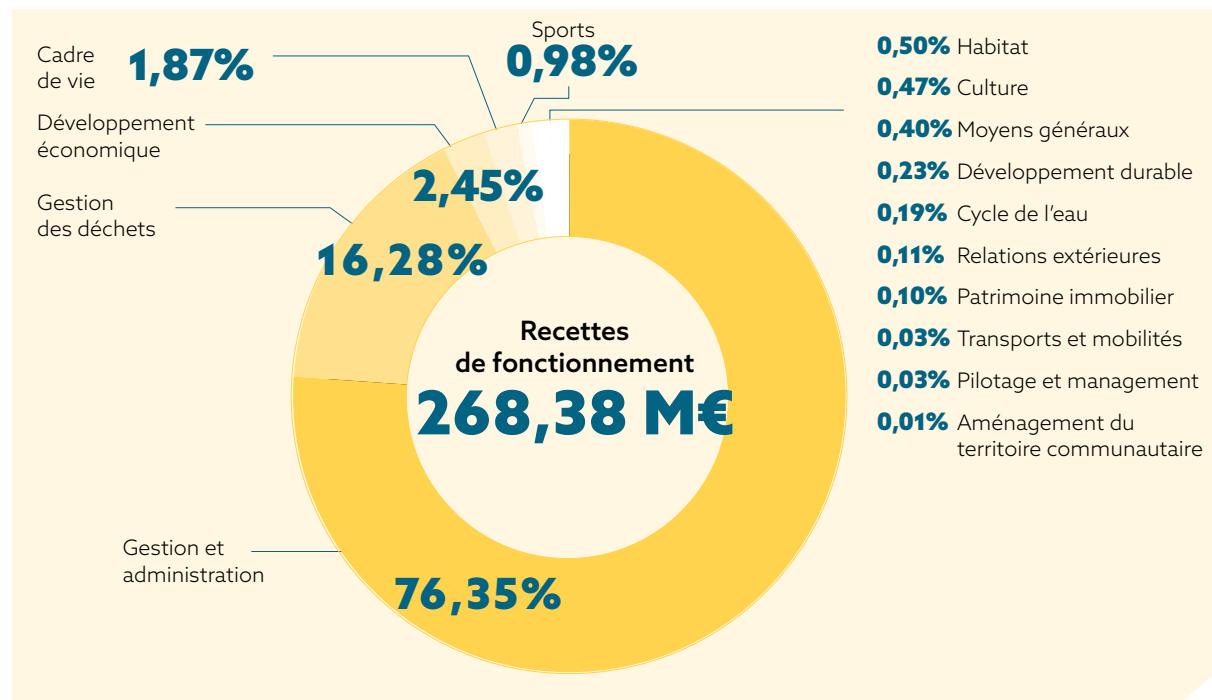
**YVES
RÉGNIER**

Communauté urbaine Caen la mer

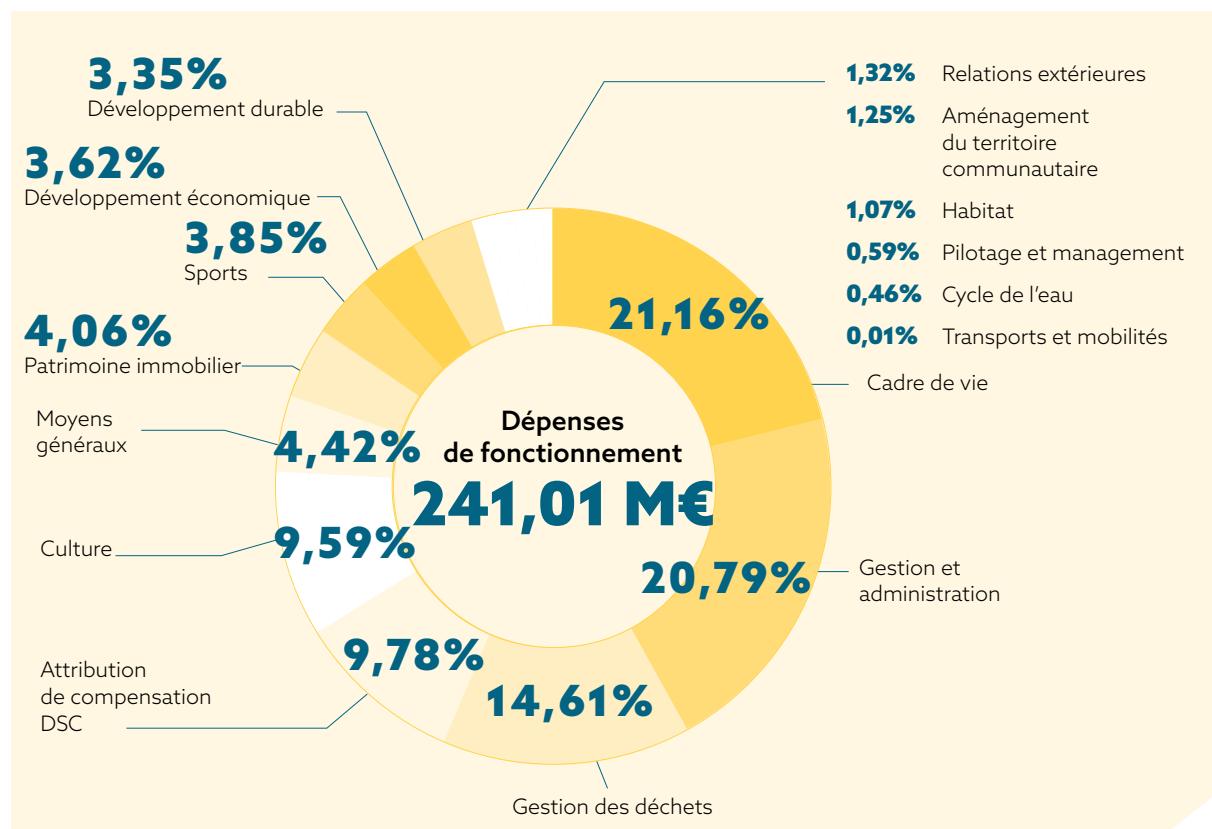




D'OU VIENT L'ARGENT ?



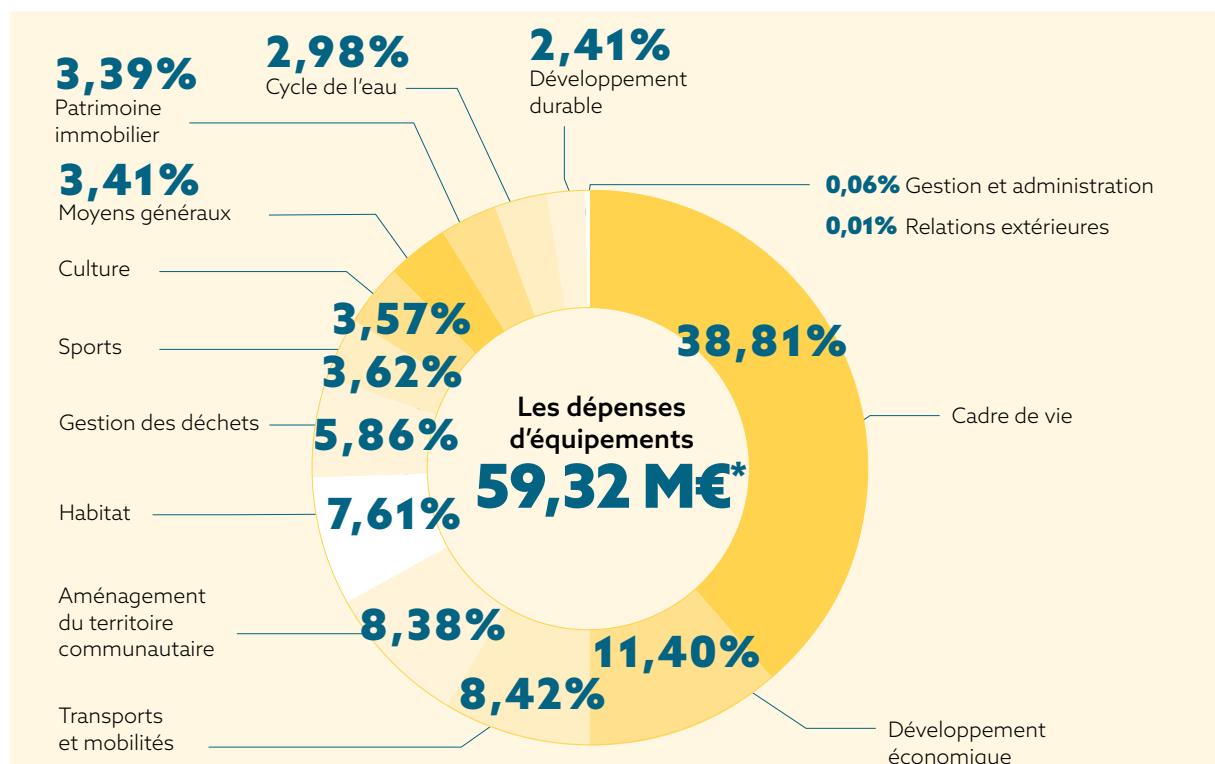
OÙ VA L'ARGENT ?



* LE SAVIEZ-VOUS ?

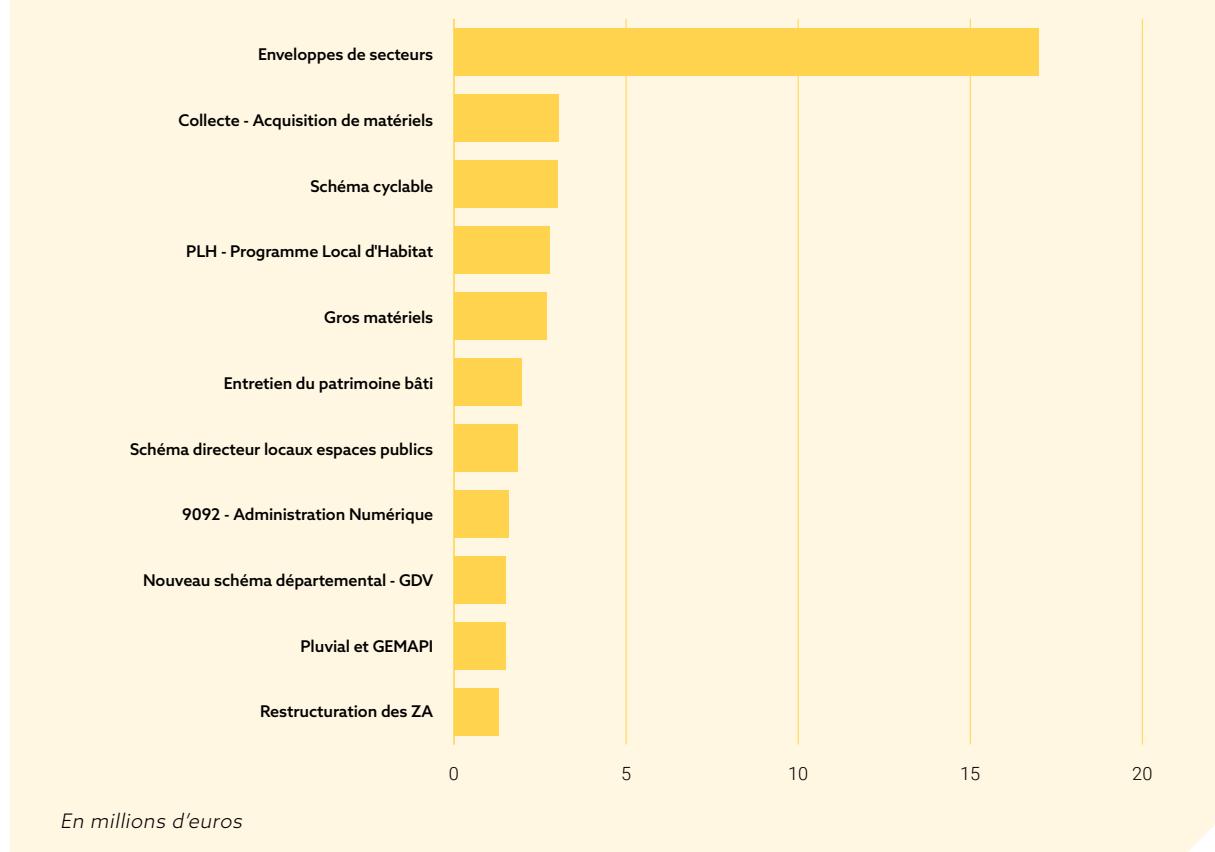
L'attribution de compensation est un transfert financier entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer. Cette attribution de compensation est un solde. C'est la différence entre la fiscalité (ressources) et les dépenses (charges) transférées. Son montant est figé tant qu'il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences vers la Communauté urbaine.

CAEN LA MER INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



* Uniquement les dépenses votées sur autorisation de programme (voir page 68)

PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2026





Le cadre

BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Cette partie permet de mieux comprendre le cadre dans lequel s'insère la préparation du budget de la Communauté urbaine, comment s'organise la planification financière et avec quelles contraintes.

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'ENJEU

L'enjeu pour les élus communautaires est d'assurer une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long terme et une allocation performante de nos ressources. La mise en œuvre méthodologique de cet enjeu crucial est la mission première de la direction des finances. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la Communauté urbaine pour partager la bonne réalisation de cet objectif.

LA MÉTHODE

Le cadre budgétaire et financier de la Communauté urbaine s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Même si la seule obligation légale définie par les textes considère l'annualité du processus budgétaire, il est évident que les bonnes pratiques financières exigent de travailler dans un cadre pluriannuel. Pour ce faire, la Communauté urbaine réalise différents documents cadres qui lui permettent de planifier ses budgets et notamment de veiller au respect des règles budgétaires sur le long terme.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION



1.1 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LONG TERME

Selon le souhait des élus, la direction des finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur le mandat, et assurer un équilibre sain de ses finances.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur 6 ans. Elle repose sur 4 grands documents cadres.

LE PLAN DE MANDAT

Un plan de mandat est un document de référence qui priorise les engagements des nouveaux élus et les décline en projets concrets.

Il synthétise et simplifie la lecture des différentes politiques publiques menées. Il propose ainsi d'appréhender la diversité et la complexité des missions publiques assumées. C'est un appui à l'établissement d'un projet d'administration.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration reprend à son compte le plan de mandat tel qu'il a été défini par les élus communautaires. Il est la traduction des objectifs stratégiques et des projets souhaités par les élus.

Le projet d'administration sert de support pour construire les projets des directions pour les années à venir. Les projets de directions sont élaborés pour une durée identique à celle du plan de mandat. Ils sont révisés régulièrement pour s'assurer du bon alignement stratégique des plans d'actions de chacune des directions. Son suivi étant continu, les projets de directions peuvent être revus et ajustés tous les ans pour assurer une amélioration des actions produites par la collectivité.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La mise en œuvre d'une prospective financière est un préalable indispensable à la structuration de tout suivi budgétaire efficace. Une prospective financière se distingue par son niveau « macro ». Elle a pour objectif de poser de grandes hypothèses sur les principales masses du budget de la collectivité et de tenir compte des orientations politiques sur les sujets financiers, notamment au travers de différents ratios de gestion (endettement, épargne brute, investissement...). De cette prospective financière, qui s'établit sur la durée d'un mandat (6 ans) se dégagent les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements permettant ainsi d'identifier le respect des contraintes de gestion sur le long terme (ratios de pilotage) et des contraintes légales (équilibre budgétaire). Ces points sont développés dans la partie intitulée « organisation budgétaire ».

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements possibles pendant la durée du mandat (6 ans) est ainsi défini par l'établissement de la prospective financière qui est le document cadre de long terme pour les élus et la direction financière.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) est quant à lui un document permettant d'affiner le choix des investissements retenus et de calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, le PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective financière.

Le PPI peut également s'analyser comme un plafond maximal d'engagement à l'échelle du mandat. Il est révisé régulièrement en fonction du contexte macroéconomique et local.

L'inscription des dépenses dans les budgets annuels sera faite en fonction des choix politiques annuels, notamment définis à partir des éléments suivants :

- Niveaux d'épargne issus de la section de fonctionnement.
- Niveaux de subvention sur les projets.
- Urgences.
- Évolution du montage des projets.
- Coût de l'endettement.

La prospective financière et le PPI sont donc bien deux outils dynamiques, vivants, dans le sens où ils s'adaptent sans cesse aux évolutions macro (croissance, Loi de Finances votée par l'État...) et micro (progression des recettes fiscales, estimation des travaux...). Ils font l'objet de mises à jour régulières à chaque fois que le contexte l'exige.

1.2 LA PLANIFICATION À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent utilement mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisés que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

1.3 LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Un projet de règlement financier plus détaillé est en cours d'élaboration.

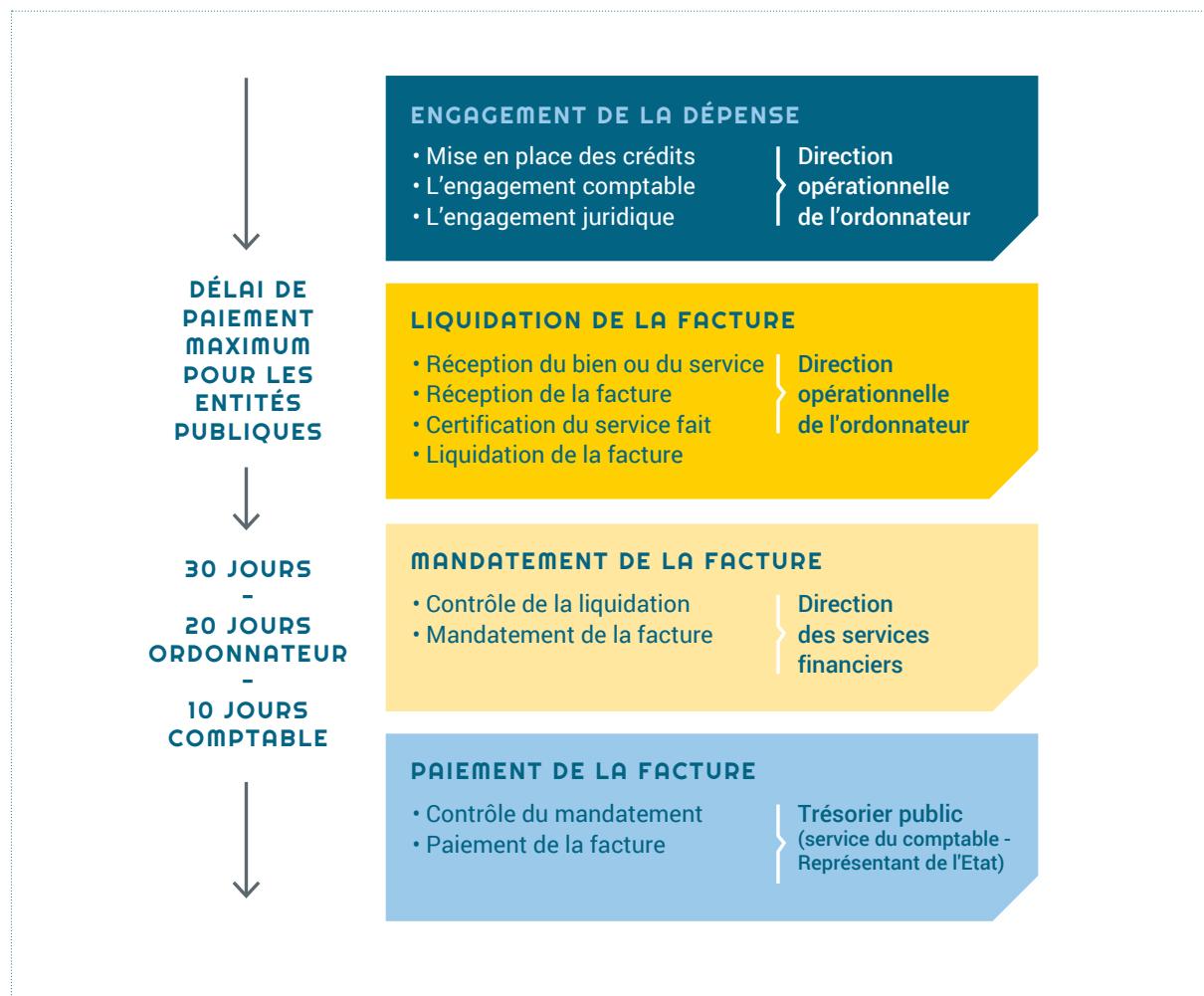


2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

LA SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L'ordonnateur (le Président) est la personne qui décide de l'opportunité de la dépense, dans la limite des budgets votés en assemblée délibérante, alors que le comptable (fonctionnaire de l'État) est la personne qui paye la dépense après divers contrôles. Ci-dessous un schéma permettant d'appréhender l'organisation comptable (chaîne comptable).

Sans entrer dans le détail des responsabilités et limites incombant à chacune des parties, il faut savoir que la comptabilité tenue par l'ordonnateur est une comptabilité en « partie simple », ce qui signifie que seuls certains comptes sont mouvementés (1, 2, 6, 7). Les comptes de tiers et de trésorerie sont tenus par le seul comptable. Notons que le plan de comptes normalisé utilisé par les collectivités territoriales s'inspire largement du plan comptable général de 1982, il y a donc assez peu de différences avec le privé. En ce qui concerne la Communauté urbaine, c'est le plan de compte associé à l'instruction comptable M57 qui est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2017.



2.1 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'autorité locale prévoit et autorise les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est un acte politique car c'est une traduction financière et comptable des choix politiques de gestion. Le budget est un acte de prévision. En fonction de la situation passée et des événements prévisibles pour l'année à venir, il évalue les dépenses et les recettes de l'année à venir. Mais le budget est aussi un acte juridique d'autorisation. Sans cet acte, une collectivité ne peut faire aucune dépense.

Acte de prévision et d'autorisation, le budget a un caractère limitatif en ce qui concerne les dépenses et évaluatif en ce qui concerne les recettes.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le vote et l'exécution du budget de l'ensemble des collectivités territoriales sont encadrés par un corpus législatif et réglementaire. Le contrôle de légalité effectué par les services de l'État décentralisé (préfecture), veille au respect de ces règles et a le pouvoir d'invalider les documents budgétaires soumis à son approbation qui seraient non conformes aux textes.

La présentation du budget des collectivités doit respecter différents principes budgétaires. Ces principes sont issus du droit budgétaire classique. Pour les collectivités territoriales, les principes budgétaires sont au nombre de 6. Deux principes budgétaires régissent les règles de présentation des budgets locaux (unité, universalité). Quatre principes régissent les règles d'adoption des budgets locaux (antériorité, annualité, équilibre et spécialité). D'autres principes budgétaires complètent ces 6 principes fondamentaux (sincérité, prudence...). Le respect de ce cadre et de ces principes budgétaires fait l'objet d'une surveillance rigoureuse du préfet et des Chambres régionales des comptes (CRC).

Chacun de ces principes accepte des dérogations qui seront précisées dans le règlement budgétaire et financier.

L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'unité budgétaire est le principe selon lequel les dépenses et les recettes doivent figurer dans un seul document, mais ce document doit retracer toutes les dépenses et les recettes de façon séparée et détaillée, chacune d'entre elles y figurant pour son montant intégral.

L'exigence d'un budget présenté avec la totalité des recettes et des dépenses exprime l'impossibilité de réaliser des compensations entre ces deux natures d'opérations de sorte que le document budgétaire permet d'avoir une vue complète des opérations comptables de la collectivité.

L'exigence de transparence de l'ensemble des opérations financières réalisées par une administration publique guide ce principe et donne la possibilité d'un contrôle exhaustif de la part des services préfectoraux mais également de l'ensemble des citoyens.

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'universalité budgétaire revêt une double acceptation. C'est un principe de non contraction/non compensation des dépenses et des recettes mais c'est aussi un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Le premier exige que les dépenses et les recettes soient inscrites et exécutées pour leur montant brut. C'est pourquoi cette règle est aussi appelée la « règle du produit brut ». Les dépenses et les recettes sont donc inscrites sans contraction entre elles (hormis le cas particulier lié aux avoirs sur factures). Le second interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Toute recette a vocation à financer n'importe quelle dépense (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses).

L'ANTÉRIORITÉ

La règle de l'antériorité découle de la combinaison du principe de l'annualité et de la définition du budget comme acte d'autorisation. Elle signifie que le vote du budget doit intervenir avant le début de l'exercice qu'il concerne. Concrètement, l'établissement et le vote du budget doit intervenir avant la période d'exécution, donc avant le 1^{er} janvier. Cependant, la réglementation prévoit qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Cela permet d'assurer la continuité du service public et d'éviter un arrêt brutal de la vie de la collectivité.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le principe d'équilibre budgétaire oblige les collectivités à présenter un budget dont les dépenses sont égales aux recettes. Ce principe, fondamental, est présenté en détail dans la partie suivante.

LA SPÉCIALITÉ DES DÉPENSES

Ce principe consiste à autoriser une dépense pour un objet particulier (charges générales, salaires, subventions...). Les crédits sont affectés à un ensemble de services et sont regroupés par chapitre groupant des dépenses de même nature.

LA SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et des charges ait été évalué de façon sincère.

2.2 LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le premier élément de structuration d'un budget est la séparation en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les figures ci-dessous illustrent cette première distinction.

Structure budgétaire d'un budget de collectivité locale

SÉPARATION EN SECTION

LES CLASSES DE COMPTES



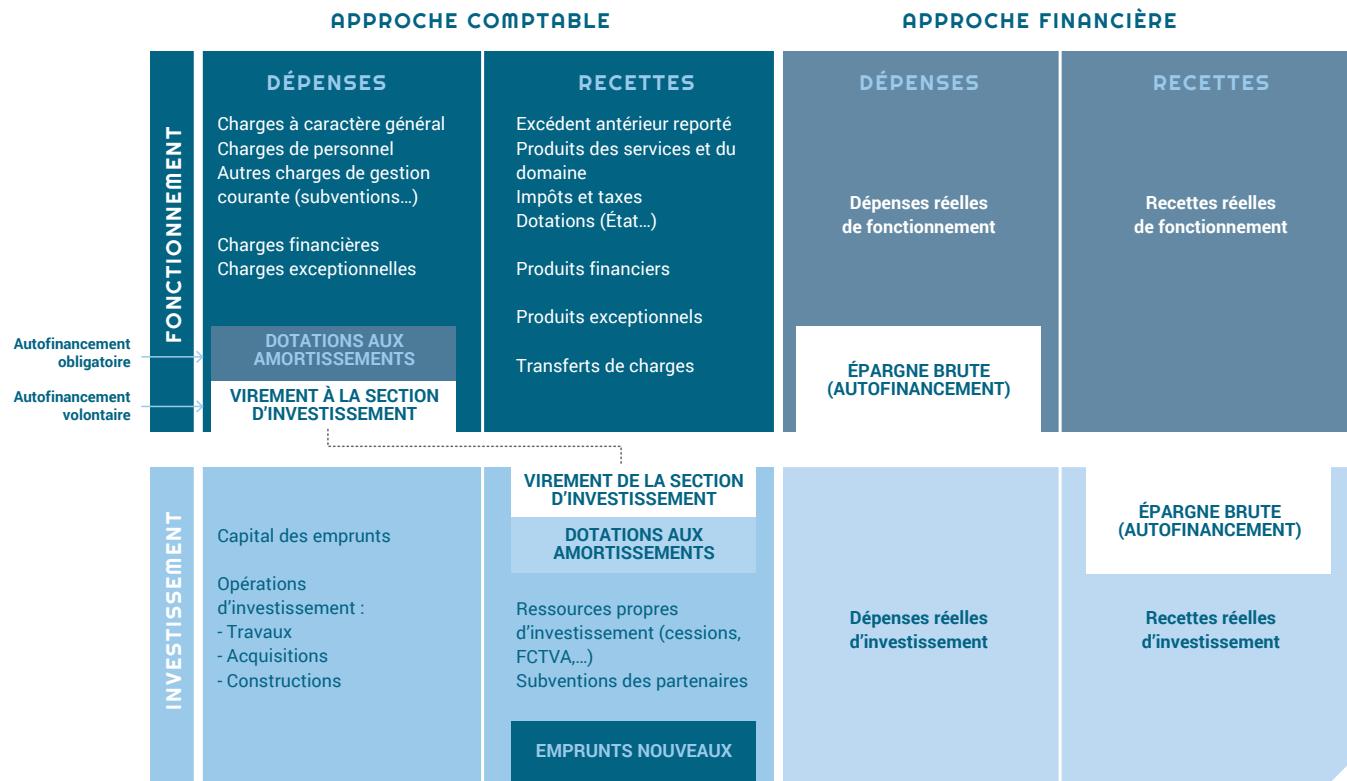
La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, celles qui reviennent chaque année, que ce soit en dépenses ou en recettes. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 6 (dépenses ou charges) et de classe 7 (recettes ou ressources).

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions mobilières et immobilières ou les travaux nouveaux. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 1 et 2.

Articulation entre sections, règles d'équilibre et contraintes de gestion

Les schémas ci-dessous permettent une compréhension directe des mécanismes en jeu. L'articulation entre les deux sections peut ainsi être présentée à la fois par une approche « comptable » et par une approche plus « financière ».

Articulation entre les sections d'un budget



Ainsi, les ressources d'exploitation de la collectivité, généralement supérieures à ses charges d'exploitation, permettent de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute (EB) qui est transférée en section d'investissement (approche financière) pour le financement de ses investissements. Ce transfert se fait comptablement par le jeu d'écritures des dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement (approche comptable).

L'approche comptable permet d'appréhender les contraintes réglementaires de vote des budgets locaux.

L'approche financière permet d'appréhender un premier niveau d'analyse financière et les contraintes de gestion d'une collectivité.

Les contraintes réglementaires sont liées au principe budgétaire d'équilibre. C'est l'un des principes auxquels les collectivités territoriales sont soumises pour le vote de leur budget (cf. partie supra).

Ce principe budgétaire dispose qu'un budget est réputé à l'équilibre s'il respecte les 3 conditions suivantes :

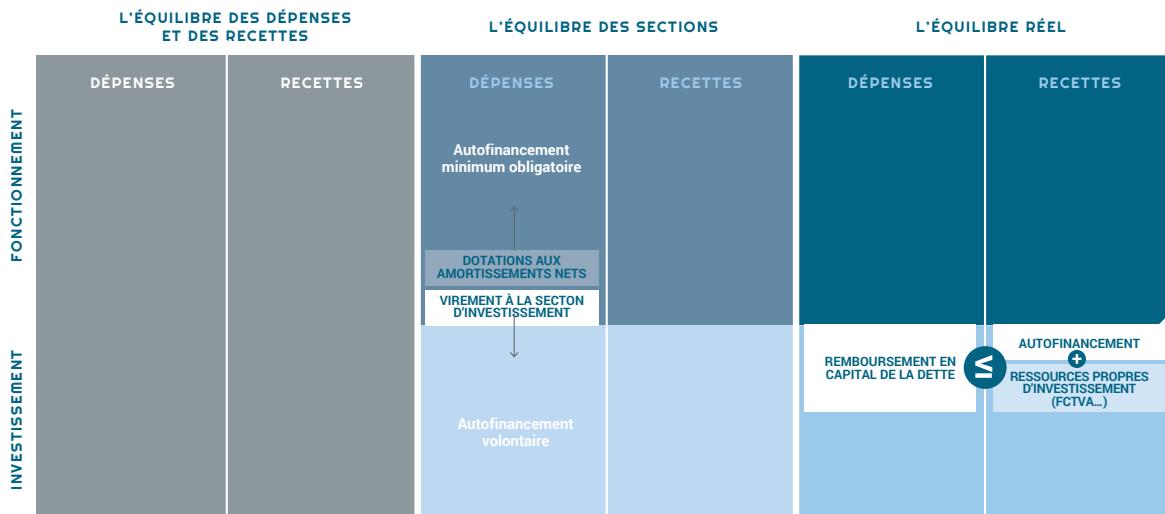
1. L'équilibre des dépenses et des recettes toutes sections confondues.
2. L'équilibre à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement. Cette condition crée une obligation de dégager des ressources en surplus des charges d'exploitation pour couvrir l'inscription des dotations aux amortissements (nets). C'est ce qu'on appelle la contrainte d'autofinancement minimum obligatoire.
3. L'équilibre réel, c'est-à-dire la couverture des dépenses de remboursement en capital de la dette par des ressources propres d'investissement (CAF + ressources définitives d'investissement telle que le FCTVA et certaines dotations).

Cette dernière contrainte n'est pas sans rappeler la notion de « règle d'or » que le gouvernement souhaitait appliquer au budget de l'État. Notons que la mise en application concrète de cette idée a été pour l'instant reportée par l'État, la situation de ses finances ne lui permettant pas de l'envisager. Elle est par contre bien effective pour les administrations publiques locales.

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient également, au-delà de ces trois éléments, que l'évaluation des dépenses et des recettes soit sincère. Les graphiques ci-après schématisent ces trois notions.

La présentation des contraintes réglementaires est essentielle pour introduire les contraintes de gestion. Même si ces dernières correspondent aux choix de chaque collectivité quant à leur niveau, elles répondent néanmoins à des valeurs de référence à ne pas dépasser.

Le principe d'équilibre budgétaire

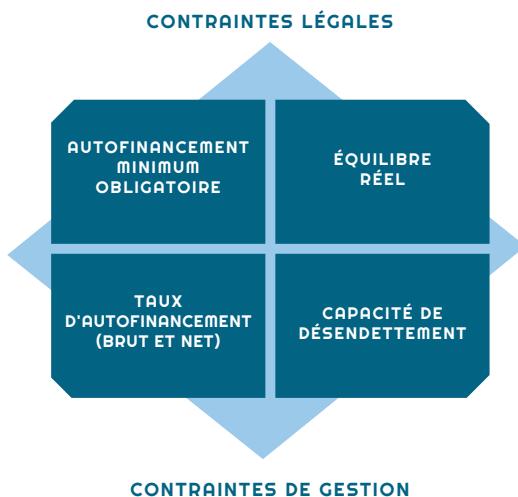


Les principaux indicateurs sont :

- Le taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement). C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.
- L'épargne nette. Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.
- La capacité de désendettement (Epargne brute/Stock de la dette en capital). Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans (qui représente la durée moyenne des emprunts contractés par les collectivités territoriales).

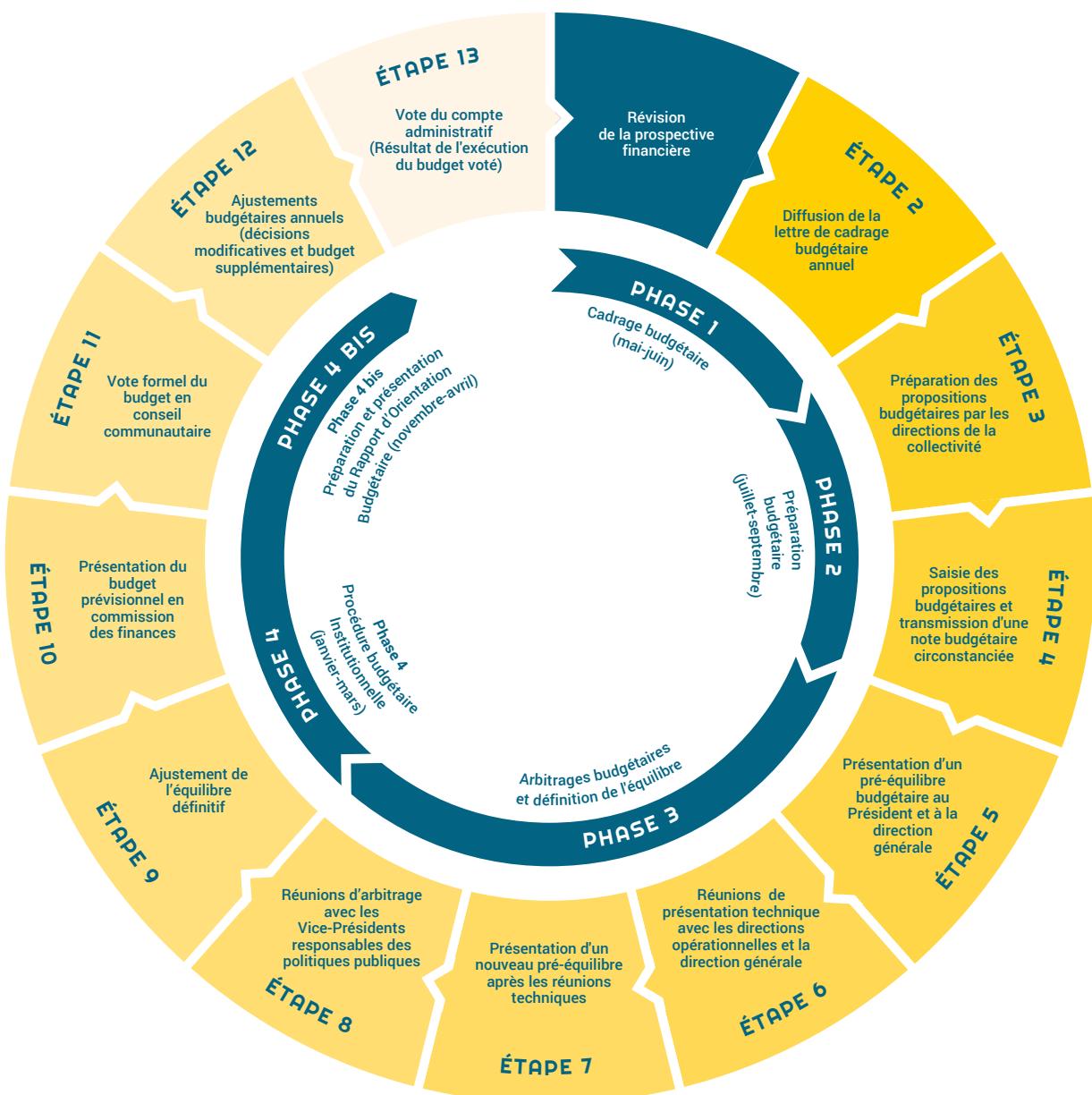
La matrice ci-dessous permet d'avoir une vision synoptique des contraintes réglementaires et de gestion qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ces précisions, certes théoriques, permettent de mieux apprécier la situation financière de la Communauté urbaine.

Contraintes légales et contraintes de gestion d'une collectivité locale



LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Le vote d'un budget est le résultat d'un long processus transversal et obligatoire. Sa maîtrise est donc primordiale pour permettre de présenter un document fiable et dans les délais impartis (le 15 avril). Il est organisé autour de 4 grandes phases. Le schéma ci-dessous vous en présente les principales étapes.



LA GESTION DES AP/CP

La gestion en AP/CP, contrairement aux documents cités préalablement, n'est pas un document de projection mais un outil réglementaire de suivi et de vote de la section d'investissement d'un budget. Elle est bien souvent mise en œuvre pour permettre de se conformer aux règles liées à la comptabilité d'engagement. C'est donc un outil juridique d'exécution des investissements d'une collectivité.

La gestion pluriannuelle repose sur l'identification d'autorisations de programme (AP) au sein de la section d'investissement. Constitue un programme pluriannuel, une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement à caractère pluriannuel se rapportant, soit à des études, soit à des acquisitions de biens meubles et immeubles, soit à des travaux en cours, soit à des subventions ou des participations versées à des tiers.

La procédure de gestion en AP/CP permet de concilier les contraintes de l'annualité budgétaire avec l'existence d'opérations d'investissement dont le financement s'étale sur plusieurs années. Elle se situe aux stades de la programmation, de l'autorisation budgétaire et de la comptabilisation de l'engagement des dépenses.

L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements sur une durée qui excède l'exercice budgétaire. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP). L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lorsque le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président, sur autorisation du conseil communautaire, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'AP.

L'autorisation donnée par le Conseil communautaire précise le montant et l'affectation des crédits concernés. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il faut noter qu'une telle gestion peut être utilisée en fonctionnement pour des dépenses qui auraient un caractère pluriannuel. On parle alors d'AE/CP, AE étant l'abréviation d'autorisation d'engagement. Ce point n'est pas détaillé car il est rarement utilisé par les collectivités territoriales.

Enfin, le règlement budgétaire et financier apportera plus de précisions sur les différentes notions qui entourent la gestion comptable et budgétaire des collectivités territoriales.



Partie 2

LE RAPPORT
FINANCIER
ET COMPTABLE

PRÉAMBULE

L'objet du présent rapport est d'apporter une présentation claire et synthétique du budget 2026 de la Communauté urbaine et d'aller au-delà des seules maquettes budgétaires, certes exhaustives, mais difficiles à appréhender.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 18 décembre dernier dans le délai des deux mois avant le vote du budget.

Le budget 2026 de la Communauté urbaine s'établit dans la continuité du budget 2025 en intégrant, toutefois, certains éléments contenus dans la version initiale du projet de loi de finances 2026. En effet, comme l'an passé, le contexte national est suspendu, le projet de loi de finances 2026 n'ayant pas été adopté avant la finalisation du budget de la collectivité.

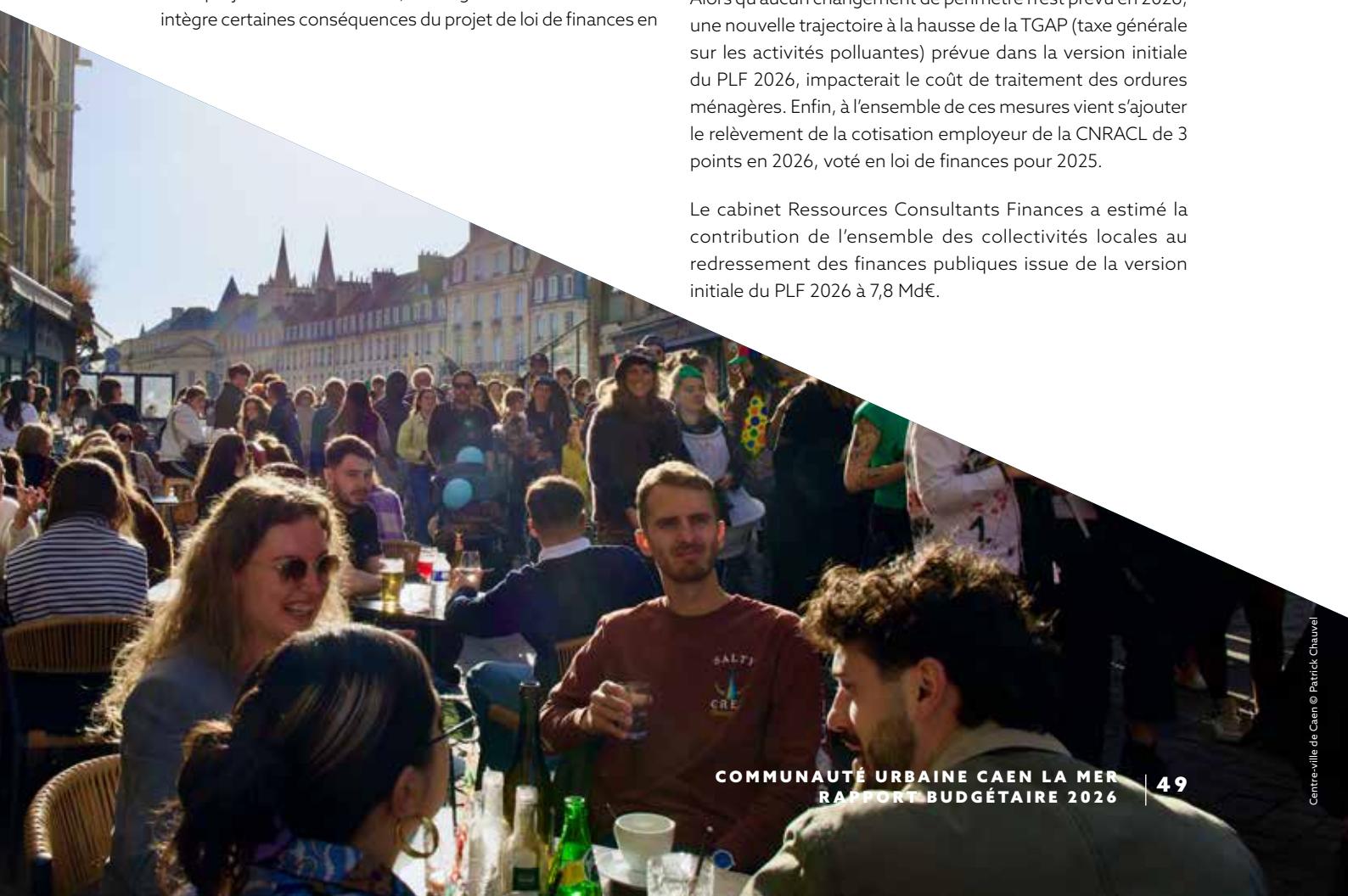
Réunie le 19 décembre 2025, la commission mixte paritaire (CMP) chargée de trouver un compromis sur le PLF 2026 n'est pas parvenue à trouver un accord. Dans l'intervalle, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale qui a été adopté le 23 décembre par les députés et les sénateurs. Cette loi qui ne remplace pas le budget, a pour seul objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2026, en permettant de lever l'impôt, d'ouvrir les crédits budgétaires et d'emprunter sur les marchés (option déjà retenue l'année dernière à la même période). Ainsi, les discussions parlementaires relatives au budget de l'Etat reprendront dès janvier 2026.

Par prudence, devant les incertitudes qui pèsent autour du futur projet de loi de finances, le budget 2026 de Caen la mer intègre certaines conséquences du projet de loi de finances en

cours d'examen au moment de sa préparation et qui impactent fortement la Communauté urbaine.

Pour rappel, les principales dispositions visant les collectivités territoriales prévues dans le projet de loi de finances initial s'inscrivent dans un contexte de restriction budgétaire et l'effort qui leur est demandé porte sur plusieurs mesures, dont la reconduction de la ponction opérée au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico). A ce dispositif s'ajoutent la minoration, à hauteur de l'inflation, de la dynamique de la TVA allouée en compensation de la suppression la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE, le prélèvement sur la compensation de l'abattement de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, le retour du remboursement du FCTVA aux EPCI l'année suivant la dépense d'investissement et non plus en année N et les traditionnelles ponctions sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) opérées au titre des variables d'ajustement de la DGF. Alors qu'aucun changement de périmètre n'est prévu en 2026, une nouvelle trajectoire à la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) prévue dans la version initiale du PLF 2026, impactera le coût de traitement des ordures ménagères. Enfin, à l'ensemble de ces mesures vient s'ajouter le relèvement de la cotisation employeur de la CNRACL de 3 points en 2026, voté en loi de finances pour 2025.

Le cabinet Ressources Consultants Finances a estimé la contribution de l'ensemble des collectivités locales au redressement des finances publiques issue de la version initiale du PLF 2026 à 7,8 Md€.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2026 **392,62 M€**

DÉPENSES

Objet	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev° 2026/2025
FONCTIONNEMENT	273 962 548	271 467 003	69%	-0,91%
Opérations réelles	240 639 236	241 015 045	69%	0,2%
Opérations d'ordre	33 323 312	30 451 958		-8,6%
INVESTISSEMENT	121 425 674	121 150 506	31%	-0,2%
Opérations réelles	107 101 911	106 999 034	31%	-0,1%
Mouvements neutres (mixtes)	7 597 450	11 066 563		45,7%
Opérations d'ordre	6 726 313	3 084 909		-54,1%
TOTAL DÉPENSES	395 388 222	392 617 509	100%	-0,7%
Opérations réelles	347 741 147	348 014 079		0,1%
Mouvements neutres (mixtes)	7 597 450	11 066 563		45,7%
Opérations d'ordre	40 049 625	33 536 867		-16,3%

RECETTES

Objet	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev° 2026/2025
FONCTIONNEMENT	273 962 548	271 467 003	69%	-0,9%
Opérations réelles	267 236 235	268 382 094	77%	0,4%
Opérations d'ordre	6 726 313	3 084 909		-54,1%
INVESTISSEMENT	121 425 674	121 150 506	31%	-0,2%
Opérations réelles	80 504 912	79 631 985	23%	-1,1%
Mouvements neutres (mixtes)	7 597 450	11 066 563		45,7%
Opérations d'ordre	33 323 312	30 451 958		-8,6%
TOTAL RECETTES	395 388 222	392 617 509	100%	-0,7%
Opérations réelles	347 741 147	348 014 079		0,1%
Mouvements neutres (mixtes)	7 597 450	11 066 563		45,7%
Opérations d'ordre	40 049 625	33 536 867		-16,3%



AquaNauts / Millénaire de Caen © Patrick Chauvel

Le budget 2026 est équilibré en dépenses et recettes à 392,62 M€ (395,39 M€ en 2025) et se répartit ainsi :

- Un montant de 348,01 M€ en opérations réelles (347,74 M€ en 2025)
- Un montant de 33,54 M€ en opérations d'ordre (40,05 M€ en 2025)
- Un montant de 11,07 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et de trésorerie (7,60 M€ en 2025).

En dépenses réelles, le budget 2026 se traduit par :

- Un montant de 241,02 M€ en fonctionnement, soit + 0,2% par rapport au BP 2025
- Un montant de 107,00 M€ en investissement, soit - 0,1%.

de dotations aux amortissements (y compris les neutralisations) pour des subventions transférables inscrites en recettes de fonctionnement pour 3,08 M€.

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont inscrites à hauteur de 3,08 M€ et représentent les reprises sur amortissement des subventions transférables et les écritures de neutralisation.

Les recettes d'ordre et les mouvements neutres en investissement d'un montant total de 44,60 M€ correspondent à la contrepartie d'écritures de dotations aux amortissements (20 M€), au virement à la section d'investissement (10,45 M€) et aux opérations patrimoniales (11,07 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

En recettes réelles, le budget 2026 se décompose en :

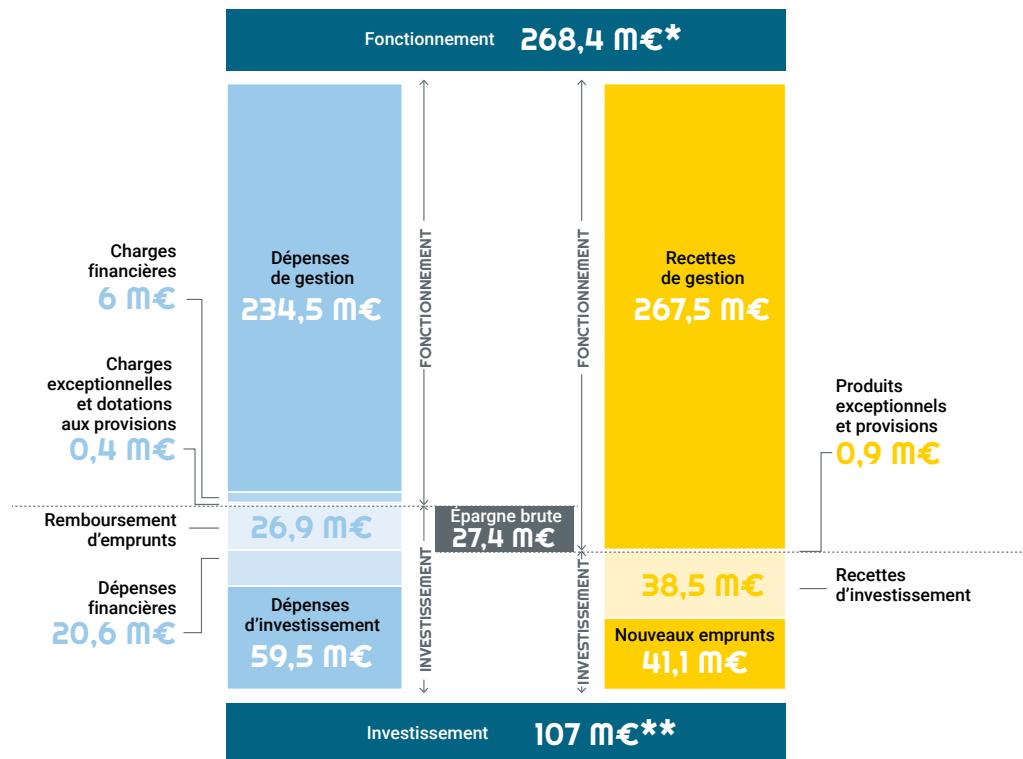
- Un montant de 268,38 M€ en fonctionnement (opérations réelles), en augmentation de 0,4% par rapport au BP 2025
- Un montant de 79,63 M€ en investissement (opérations réelles), en baisse de 1,1%.

Les dépenses d'ordre en fonctionnement d'un montant de 30,45 M€ correspondent aux dotations aux amortissements (20 M€) et au virement à la section d'investissement (10,45 M€).

Les dépenses d'ordre et les mouvements neutres en investissement s'élèvent à 14,15 M€ et concernent des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement pour 11,07 M€ et une contrepartie d'écritures

2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL (OPÉRATIONS RÉELLES)

Cette présentation synthétique du budget principal de la Communauté urbaine Caen la mer permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2026 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.



* Y compris le virement à la section d'investissement qui constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement

** Y compris l'épargne brute qui constitue une recette d'investissement mais hors opérations pour compte de tiers qui sont équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement

Cette présentation permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (27,37 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (41,09 M€).

Si l'épargne brute ainsi dégagée est supérieure à celle qui avait été constatée au BP 2025 de 2,9% (+0,77 M€), ce résultat doit toutefois être nuancé puisque le budget 2026 intègre deux recettes exceptionnelles (une recette en lien avec un contentieux autour de la construction du stade nautique pour 1,54 M€ et une reprise de provision pour le projet de rénovation urbaine Ifs Plaine pour 0,9 M€). Ces recettes ponctuelles permettent ainsi d'absorber une partie des pertes de recettes liées au projet loi de finances 2026.

Les recettes courantes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) sont par ailleurs en progression de 0,2% et s'établissent à 267,45 M€ contre 267,20 M€ en 2025.

Les dépenses de gestion se montent, quant à elles, à 234,54 M€ en 2026 contre 233,82 M€ en 2025, soit une légère hausse de 0,3%.

Les facteurs liés au contexte économique (inflation...), la hausse des taux d'intérêt des emprunts et l'augmentation des indices de révision des prix des marchés demeurent quasi identiques à 2025. Globalement, les masses budgétaires restent contenues grâce au travail important des services sur la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement. Enfin, la variation des coûts de l'énergie conduit à inscrire ce poste de dépense en baisse sur 2026.

Le recours à l'emprunt d'un montant de 41,09 M€ en 2026 est en baisse par rapport à celui de 2025 (44,86 M€).

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 15,31% par rapport à 2025, mais elles restent à un niveau élevé, soit 59,32 M€.

Ainsi, ce budget 2026 permet de maintenir les bases financières de Caen la mer qui demeurent saines malgré un contexte plus incertain et plus complexe.

ÉQUILIBRE DU BUDGET FONCTIONNEMENT 2026



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Pour rappel, en 2017, les charges liées aux nouvelles compétences de l'EPCI ont été transférées du budget des communes vers le budget de la Communauté urbaine. Les charges concernent l'ensemble des chapitres budgétaires de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante et charges financières) mais également les chapitres d'investissement (en AP et hors AP). Les contreparties de ces charges nouvelles se retrouvent en recettes de fonctionnement au travers notamment de l'Attribution de Compensation (AC) mais également des autres chapitres de recettes (produits du domaine, impôts et taxes, dotations et subventions...). Des Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se sont tenues successivement pour acter les transferts de charges, faisant ainsi évoluer les montants des attributions de compensation en section de fonctionnement des communes vers la Communauté urbaine. Les AC se répartissent en une recette d'un montant de 34,98 M€ et une dépense d'un montant de 17,78 M€ pour le budget de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, les communes ayant abondé leur enveloppe de secteur en investissement en 2023 ont eu recours à la création d'une attribution de compensation en section d'investissement (ACI). Ainsi, le montant des attributions de compensation en section d'investissement s'élève à 0,28 M€.

Pour mémoire, il convient de rappeler que les AC de la Communauté urbaine (dépenses et recettes) portent une « part investissement » évaluée à 9,4 M€. L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (ou épargne brute) qui intègre mécaniquement ce montant couvre en partie le besoin de financement de la section d'investissement et notamment des dépenses d'investissement transférées.

Afin de permettre la réalisation des projets du mandat et le programme d'investissement tel qu'il découle du projet de territoire, une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement est indispensable. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir un autofinancement suffisant, et ce malgré les augmentations des dépenses de gestion par rapport à 2025 et surtout la prise en compte du projet de loi de finances.

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 241,02 M€

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre	Dépenses	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025
OPÉRATIONS RÉELLES				
011	Charges à caractère général	59 087 514	58 952 693	- 0,2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 535 357	105 626 154	1,0%
014	Atténuations des produits dont attribution de compensation	24 132 858 17 779 278	23 572 858 17 779 278	- 2,3% 0,0%
65	Autres charges de gestion courante	46 070 146	46 396 700	0,7%
66	Charges financières	5 955 210	6 047 190	1,5%
67	Charges spécifiques	139 450	399 450	186,4%
68	Dotations aux provisions	718 701	20 000	- 97,2%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		240 639 236	241 015 045	0,2%

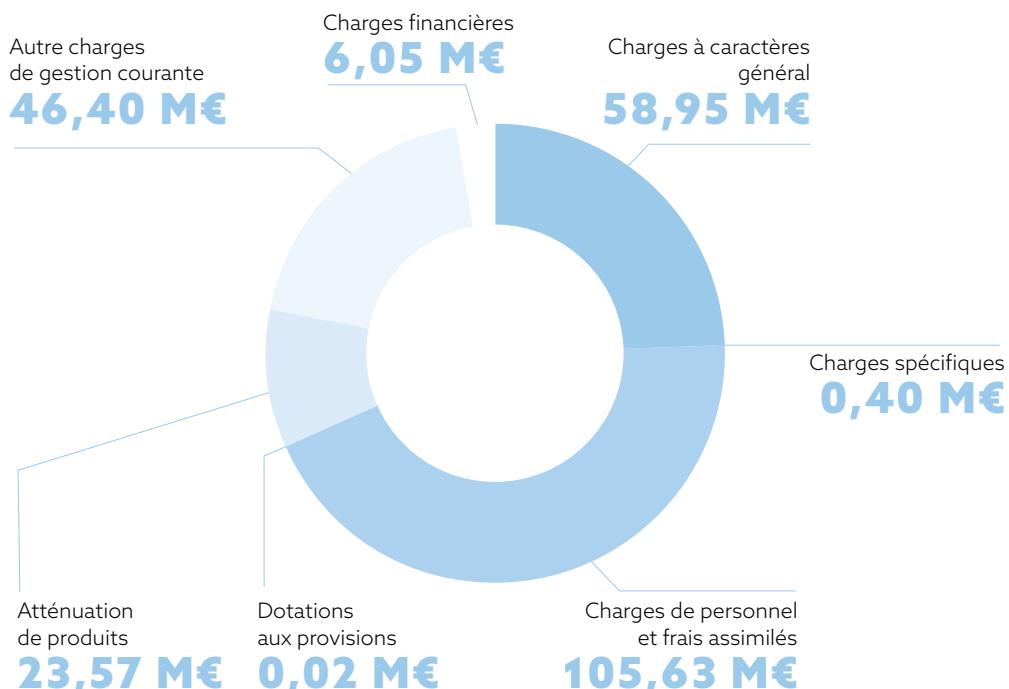
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2026 affichent une légère augmentation de 0,2%. Elles passent de 240,64 M€ à 241,02 M€ :

- Charges à caractère général : - 0,2%
- Charges de personnel : + 1%
- Autres charges de gestion courante : + 0,7%
- Charges financières : + 1,5%
- Charges exceptionnelles : + 186,4%

Les atténuations de produits passent de 24,13 M€ à 23,57 M€. Elles sont constituées par les reversements de fiscalité, notamment l'attribution de compensation que la Communauté urbaine verse aux communes membres (AC positive dans les budgets des communes membres) pour un montant reconduit de 17,78 M€.

Ce chapitre intègre, comme l'an passé, l'inscription d'une prévision de crédits pour un éventuel prélèvement au titre du DILICO, (dispositif conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) prévu par le projet de loi de finances (voir page 56). Dans l'attente de précisions et de clarté sur les modalités d'éligibilité et de calcul de ce prélèvement, un montant de 2,45 M€ est proposé au BP 2026.

Les dotations aux provisions s'établissent à 0,02 M€, soit un montant très inférieur à celui de 2025, en raison de la fin du projet de rénovation urbaine d'Ils Plaine Nord/Est (pour lequel des provisions avaient été constituées jusqu'à l'année dernière). Par ailleurs, au regard du montant des provisions constituées depuis deux exercices dans le cadre de la monétisation des CET, il n'apparaît pas nécessaire de provisionner davantage en 2026.



Les charges à caractère général : 58,95 M€.

Ces charges sont en baisse de 0,2% par rapport à 2025. Elles sont prévues à hauteur de 58,95 M€ contre 59,09 M€ en 2025.

Le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé par les directions a été poursuivi lors de la préparation budgétaire 2026 et permet ainsi de diminuer très légèrement les charges à caractère général sans modifier la qualité de service.

Les dépenses en baisse :

- S'agissant des dépenses d'énergie, les estimations actuelles des contrats (gaz, électricité, carburants, chauffage urbain et combustibles) et le bilan sur une année complète, permettent de baisser les prévisions et d'évaluer le coût des fluides à 6,14 M€ contre 6,77 M€ en 2025.
- Des baisses sont également constatées pour le cycle de l'eau, notamment sur les frais d'études et l'entretien du pluvial (- 0,38 M€). Il ne s'agit pas réellement d'une diminution mais plutôt d'un changement d'imputation, notamment le basculement du paiement des ITV (inspections télévisuelles) en investissement.
- Les crédits de la direction des espaces publics enregistrent une baisse en raison de la fin du remboursement de la convention de gestion sur le contrat partenarial d'Hérouville-Saint-Clair lié à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse tricolore.

À l'inverse, certaines dépenses sont nouvelles ou en augmentation :

- Les crédits alloués au foncier sont en augmentation (+ 0,19 M€) en raison des acquisitions qui ont eu lieu en 2025 et qui impactent le montant des taxes foncières et des remboursements à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour 2026.
- S'agissant des déchets ménagers, le coût de la compétence collecte est également en augmentation. L'estimation du coût des contrats intègre une révision à hauteur de 1% ainsi qu'une hausse des marchés renouvelés en 2026 (+ 0,82 M€).
- Pour l'habitat, l'année 2025 était une année de transition avec la poursuite du PIG (Programme d'Intérêt Général) et du SARE (Service d'Accompagnement pour la rénovation énergétique), ainsi que la mise en place du PACTE territorial. En 2026, le dispositif lié au PACTE enregistre une augmentation alors que les anciens dispositifs sont en baisse. Cette augmentation est principalement liée à l'accompagnement des ménages et copropriétés dans leur démarche de rénovation (+ 0,37 M€).
- Il est également noté des hausses sur les enveloppes de secteurs pour l'entretien de nouvelles zones d'habitat, la prise en compte de la brigade propreté sur le secteur canal littoral, l'entretien de nouveaux locaux acquis sur le territoire et l'intégration dans le patrimoine de la signalisation tricolore d'Hérouville-Saint-Clair.

Les charges de personnel et frais assimilés : 105,63 M€.

Pour 2026, la masse salariale (Chapitre 012) est évaluée à 105,63 M€, soit une augmentation de 1,04% par rapport au BP 2025 (104,54 M€).

Cette évaluation a été réalisée au regard d'un réajustement de l'atterrissement prévisionnel, d'hypothèses exogènes liées aux prévisions des impacts des mesures réglementaires, ainsi que d'hypothèses endogènes liées aux actions décidées par la Communauté urbaine pour améliorer le pouvoir d'achat des agents et à ses besoins RH.

Les hypothèses exogènes : les impacts budgétaires des mesures réglementaires

- **Augmentation du taux de charges patronales pour la CNRACL** : le budget prend en compte l'augmentation de + 3 points du taux de la cotisation CNRACL (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025) pour la deuxième année consécutive sur les 4 années où cette augmentation aura lieu. Ainsi, un montant de 1,356 M€ est prévu au budget.
- **Évolution du SMIC** : le budget prend en compte les impacts liés à la hausse du SMIC de + 1% au 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 0,008 M€.
- **Évolution réglementaire de la carrière des agents** : les avancements d'échelons 2026 (déroulement réglementaire de la carrière des agents fonctionnaires) et les effets reports de ceux de 2025 sont également pris en compte. A ce titre, un montant de 0,363 M€ est prévu au BP 2026.

Les hypothèses endogènes : les impacts budgétaires des mesures et des besoins de la collectivité

- **Revalorisation du RIFSEEP** : la revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mise en œuvre en avril 2025 pour soutenir le pouvoir d'achat des agents et favoriser l'attractivité, produira ses effets en année pleine en 2026 (+ 0,351 M€).
- **Avancements de grade et promotions internes** : l'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. La promotion interne correspond à un changement de cadre d'emploi ou de catégorie. Les avancements de grade et les promotions internes sont des décisions propres à la collectivité en faveur des agents éligibles. Pour 2026, un budget de 0,124 M€ est prévu, tenant compte d'une évolution des ratios d'avancement de grade mise en place depuis 2025 afin d'encourager les déroulements de carrière.
- **Le fonctionnement des services** : il est enfin tenu compte des besoins des services, tout en poursuivant la maîtrise de la masse salariale tant pour le recours aux agents permanents (examen d'opportunité sur les créations d'emplois permanents) que pour le recours aux agents non permanents et la réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires.

Les atténuations de produits : 23,57 M€.

Ce chapitre retrace pour l'essentiel les reversements de fiscalité effectués par la Communauté urbaine au profit des communes membres. Le montant reversé aux communes au travers de l'AC sera en 2026 de 17,78 M€, identique au budget 2025.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), versée aux communes membres s'élève en 2026 à 3,09 M€, identique également à 2025 et qui fait suite à l'adoption du pacte financier et fiscal en juillet 2023.

Ce chapitre retrace également des reversements de fiscalité comme les dégrèvements de la TASCOM pour 0,15 M€, de la GEMAPI pour 0,1 M€ et de la TIEOM pour 0,06 M€.

Focus sur le Dilico :

La loi de finances pour 2025 a créé un nouveau dispositif appelé Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) dont l'objectif est de faire participer les collectivités au redressement des comptes publics. Au stade de la version initiale du projet de loi de finances pour 2026, celui-ci serait reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2 milliards d'euros, contre 1 milliard en 2025. Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes (+ 188%), 500 millions pour les EPCI (+ 100%), 280 millions pour les départements (+ 27%) et 500 millions pour les régions (+ 78%).

Plusieurs ajustements du Dilico figurent dans le PLF 2026 :

- Le dispositif concernerait un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités qu'en 2025, de manière à ce que les contributions soient moins concentrées sur un petit nombre d'entités. Pour étendre le dispositif, le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI fixé auparavant à 110% serait abaissé respectivement à 100% et 80% de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges. Ainsi, le nombre de collectivités concernées pourrait doubler pour approcher les 4 000 selon des données transmises par l'AMF (association des Maires de France).
- Le versement du Dilico 2026 serait étalé sur 5 ans au lieu de 3 ans en 2025.
- Une fraction de 20% (contre 10% auparavant) abonnerait les fonds de péréquation nationaux.
- La restitution des 80% restants ne serait plus « automatique » mais conditionnée pour chaque catégorie de contributeurs à l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice. Dans ce cas, le versement n'interviendrait que si les dépenses agrégées des collectivités, par catégorie, évoluent moins vite que la croissance du PIB. A l'inverse, aucun versement n'interviendrait si l'évolution est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionnée d'un point de pourcentage. Enfin, entre deux intervalles (croissance du PIB et croissance du PIB + 1), la restitution se ferait de façon individualisée en fonction de la progression des dépenses de chaque collectivité.

À noter que la contribution de chaque collectivité resterait plafonnée à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2023.

La Communauté urbaine, qui avait été épargnée de prélèvement en 2025, pourrait devenir contributrice au Dilico en 2026, notamment en raison de l'abaissement du seuil d'éligibilité et des modalités de calcul du dispositif tels qu'envisagés dans la version initiale du PLF 2026. Dans le contexte d'incertitude actuel, au regard des éléments énoncés ci-dessus et par mesure de précaution, il est envisagé d'inscrire un montant similaire à celui qui avait été inscrit au BP 2025, soit 2,45 M€.

Autres charges de gestion courante : 46,40 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses versées par la Communauté urbaine. Il est en très légère augmentation de 0,7%, soit un montant qui passe de 46,07 M€ en 2025 à 46,40 M€ en 2026.

Les principales évolutions constatées concernent les postes suivants :

À la baisse ou suppression :

- Suppression de la subvention aux Familles Rurales du Calvados en raison du changement de gestion de la petite enfance : - 0,01 M€ ;
- Diminution de la subvention dans le cadre du SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) en raison de la fin progressive du dispositif : - 0,1 M€ ;
- Suppression de la subvention à Biomasse dans le cadre de la mise en place du Pacte, celui-ci étant désormais en œuvre : - 0,1 M€ ;
- Révision à la baisse du coefficient de révision de la compensation de service public des piscines de Carpiquet et de Ouistreham : - 0,05 M€ ;
- Diminution de la participation au SDEC dans le cadre des travaux d'éclairage public dans les zones d'activités : - 0,06 M€ ;
- Diminution de la contribution au réseau Ouest Normand : - 0,04 M€ ;
- Diminution de la subvention à la SPL Nautisme Caen/Ouistreham (le montant prévu en 2025 intégrait une régularisation sur les années antérieures) : - 0,08 M€ ;
- Diminution des crédits d'acquisition des licences de sécurité : - 0,08 M€.

À la hausse ou inscription nouvelle :

- Augmentation de la subvention au théâtre du Champ Exquis afin de permettre la consolidation de la structure : + 0,03 M€ ;
- Augmentation de la participation au SDIS pour la deuxième année consécutive : + 0,15 M€ ;
- Ajustement à la hausse de plusieurs subventions versées dans le cadre du développement économique : + 0,02 M€ ;
- Augmentation de la subvention versée à l'Office de tourisme : + 0,1 M€ ;
- Ajustement à la hausse de la contribution à Caen Métropole : + 0,09 M€,
- Augmentation de la contribution au SDEC en raison d'un changement d'imputation comptable : + 0,31 M€.

Le montant de la participation au budget des transports pour 9,5 M€ reste inchangé en 2026.

Les charges financières : 6,05 M€.

Les charges financières de l'exercice 2026 sont prévues en hausse de 1,5% (6,05 M€) par rapport à 2025 (5,96 M€).

Cette hausse s'explique d'une part, par une anticipation de niveaux de taux d'intérêt encore élevés en 2026 par rapport aux conditions d'emprunts plus avantageuses contractées avant 2022 et d'autre part, par les charges d'intérêts générées par les nouveaux emprunts souscrits en 2025, pour un total de 25 M€.

Les charges spécifiques : 0,40 M€.

La nomenclature M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 a fortement réduit les possibilités d'imputation comptable en charges exceptionnelles, venant mécaniquement baisser les montants inscrits. Ainsi, il ne reste sur ce chapitre que les seules annulations de titres sur exercice antérieur pour un montant quasi identique au BP 2025 soit 0,13 M€. La différence s'explique par la mise en place, par le Conseil Départemental, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par la Communauté urbaine. Le produit de cette taxe additionnelle sera reversé dans son intégralité, soit 0,26 M€ au département en 2026.

Les provisions : 0,02 M€.

Afin de couvrir les dépenses afférentes à la monétisation des jours épargnés par les agents sur le compte épargne temps (CET), la Communauté urbaine Caen la mer a réalisé des provisions depuis deux années consécutives pour couvrir le risque induit. Compte tenu des montants provisionnés, il n'est pas nécessaire de reconduire cette provision en 2026.

Par ailleurs, le projet du PRU d'Ifs se termine et le déficit prévu initialement sur cette opération a été entièrement couvert par les provisions réalisées, à hauteur de 0,3 M€ chaque année, depuis plusieurs années. Il n'est plus nécessaire de provisionner pour cette opération en 2026, qui de surcroît, est en cours de clôture, ce qui permet une reprise de provision (voir recettes de fonctionnement – Chapitre 78).

Les autres provisions concernent, comme chaque année, les créances douteuses ou en contentieux.



Promenade de la Paix à Ouistreham Riva-Bella © Patrick Chauvel

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 268,38 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre	Recettes	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
OPÉRATIONS RÉELLES				
70	Produits des services, du domaine et ventes	11 343 200	11 166 064	- 1,6%
73	Impôts et taxes (sauf 731) <i>dont attribution de compensation</i>	113 286 095 34 984 647	113 280 095 34 984 647	0,0% 0,0%
731	Fiscalité locale	91 203 050	92 321 050	1,2%
74	Dotations, subventions et participations	45 803 356	42 306 453	- 7,6%
75	Autres produits de gestion courante	4 448 218	7 157 932	60,9%
013	Atténuations de charges	1 122 316	1 220 500	8,7%
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	10 000	10 000	0,0%
78	Reprises sur provisions	20 000	920 000	4500,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES		267 236 235	268 382 094	0,4%
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL		26 596 999	27 367 049	2,9%

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en légère progression par rapport à 2025 : + 0,4%.

Les baisses concernent les produits des services et du domaine (- 1,6%) et les dotations, subventions et participations (- 7,6%).

Les augmentations portent sur la fiscalité locale (+ 1,2%), les autres produits de gestion courante (+ 60,9%), les atténuations de charges (+ 8,7%) et les reprises de provisions (+ 4 500 %).



Pont de Louvigny © Patrick Chauvel

Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

	Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
FISCALITÉ MÉNAGES	Taxe d'habitation - TH	2 700 000	1 783 000	- 34,0%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 650 000	3 740 000	2,5%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	163 000	150 000	- 8,0%
	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFNB	617 000	605 000	- 1,9%
	Taxe GEMAPI - TH/TFPB/TFPNB	2 020 000	2 020 000	0,0%
	Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	38 348 000	38 324 000	- 0,1%
Ss-total fiscalité directe ménages		47 498 000	46 622 000	- 1,8%
FISCALITÉ PROFESSIONNELLE	Cotisation foncière des entreprises - CFE	29 560 000	30 200 000	2,2%
	Fraction TVA - Fonds compensatoire CVAE	24 650 000	24 668 000	0,1%
	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 330 000	1 360 000	2,3%
	Taxe sur la surface commerciale - TASCOM	6 000 000	6 100 000	1,7%
	Taxe GEMAPI - CFE	500 000	500 000	0,0%
	Rôles supplémentaires	500 000	400 000	- 20,0%
Ss-total fiscalité économique		62 540 000	63 228 000	1,1%
AUTRE PRODUIT FISCAL	Prélèvements sur les paris hippiques	120 000	120 000	0,0%
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TiEOM)	41 755 000	42 595 000	2,0%
	Taxe de séjour	2 408 050	2 868 050	19,1%
	Ss-total autre fiscalité	44 283 050	45 583 050	2,9%
	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	3 900 000	3 900 000	0,0%
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources (hors attribution de compensation)		15 183 448	15 183 448	0,0%
PÉRÉQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	Attribution de compensation (négative)	34 984 647	34 984 647	0,0%
	Ss-total péréquation / garantie de ressources (y compris attribution de compensation)	50 168 095	50 168 095	0,0%
	DGF	29 695 000	30 000 000	1,0%
	Dotation d'intercommunalité	9 000 000	9 900 000	10,0%
	Dotation de compensation	20 695 000	20 100 000	- 2,9%
	Allocations compensatrices	7 350 000	6 499 000	- 11,6%
DOTATIONS ET COMPENSATION	Dotation générale de décentralisation - DGD	61 500	61 500	0,0%
	Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	4 200 000	1 400 000	- 66,7%
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	146 000	60 000	- 58,9%
	Ss-total dotations et compensations de l'Etat	41 452 500	38 020 500	- 8,3%
	Produits des services, du domaine et des ventes	11 343 200	11 166 064	- 1,6%
	<i>dont forfait post stationnement (FPS)</i>	900 000	1 100 000	22,2%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Subventions et participations	4 350 856	4 285 953	- 1,5%
	Autres produits de gestion courante	4 448 218	7 157 932	60,9%
	<i>dont redevance d'affermage de stationnement</i>	1 540 000	1 850 000	20,1%
	Atténuations de charges	1 122 316	1 220 500	8,7%
	Produits financiers	0	0	0,0%
	Produits spécifiques	10 000	10 000	0,0%
Ss-total autres recettes de fonctionnement		21 294 590	24 760 449	16,3%
Total recettes réelles de fonctionnement		267 236 235	268 382 094	0,4%

2.1 FISCALITÉ LOCALE ET LES FRACTIONS COMPENSATOIRES DE TVA

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Communauté urbaine Caen la mer bénéficie d'un nouveau panier fiscal basé sur l'affectation d'une fraction de TVA.

Cette quote-part de TVA est déterminée à partir du montant du produit de taxe d'habitation perdu sur les résidences principales calculé avec le taux de 2017, majoré du montant de l'allocation TH et de la moyenne des rôles supplémentaires de TH constatés entre 2018 et 2020.

Les produits de la fiscalité directe concernent les taxes suivantes : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Depuis 2023, les collectivités sont compensées de la perte du produit de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sur la base d'une fraction de TVA scindée en 2 parts : une part fixe et une part en lien avec l'évolution du produit net de TVA affecté à un fonds national de l'attractivité économique des territoires.

Les taxes annexes ou assimilées comprennent l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les produits correspondant aux différents impôts directs locaux sont répartis entre les catégories de contribuables implantés localement :

- **Les propriétaires de biens immobiliers**, qui peuvent être des ménages ou des professionnels :

- Terrains : TFPNB
- Constructions : TFPB, TEOM, THRS

- **Les professionnels** (industriels, commerçants, artisans, professions libérales) : CET (CFE et CVAE jusqu'en 2027), IFER, TASCOM...

Depuis 2023, par délibération, la Communauté urbaine Caen la mer a instauré la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Celle-ci a vocation à participer au financement des actions relevant de l'article L.211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des zones humides.

Le produit de la taxe GEMAPI est arrêté chaque année par délibération du conseil communautaire dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.

Pour Caen la mer, avec une population (au sens DGF) estimée à 286 000 habitants au 1^{er} janvier 2026 (INSEE 2023), le montant de la taxe est évalué à un peu moins de 9 € par habitant.

Le produit attendu sera réparti proportionnellement par la DGFIP entre les quatre taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises).

LA FISCALITÉ MÉNAGES ET LA FRACTION COMPENSATOIRE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

©Patrick Chauvel



La projection budgétaire pour 2026 a été réalisée en tenant compte du maintien des taux d'imposition de 2025, soit :

Taux	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
THRS	8,72%	8,72%	0%
TFPB	0,958%	0,958%	0%
TFPNB	3,81%	3,81%	0%

Depuis 2023, les collectivités locales ont retrouvé leur pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). La Communauté urbaine Caen la mer propose de reconduire le même taux pour l'année 2026. Les recettes liées à la fiscalité ménages et à la fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont proposées pour un montant de 46,62 M€ en 2026 contre 47,50 M€ en 2025, soit une baisse de - 1,8%.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales correspondant aux taxes ménages (THRS/TFPB/TFPNB) et à la fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS	2 700 000	1 783 000	- 34,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 650 000	3 740 000	2,5%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	163 000	150 000	- 8,0%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFNB	617 000	605 000	- 1,9%
Taxe GEMAPI - TH/TFPB/TFPNB	2 020 000	2 020 000	0,0%
Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	38 348 000	38 324 000	- 0,1%
Ss-total fiscalité ménages et fraction compensatoire THRP	47 498 000	46 622 000	- 1,8%

Cette évolution s'explique principalement par la diminution du produit de THRS et celle de montant de fraction de TVA, toutefois atténuées par les effets conjugués de plusieurs facteurs :

- L'actualisation des bases de TH sur les résidences secondaires, de TFPB et de TFPNB en tenant compte de la variation physique prévisionnelle et du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases estimé à 1% (source INSEE du 14 novembre 2025), dont le calcul au niveau national reflète l'évolution des prix à la consommation harmonisée sur un an, constatée fin novembre ;
- La reconduction des taux votés en 2025 par la Communauté urbaine ;
- La mise en place pour la quatrième année consécutive de la taxe GEMAPI dont le produit attendu de 2,50 M€ identique à 2025, sera réparti proportionnellement par la DGFIP entre les quatre taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises), soit environ 2 M€ de produit additionnel de fiscalité ménages et 0,50 M€ de produit additionnel de fiscalité professionnelle.

Le produit de la taxe d'habitation portant uniquement sur les résidences secondaires (THRS) est prévu pour un montant de 1,78 M€, soit une diminution de - 34% par rapport au budget 2025 (+ 1% par rapport au réalisé 2025). Cette baisse est en partie imputable à une nouvelle mesure votée en loi de finances pour 2025, visant à recentrer cette taxe sur les seuls locaux destinés à l'habitation au titre de la résidence secondaire et sur les locaux mixtes (faisant simultanément l'objet d'un usage professionnel et d'habitation) et à supprimer les locaux à usage exclusivement professionnel. Ce dispositif, venant s'ajouter à la poursuite des actions de fiabilisation et de sécurisation de la base taxable par la DGFIP, notamment après les difficultés générées par la mise en place de l'application GMBI (Gérer mes Biens Immobiliers), a engendré pour la Communauté urbaine une baisse conséquente dès 2025 du produit fiscal de THRS, en partie compensée (cf. allocations compensatrices page 27). L'estimation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026 tient compte d'un coefficient de revalorisation de 1% appliquée au montant des bases définitives 2025.

La recette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 3,74 M€, soit une augmentation de 2,5% par rapport au budget 2025, et une progression de 1,5% par rapport au montant réalisé de 2025. Les bases d'imposition

de la TFPB du territoire évolueraient globalement de 1,5% par rapport à celles définitives de l'année 2025 en tenant compte pour les locaux d'habitation, d'un coefficient de revalorisation des bases de 1% et d'une évolution physique estimée à 0,5% alors que les tarifs appliqués aux locaux professionnels seraient revalorisés de 1,2% venant s'ajouter à une évolution physique de 0,9%.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et le produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) sont estimés à 0,76 M€, soit un montant identique au budget 2025 et une progression de 0,7% par rapport au montant réalisé de 2025. A noter que si la Communauté urbaine a le pouvoir de décider du taux de TFPNB en reconduisant le taux de 2025, celui de la TAFNB, hérité des mécanismes de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, est lui figé à 35,21%.

L'affectation d'une fraction de TVA vient compenser la perte du produit TH sur les résidences principales. Perçue pour la première fois en 2021, la fraction de TVA évoluait jusqu'en 2024, chaque année, au même rythme que cette imposition nationale, permettant une compensation relativement dynamique des produits remplacés. La loi de finances 2025, en basant les modalités d'indexation de la fraction de TVA sur l'évolution constatée l'année précédente, a supprimé le dynamisme de progression de la TVA à titre exceptionnel pour l'année 2025, ce qui a conduit à une « année blanche » pour les collectivités, le montant perçu en 2025 étant identique à celui de 2024. Le PLF 2026 dans sa version initiale, prévoit, quant à lui, un mécanisme d'atténuation de la croissance des fractions de TVA par un écrêtement pérenne à hauteur de l'inflation constatée l'année précédente. En effet, le taux d'évolution du montant affecté aux collectivités locales serait calculé, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation, tout en précisant que le taux d'évolution ne pourrait, du seul fait de cette minoration, être négatif. À noter que cette rédaction ne protège en aucun cas les collectivités contre un scénario d'évolution négative de la TVA nationale, ce qui, d'après les hypothèses inscrites dans la loi de finances de fin de gestion pour 2025, devrait être le cas dès 2026. En effet, les projections anticipent une baisse de la TVA pour l'année 2025 et le dispositif de minoration ne pourrait donc pas appliquer ses effets en 2026.

La fraction de TVA perçue au titre du fonds compensatoire de la suppression de la TH sur les résidences principales est donc inscrite pour un montant de 38,32 M€ en 2026, soit une diminution de - 0,1% par rapport au budget 2025 et un montant en baisse de - 0,3% par rapport au réalisé de 2025.

Enfin, le produit additionnel de la taxe GEMAPI portant sur la fiscalité ménages (TH, TFPB et TFPNB) est reconduit pour un montant de 2,02 M€ en 2026.

LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA FRACTION COMPENSATOIRE DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES :

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales par nature de taxe :

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025
Cotisation foncière des entreprises - CFE	29 560 000	30 200 000	2,2%
Fraction TVA – Fonds compensatoire CVAE	24 650 000	24 668 000	0,1%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 330 000	1 360 000	2,3%
Taxe sur la surface commerciale - TASCOM	6 000 000	6 100 000	1,7%
Taxe GEMAPI - CFE	500 000	500 000	0,0%
Rôles supplémentaires	500 000	400 000	- 20,0%
Ss-total fiscalité professionnelle et fraction compensatoire CVAE	62 540 000	63 228 000	1,1%

Les recettes liées à la fiscalité professionnelle et à la fraction compensatoire de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sont inscrites pour un montant de 63,23 M€ au budget 2026 contre 62,54 M€ au budget 2025, soit une augmentation de 1,1%. La cotisation foncière des entreprises (CFE) est inscrite pour un montant de 30,20 M€, en augmentation de 2,2% par rapport au budget 2025, et en progression de 0,7% par rapport au montant réalisé de la même année.

Le taux d'imposition de CFE, unifié depuis 2021 sur l'ensemble du territoire communautaire, est maintenu à 25,71% (hors GEMAPI).

La fraction de TVA perçue au titre du fonds compensatoire de la suppression de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est estimée pour l'année 2026 à 24,67 M€ sur le territoire de la Communauté urbaine, en tenant compte, d'une part, du dispositif de maîtrise de la dynamique de la TVA inscrit dans la version initiale du PLF 2026 et, d'autre part, des anticipations à la baisse du produit net de TVA pour 2025 (cf. ci-dessus). Ce montant, quasi-identique à celui du budget 2025 (+ 0,1%) est toutefois en légère baisse de - 0,3% par rapport à celui perçu en 2025.

Pour rappel, depuis 2023, la Communauté urbaine est compensée de la perte du produit de CVAE sur la base d'une fraction de TVA scindée en 2 parts :

- Une première part fixe correspondant à la moyenne quadriennale des recettes perçues (ou qu'elle aurait dû percevoir) en 2020, 2021, 2022 et 2023, soit 23,8 M€ ;
- Une seconde part, tenant compte de l'évolution du produit net de TVA (excepté en 2025) affecté à un fonds national de l'attractivité économique des territoires.

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseau (IFER) sont inscrites pour 1,36 M€ soit une progression de + 2,3% par rapport au BP 2025, ce montant correspondant au montant définitif perçu en 2025, après application de la revalorisation nationale des tarifs de 1%.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimée à 6,10 M€ pour 2026, en progression de 1,7% par rapport au budget 2025, mais en baisse de l'ordre de - 8,5% par rapport au montant réalisé de 2025. En effet, le montant définitif encaissé en 2025 intègre des régularisations sur des années antérieures. Il est donc proposé pour 2026 une estimation basée sur la moyenne des montants de TASCOM perçus sur les dernières années, afin de lisser les décalages dus aux paiements des acomptes de certains contributeurs et les rappels de TASCOM à la suite de contrôles fiscaux. Par ailleurs, la Communauté urbaine maintiendra en 2026 le coefficient de modulation de la TASCOM à 1,20.

Les recettes liées aux rôles supplémentaires (de CFE notamment) ont été diminuées et s'établissent à 0,40 M€ au budget 2026. Ce montant tient compte du réalisé au moment de l'inscription budgétaire.

Enfin, le produit de la Taxe GEMAPI, pour la fiscalité professionnelle, est reconduit pour un montant de 0,50 M€.

Ainsi, le produit global de la taxe GEMAPI pour 2026 est prévu à hauteur de 2,52 M€. Cette recette permettra de couvrir les dépenses du budget relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des dépenses et recettes liées à cette compétence.

Il convient de préciser que dans le cadre de l'étude prospective portant sur les dépenses futures d'investissement de la compétence GEMAPI, il est anticipé une montée en charge des travaux structurants à moyen terme comprenant, notamment, la nécessité de gros travaux sur les systèmes d'endiguement fluviaux et littoraux (4,7 M€) ainsi que la réalisation de bassins de lutte contre les inondations (prévisionnel de 3,3 M€ sur la période 2025/2030). Les éventuels excédents constatés depuis la mise en place de la taxe GEMAPI seront donc consacrés au financement de la réalisation de ces gros travaux.

Depuis 2025, la Communauté urbaine exerce la compétence prévention des inondations de l'Orne et de ses affluents exercée jusqu'alors par le SMLCI (Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant) dont la dissolution est intervenue le 31 décembre 2024.

Les dépenses et les recettes du syndicat sont désormais intégrées au sein du budget de la Communauté urbaine et présentées dans le tableau ci-dessus :

GEMAPI 2025		2025	2026
Dépenses de fonctionnement		1 292 898 €	1 200 655 €
Chapitre 011			
DIGUES : PNA et ASA Hermanville		15 000 €	15 000 €
Entretien et travaux du DAN et du bassin versant de l'Odon		100 000 €	60 000 €
Prévention des risques études diagnostic vulnérabilité des entreprises		168 600 €	100 000 €
Prévention des risques études GEMAPI		- €	75 000 €
Prévention des risques études élaboration Plan Intercommunal de Sauvegarde		- €	80 000 €
Prévention des risques		25 700 €	10 700 €
Domaine privé		80 000 €	100 000 €
DCE étude Surveillance auscultation SE maritime		30 000 €	30 000 €
Frais de mission et frais de transport		800 €	2 900 €
Frais de fonctionnement (contrats de prestation, assurances...)		536 800 €	375 500 €
Sous-Total Chapitre 011		956 900 €	849 100 €
Chapitre 012			
Charges de personnel		244 398 €	227 955 €
Sous-Total Chapitre 012		244 398 €	227 955 €
Chapitre 014			
Atténuations de produits		60 000 €	100 000 €
Sous-Total Chapitre 014		60 000 €	100 000 €
Chapitre 65			
Syndicat Mixte de lutte contre les inondations		- €	- €
Bassin versant de l'Odon		2 600 €	2 600 €
Bassin versant de la Dives		17 000 €	21 000 €
DCE Subventions ASA Divette pour clapets		12 000 €	- €
Sous-Total Chapitre 65		31 600 €	23 600 €
Recettes de fonctionnement		2 866 200 €	2 839 069 €
Taxe GEMAPI		2 520 000 €	2 520 000 €
Participation Département GEMAPI		- €	7 200 €
Participation AESN Bassin versant de l'Odon		40 000 €	48 000 €
Subventions FEDER et études diagnostiques vulnérabilités des entreprises		89 000 €	55 969 €
Subventions agence de l'eau pour GEMAPI		176 000 €	142 400 €
Participation NCPA/Etat Animation PAPI		41 200 €	65 500 €
Dépenses d'investissement		1 058 600 €	834 840 €
AP 9117 - PLUVIAL et GEMAPI		431 000 €	403 000 €
AP 9093 - Travaux épis et digues		170 000 €	- €
Acquisition et installation matériel		- €	20 000 €
LITTORAL prévention des risques		219 000 €	141 840 €
Etudes batardeaux Louvigny, Caen Prairie et Caffarelli		75 000 €	106 000 €
Matériel informatique		4 000 €	4 000 €
Réparations et travaux		159 600 €	160 000 €
Recettes d'investissement		300 900 €	511 172 €
LITTORAL prévention des risques		79 200 €	113 472 €
Subvention Département		150 000 €	117 300 €
Subvention d'Etat		71 700 €	280 400 €
Total dépenses		2 351 498 €	2 035 495 €
Total recettes		3 167 100 €	3 350 241 €
Total recettes		815 602 €	1 314 746 €

LES AUTRES PRODUITS FISCAUX

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
Prélèvements sur les paris hippiques	120 000	120 000	0,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TiEOM)	41 755 000	42 595 000	2,0%
Taxe de séjour	2 408 050	2 868 050	19,1%
Ss-total autre fiscalité	44 283 050	45 583 050	2,9%

Les autres produits fiscaux connaissent une progression de 2,9% en 2026.

La recette du prélèvement sur les paris hippiques, inscrite pour un montant de 0,12 M€, est reconduite par rapport à l'année précédente afin de tenir compte du montant réalisé en 2025.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères y compris la part incitative, est inscrit pour un montant de 42,60 M€, en progression de 2% par rapport au budget 2025.

Cette hausse est la résultante de la croissance prévisionnelle des bases d'imposition, les taux et les tarifs 2025 de la part incitative étant reconduits en 2026. Les bases d'imposition de la TEOM du territoire évoluerait globalement de 0,7% par rapport à celles de l'année 2025, en tenant compte :

- Pour les locaux d'habitation (soit environ 70% des bases), d'un coefficient de revalorisation de 1% et d'une évolution physique estimée à 0,5% ;
- Pour les locaux professionnels, de la revalorisation des tarifs de 1,2% et d'une évolution physique estimée à 0,9%.

Le produit de la taxe de séjour est inscrit pour un montant de 2,87 M€ pour 2026, soit une augmentation de 19,1% par rapport au budget 2025. Les tarifs de la taxe de séjour 2026 sont ajustés à la hausse grâce à la revalorisation de l'indice des prix à la consommation hors tabac. De plus, à partir de janvier 2026, une taxe additionnelle départementale de 10% s'ajoute à la taxe de séjour déjà en vigueur. Cette part, collectée par la Communauté urbaine, sera reversée au département du Calvados.

2.2 LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS, GARANTIE DE RESSOURCES

LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	3 900 000	3 900 000	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources (hors attribution de compensation)	15 183 448	15 183 448	0,0%
Attribution de compensation (négative)	34 984 647	34 984 647	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources (y compris attribution de compensation)	50 168 095	50 168 095	0,0%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources, hors attribution de compensation, sont inscrites pour un montant de 15,18 M€ en 2026, soit un montant identique à celui du budget 2025.

• L'enveloppe nationale des ressources allouées au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est reconduite en 2026 pour un montant de 1 milliard d'euros.

La Communauté urbaine devrait percevoir, au titre du FPIC, une attribution de 3,9 M€ soit un montant identique

par rapport à 2025. A noter que depuis 2022, l'ensemble intercommunal Caen la mer est sorti du prélèvement. Cette prévision se base sur une hypothèse de stabilisation des données nationales et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la Communauté urbaine et ses communes-membres, selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce coefficient, qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire (communes et intercommunalité), constitue un indicateur du poids des compétences exercées au niveau de l'EPCI.

Le CIF de Caen la mer pourrait afficher un niveau en très légère baisse à 56,5% pour 2026 (versus 56,7 en 2025) du fait notamment d'une perte progressive de dynamisme de la fiscalité intercommunale au regard de celle des communes. Notons également qu'en l'absence de transfert de charges importantes et à périmètre constant, les indicateurs pris en compte dans le calcul du partage du FPIC entre la Communauté urbaine et ses communes membres (coefficients d'intégration fiscale, potentiel financier par habitant) évoluent peu.

Le PLF 2026 dans sa version initiale n'apporte pas directement de modification aux mécanismes de répartition du FPIC. Cependant, il prévoit, comme en 2025, que les sommes mises en réserve dans le cadre du Dilico (cf. page

14) permettent d'abonder à hauteur de 20% par an (au lieu de 10% en 2025), l'enveloppe du FPIC pour le bloc communal.

- Pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), une somme de 11,28 M€ a été inscrite au budget 2026, correspondant au montant réalisé en 2025.

Avec un montant inscrit de 34,98 M€ en 2026, identique à celui de 2025, l'attribution de compensation (négative) traduit l'impact du volume des charges transférées sur l'AC qui est devenue, pour près de deux tiers des communes membres, une dépense obligatoire. Aucun transfert de charges n'a eu lieu en 2025 entre la Communauté urbaine et les communes membres.



LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
DGF	29 695 000	30 000 000	1,0%
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	9 000 000	9 900 000	10,0%
<i>Dotation de compensation</i>	20 695 000	20 100 000	- 2,9%
Allocations compensatrices	7 350 000	6 499 000	- 11,6%
Dotation générale de décentralisation - DGD	61 500	61 500	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	4 200 000	1 400 000	- 66,7%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	146 000	60 000	- 58,9%
Ss-total dotations de l'Etat	41 452 500	38 020 500	- 8,3%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'Etat sont inscrites pour un montant de 38,02 M€ en 2026 contre 41,5 M€ en 2025, soit une diminution de - 8,3%.

Au titre de la DGF, la Communauté urbaine devrait percevoir en 2026 un montant total de 30 M€, en hausse de 1% par rapport au budget 2025.

Depuis la réforme de la dotation d'intercommunalité, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est devenu le critère le plus déterminant dans le calcul du montant de la dotation des EPCI. Pour la Communauté urbaine, le CIF est estimé en légère baisse à 56,5% pour l'année 2026. Toutefois, son niveau relativement élevé ainsi que la prise en compte en 2026 d'une augmentation de la population légale estimée à 1500 habitants supplémentaires, permettent à la Communauté urbaine d'envisager un montant de dotation d'intercommunalité de l'ordre de 9,90 M€, en hausse de 10% par rapport au budget 2025, et de 5,3% par rapport au réalisé 2025.

La dotation de compensation est inscrite pour 20,10 M€, en baisse de - 2,9% par rapport au budget 2025, et en diminution de - 4,1% par rapport au montant réalisé en 2025.

Rappelons que la ponction réalisée sur la dotation de compensation permet de financer, au niveau national, une partie de la hausse de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) et 100% de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

La dotation générale de décentralisation, versée au titre des aéroports transférés, est destinée à compenser les dépenses liées au transfert de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Le montant inscrit au budget 2026, soit 0,06 M€, correspond au niveau de réalisation de l'année précédente.

Les allocations compensatrices sont inscrites pour 6,50 M€, en diminution de - 11,6% par rapport au budget 2025, et en baisse de - 19,1% par rapport au montant réalisé en 2025.

Les allocations compensatrices en matière de taxe sur le foncier bâti et cotisation foncière des entreprises, intègrent depuis 2021 les compensations liées à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Pour 2026, le projet de loi de finances dans sa version initiale prévoit une baisse de celles-ci de - 25% par rapport au montant perçu en 2025, entraînant une perte de recettes en 2026 de l'ordre de 1,6 M€ pour la Communauté urbaine. Le total des allocations compensatrices aux titres des taxes foncières et des cotisations foncières des

entreprises est inscrit pour un montant 6,2 M€ au BP 2026, soit une baisse de - 19,8% par rapport au réalisé 2025.

En 2025, une nouvelle compensation relative au « recentrage » de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les locaux à usage d'habitation a été mise en place. Le montant de 0,3 M€ perçu en 2025 étant gelé, il est donc reconduit au BP 2026. Quant aux autres allocations compensatrices, qui sont sorties du périmètre des variables d'ajustement depuis 2018, elles ne devraient pas subir de minoration supplémentaire.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) allouée au bloc communal étant intégrée dans les variables d'ajustement de la DGF depuis la loi de finances 2025, elle devrait subir une nouvelle ponction importante au regard des dispositions inscrites en loi de finances initiale pour 2026. Cette ponction s'effectuant au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque collectivité concernée, est estimée à - 66,7% pour Caen la mer et la DCRTP est inscrite pour un montant de 1,40 M€. Le maintien de cette trajectoire de baisse entraînera, à très court terme, la disparition progressive de la DCRTP. Cette tendance interroge sur la pérennité du mécanisme de compensation initialement mis en place pour garantir la neutralité financière de la réforme de la taxe professionnelle, au bénéfice des collectivités territoriales.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP), depuis 2024, est entré à nouveau dans le périmètre des variables d'ajustement de la DGF pour l'ensemble du bloc communal. Après avoir subi une baisse de l'enveloppe en 2025 d'environ - 54%, une reconduction de la ponction est prévue pour 2026. Dans les conditions envisagées dans la version initiale du PLF 2026, il devrait subir une ponction de l'ordre de - 24% par rapport au montant réalisé en 2025. Il est donc proposé d'inscrire un montant de 0,06 M€ au budget 2026, en baisse de - 58,9% par rapport au budget 2025.

Ainsi, pour permettre au niveau national « la stabilisation » des concours financiers aux collectivités en 2025, les variables d'ajustement constituées d'un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales, dont la DCRTP et le FDPTP, seraient minorées de nouveau selon le même schéma que l'année précédente. Une diminution globale de leurs crédits de 527 M€ est prévue dans la version initiale du PLF 2026 (après 487 M€ en 2025) dont 308 M€ pour le bloc communal.

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
Produits des services, du domaine et des ventes	11 343 200	11 166 064	- 1,6%
<i>dont droits de stationnement</i>	0	0	0,0%
<i>dont forfait post stationnement (FPS)</i>	900 000	1 100 000	22,2%
Subventions et participations	4 350 856	4 285 953	- 1,5%
Autres produits de gestion courante	4 448 218	7 157 932	60,9%
<i>dont redevance d'affermage de stationnement</i>	1 540 000	1 850 000	20,1%
Atténuations de charges	1 122 316	1 220 500	8,7%
Produits financiers	0	0	0,0%
Produits spécifiques	10 000	10 000	0,0%
Reprises sur provision	20 000	920 000	4500,0%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	21 294 590	24 760 449	16,3%

Les produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) sont évalués à hauteur de 11,17 M€ contre 11,34 M€ en 2025. Cette baisse s'explique principalement par les pertes de recettes sur les entrées du stade nautique engendrées par des travaux dans l'enceinte de l'équipement, par la fermeture du restaurant au sein de la bibliothèque Alexis de Tocqueville, par la baisse des montants de remboursement des énergies de divers bâtiments et des mises à disposition de personnel de l'EPCC.

À l'inverse, certaines recettes sont constatées à la hausse comme le Forfait Post Stationnement (FPS) et, dans une moindre proportion, le remboursement des mises à disposition de personnel auprès du Syndicat d'eau EBC, le remboursement des fluides des bâtiments du quartier Koenig et les redevances d'occupation du domaine public.

Les principales recettes recensées pour ce chapitre sont les suivantes :

- Le forfait post stationnement pour 1,1 M€ ;
- Le remboursement des frais du budget annexe assainissement 0,66 M€ ;
- Les redevances d'occupation du domaine et des réseaux souterrains pour environ 0,4 M€ ;
- Les recettes encaissées dans les établissements sportifs et équipements à caractère culturel pour environ 3,1 M€ ;
- Le remboursement des mises à disposition de personnel (communes membres et autres partenaires) pour 3,16 M€ ;
- Les recettes des déchetteries et de reprises des matériaux pour 0,83 M€.

Les subventions et participations (chapitre 74) versées par les partenaires et les tiers sont prévues pour un montant total de 4,29 M€ en 2026, en légère baisse par rapport à 2025 (4,35 M€).

Les principales baisses s'expliquent par la suppression du FCTVA de fonctionnement prévue dans le PLF 2026 (-0,26 M€) et par la baisse des prévisions des reversements du solde du tri dans le cadre de la collecte des déchets (- 0,28 M€). Les principaux écarts à la hausse correspondent aux subventions plus importantes de CITEO dans le cadre du plan de lutte contre les déchets abandonnés (+ 0,24 M€) et aux subventions en augmentation de l'ANAH et du FEDER dans le cadre de la

politique de l'habitat, pour les dispositifs PIG, SARE et PACTE (+ 0,23 M€). Pour les autres subventions ou participations, il n'est constaté aucune différence majeure entre les deux exercices.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 7,16 M€ en 2026, en forte augmentation par rapport à 2025 (4,45 M€). Deux éléments viennent expliquer cet écart : tout d'abord, l'encaissement d'une recette d'un montant de 1,62 M€ dans le cadre d'un contentieux en instance sur le stade nautique (sur des désordres liés au carrelage) ; par ailleurs, les fins de concessions Object'Ifs sud et Plateau s'accompagnent d'excédents qui pourront être encaissés en 2026, pour 0,85 M€.

Le reste du chapitre se compose essentiellement de loyers et charges pour 2,49 M€, dans le cadre du développement économique notamment, des redevances des fermiers ou concessions pour 2,06 M€ (la principale étant celle liée à la gestion des parkings), de remboursements d'assurance et de la participation au budget des ADS.

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent au remboursement de rémunérations notamment la part restauration des agents. Depuis 2022, des écritures liées aux stocks sont par ailleurs réalisées sur ce chapitre. Globalement, le montant inscrit en 2026 est de 1,22 M€, en légère hausse par rapport à 2025 (1,12 M€).

Les produits spécifiques sont budgétés pour 0,010 M€. Ces recettes sont par nature erratiques (mandats annulés sur exercices antérieurs, recouvrement de contentieux). De plus, comme pour les dépenses exceptionnelles, la nouvelle nomenclature M57 du 1^{er} janvier 2018 a été modifiée et ne permet plus les mêmes inscriptions qu'auparavant sur ce chapitre.

Les reprises de provisions (chapitre 78) sont, habituellement, celles qui concernent les créances douteuses (0,02 M€ en 2025). Pour 2026, il est envisagé une reprise complémentaire exceptionnelle estimée à 0,9 M€ dans le cadre de la clôture de l'opération de rénovation urbaine Ifs Plaine, dont le déficit (qui a fait l'objet de provisions étaillées sur plusieurs années) s'est avéré moins élevé que prévu.

ÉQUILIBRE DU BUDGET INVESTISSEMENT 2026

Travaux RCU © Caen la mer



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Les dépenses d'investissement présentées comprennent l'ensemble des projets définis dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté urbaine notamment en matière de voirie, espaces verts, propreté, pluvial, habitat, tourisme, urbanisme, développement économique...

Pour rappel, un groupe de travail « sectorisation » avait été mis en place à l'automne 2020 afin de mener une réflexion portant sur la mise en œuvre des secteurs et des moyens humains, matériels et financiers associés. La sectorisation de la compétence voirie (au sens large) a ainsi été adoptée lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021. Des

enveloppes de secteurs ont été définies et des autorisations de programme par secteur ont été adoptées.

Les droits de tirage avaient toutefois été maintenus pour permettre les derniers paiements des engagements antérieurs à 2022. Toutes les autorisations de programme des droits de tirage ont pu être clôturées.

Ainsi, en 2026, les nouvelles opérations spécifiques et les travaux d'entretien de voirie ou de proximité ne sont comprises qu'au sein des enveloppes de secteurs.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 107,00 M€

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre entre le budget 2025 et 2026.

Chapitre	Dépenses	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
OPÉRATIONS RÉELLES				
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT				
	Dépenses d'équipement gérées en AP et opérations d'équipement	70 051 734	59 329 459	-15,31%
	Autres dépenses d'équipement	10 533 094	7 661 432	-27,26%
13	Subventions d'investissement	10 000	10 000	s.o
20	Immobilisations incorporelles	393 594	353 340	-10,23%
204	Subventions d'équipement versées	5 463 400	3 160 552	-42,15%
21	Immobilisations corporelles	3 069 200	2 579 540	-15,95%
23	Immobilisations en cours	1 596 900	1 558 000	-2,44%
	DÉPENSES FINANCIÈRES	35 917 647	47 464 924	32,1%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 750 000	3 000 000	-20,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	31 122 647	44 254 924	42,20%
	<i>Dont remboursement du capital des emprunts (y.c montant du capital amorti de l'année dans le cadre du RAT)</i>	26 353 436	26 880 725	2,00%
	<i>Dont remboursement anticipé temporaire (hors capital amorti de l'année des emprunts concernés)</i>	4 543 211	17 135 799	277,17%
26	Participations et créances rattachées à des participations	185 000	30 000	-83,78%
27	Autres immobilisations financières	860 000	180 000	-79,07%
	DÉPENSES POUR COMPTE DE TIERS	1 132 530	204 651	-81,93%
4581*	Opérations sous mandat (dépenses)	1 132 530	204 651	-81,93%
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	107 101 911	106 999 034	-0,10%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 107,00 M€ en 2026 contre 107,10 M€ en 2025.

Cette somme est toutefois à nuancer en raison d'une opération nouvelle liée aux emprunts. Il s'agit des Remboursements Anticipés Temporaires (RAT) dont la mise en œuvre a débuté en 2025 (Voir page 71).

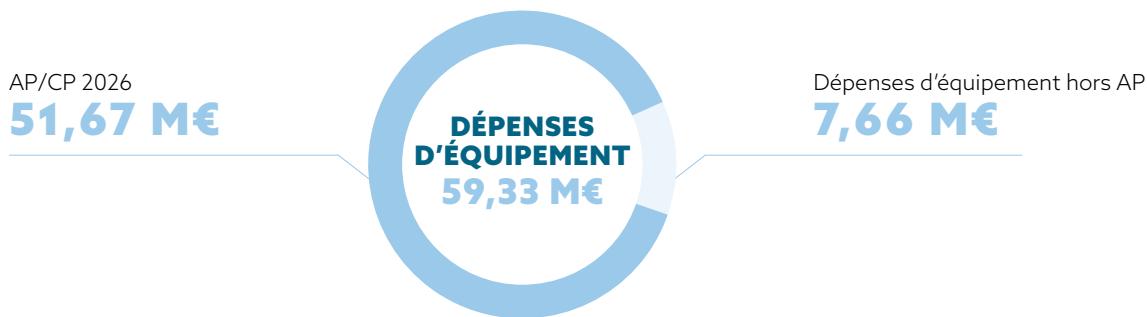


©Patrick Chauvel

3.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont budgétées à hauteur de 59,33 M€ et se composent des dépenses d'équipement au

titre des opérations gérées en AP/CP pour 51,67 M€ et des dépenses d'équipements gérées hors AP/CP pour 7,66 M€.



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Ci-dessous le tableau comportant les AP votées antérieurement nécessitant une inscription budgétaire en CP supérieure ou égale à 500 K€ :

En K€	TOTAL ENVELOPPE AP	POUR MÉMOIRE CREDITS BP 2025	CREDITS 2026
Enveloppes de secteurs	124 258	20 369	16 988
Collecte - Acquisition matériels	16 400	3 967	3 031
Schéma cyclable	22 708	6 365	3 000
PLH (nouveau PLH)	18 900	1 925	2 784
Gros matériels	18 694	2 700	2 700
Entretien du patrimoine bâti	8 677	2 077	1 972
Schéma directeur locaux espaces publics	5 250	400	1 849
Administration numérique	9 392	1 884	1 593
Nouveau Schéma Départemental GDV	3 500	510	1 510
Pluvial et GEMAPI	9 122	1 162	1 490
Restructuration des ZA	3 400	575	1 280
ZA voirie	13 500	2 000	1 200
ENSI 3	14 952	90	1 000
CRR théâtre - Bâtiment Langlois	1 605	350	935
Stade Nautique - Réhabilitation	2 300	100	890
Equipements sportifs - Réhabilitation	11 350	350	870
Pont de Colombelles	6 670	750	750
Aéroport Caen-Carpiquet - Modernisation	8 516	260	580
Transition énergétique	3 713	985	570
Rénovation lacs ZA Citis	1 700	80	500

Ci-dessous les nouvelles AP intégrées au budget 2026 (tableau en K€) :

En K€	TOTAL ENVELOPPE AP	CREDITS 2026
Pacte territorial	2 000	100
Projet Partenariat Estuaire	2 500	100

3.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières s'établissent à 47,46 M€ en 2026 contre 35,92 M€ en 2025, soit une hausse de 32,1%. Cette hausse est due essentiellement à l'inscription, dès le budget primitif, des crédits nécessaires au remboursement anticipé temporaire à hauteur de 19,46 M€.

Les dépenses financières comprennent ainsi :

- Au chapitre 16 : le remboursement en capital de la dette pour 26,88 M€ (dont 2,25 M€ de dette récupérable, et dont 2,33 M€ correspondant aux échéances des prêts concernés par le Remboursement Anticipé Temporaire définitivement amortis en 2026), un montant de 17,13 M€ correspondant au remboursement anticipé temporaire (diminué des emprunts définitivement remboursés en 2026 dans le cadre de ce RAT), des prévisions de remboursements de cautions pour 0,04 M€ et une contribution financière pour la piscine de Ouistreham pour 0,20 M€.

Focus sur les RAT : En 2025, la Communauté urbaine de Caen la mer a renouvelé l'utilisation de l'option de Remboursement Anticipé Temporaire dite RAT. Cette option permet de rembourser tout ou partie du capital restant dû de certains emprunts sur une durée inférieure à un an, afin de réduire voire neutraliser leur coût en intérêts. Ces RAT ont permis de réaliser une économie d'intérêts brute de 73,8 K€ en 2025. Déduction faite des intérêts de ligne de trésorerie payés qui n'auraient pas été facturés sans activation de l'option de RAT, il en résulte une économie nette pour l'année 2025 de 66 K€. Pour l'année 2026, l'option sera de nouveau reconduite afin de réaliser de nouvelles économies d'intérêts tout en optimisant le fonds de roulement.

À noter que la somme inscrite pour le RAT (déduction faite du remboursement du capital des emprunts concernés pendant la période de mobilisation) est une écriture neutre puisqu'elle se retrouve également inscrite en recettes d'investissement.

- Au chapitre 10 : le versement de la taxe d'aménagement aux communes à 3 M€ (75% du produit total).
- Au chapitre 26 : une prévision de 0,03 M€ pour les titres de participations au sein de la SCIC ceinture verte.
- Au chapitre 27 : des immobilisations financières concernant le PPRT (Plan de Prévention des Risques Territoriaux) Geneviève pour un montant de 0,14 M€ et un montant pour le préfinancement SAFER pour 0,04 M€.

Caen la mer continue de travailler régulièrement et de façon proactive avec ses partenaires bancaires et obligataires, afin de bénéficier des meilleures modalités de remboursement du capital. Ce travail d'anticipation lui permet d'aborder de façon sereine l'amortissement annuel du capital, notamment avec le profil in fine des emprunts obligataires.

La part du remboursement de la dette en capital représente 26,88 M€ en 2026 contre 26,35 M€ en 2025, hors mouvements neutres. Une inscription de 3,7 M€ est prévue pour permettre d'anticiper le remboursement à terme des emprunts in fine. Une fois cette mise en réserve déduite, le remboursement en capital est contenu (23,18 M€, dont 2,25 M€ au titre de la dette récupérable) malgré les emprunts effectués en 2025 à hauteur de 25 M€.

RAPPEL SUR LA DETTE RÉCUPÉRABLE

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine Caen la mer exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215 du CGCT, et notamment la compétence liée à la voirie.

Le transfert des dépenses de voirie au sens large est un transfert de budget qui doit s'accompagner d'un transfert de la dette liée au financement de ces compétences, venant impacter le calcul de l'attribution de compensation des communes.

Ainsi, lorsque les emprunts à transférer ne sont pas individualisables ou non affectés et de ce fait non transférables directement à la Communauté urbaine, il a été proposé la mise en œuvre d'une démarche dite de dette récupérable.

Un encours a ainsi pu être reconstitué définissant la part d'intérêts et de capital qui seront reversés aux communes par la Communauté urbaine sur 15 ans de 2017 à 2031. Un taux d'intérêt moyen de 2,5% a été appliqué sur la période.

Le transfert de dette prend ici la forme d'une créance des communes sur la Communauté urbaine Caen la mer qui se traduit par le remboursement aux communes des annuités en capital et en intérêt jusqu'à extinction.

Il a été donc convenu que la Communauté urbaine Caen la mer, rembourse chaque année en deux versements aux communes, la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie.

Hors dette récupérable, le montant de l'amortissement de la dette passe à 24,63 M€ au BP 2026 contre 23,68 M€ au BP 2025.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 79,63 M€

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre le budget 2025 et 2026.

Chapitre	Recettes	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
OPÉRATIONS RÉELLES				
10(sauf 1068)	Dotations, fonds divers et réserves	12 882 340	6 500 000	-49,5%
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000	735 000	145,0%
13	Subventions d'investissement (reçues)	15 268 027	10 824 040	-29,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	49 403 211	58 225 799	17,9%
	Dont emprunt d'équilibre	44 860 000	41 090 000	-8,4%
	Dont remboursement anticipé temporaire (hors remboursement du capital de l'année des emprunts concernés)	4 543 211	17 135 799	277,2%
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000	3 000	0,0%
23	Immobilisations en cours	111 531		
204	Subventions d'équipement versées	30 000	12 000	-60,0%
27	Autres immobilisations financières	1 374 273	3 127 495	127,6%
4582*	Opérations sous mandat (recettes)	1 132 530	204 651	-81,9%
TOTAL RECETTES RÉELLES		80 504 912	79 631 985	-1,1%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 79,63 M€ en 2026 contre 80,50 M€ en 2025, en baisse de 1,1%.

- Le chapitre budgétaire 10 (dotations, fonds divers et réserves) intègre le FCTVA pour 2,5 M€ et le produit de la taxe d'aménagement pour 4 M€.

Le produit de FCTVA est estimé en forte baisse par rapport à 2025 soit 2,5 M€ en 2026 contre 7,5 M€ en 2025. Cette baisse s'explique par l'ajustement de la prévision du FCTVA qui tient compte du projet de loi de finances qui stipule que le FCTVA ne sera pas versé l'année même des dépenses aux EPCI mais avec une année de décalage. Le montant inscrit en 2026 correspond au solde de FCTVA de l'année 2025 pour le dernier trimestre.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté urbaine perçoit la taxe d'aménagement en lieu et place des communes membres, au taux unifié de 5% sur l'ensemble du territoire, pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle reverse ensuite 75% du produit perçu aux communes membres.

Pour 2026, les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement ont été estimées à 4 M€, soit un montant inférieur à celui du BP 2025 afin de tenir compte du réalisé. En effet, ces recettes sont versées par la DDFIP, en fonction des encaissements que celle-ci effectue auprès des pétitionnaires. Depuis la réforme appliquée à partir du 1^{er} septembre 2022 reposant sur le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme de la DDTM vers la DGFIP, l'exigibilité de la taxe d'aménagement est calée sur la date d'achèvement des travaux qui se substitue à la date de délivrance des permis de construire. Pour la Communauté urbaine, cela ne permet plus d'estimer avec la même fiabilité le montant des produits à percevoir et peut entraîner un impact négatif

en termes de trésorerie. De plus, la DGFIP a dû faire face à d'importants problèmes d'organisation pour l'installation de cette nouvelle gestion, ce qui se traduit par des retards significatifs de versement de la TA. Selon les services de l'Etat, une grande partie de ce retard devrait être comblée au cours de l'année 2026, voire lissée dans le temps afin d'éviter une surcharge ponctuelle pour les émissions de titres. Ainsi un amendement au PLF 2026 a été adopté par le Sénat afin de créer un prélèvement sur recettes de l'Etat visant à verser des avances aux collectivités territoriales qui subissent des retards dans le versement du produit de cette taxe. En fonction de l'évolution des débats parlementaires, les crédits inscrits au titre de la taxe d'aménagement pourront faire l'objet d'ajustements au cours de l'année 2026. Par ailleurs, la Communauté urbaine, pour ne pas pénaliser les communes, a reporté d'une année, de 2026 à 2027, l'inversion du taux de versement du produit de taxe d'aménagement aux communes (75% CU - 25% communes).

Le versement aux communes a donc été estimé à 3 M€ pour 2026, soit 75% des recettes que la Communauté urbaine devrait percevoir.

- Les produits des cessions (chapitre 024), en augmentation par rapport à 2025, (+ 0,45 M€) seront composés en 2026 de la cession de véhicules et matériels, de la vente de la maison des syndicats, d'une cession auprès de la compagnie Brittany ferries et du terrain du boulevard des pépinières.
- Les subventions (chapitre 13) comprennent les participations et subventions versées par des tiers (Europe, Etat, Région, communes, Agence de l'Eau...). Elles sont prévues à hauteur de 10,82 M€ en baisse par rapport à 2025 (15,27 M€). Cette différence est essentiellement due à l'inscription, en 2025, d'une subvention liée aux travaux de l'aéroport pour 1,75 M€

et des subventions moins importantes sur les enveloppes de secteurs (4,85 M€ en 2026 contre 7,69 M€ en 2025). Les autres principales subventions concernent la ZAC du nouveau bassin pour 0,5 M€ et le schéma cyclable pour 0,6 M€.

Les amendes de police sont prévues pour 2 M€, montant identique à 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté urbaine perçoit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur son territoire, en lieu et place des communes membres. Il s'agit des amendes autres que le défaut de paiement du stationnement payant, ce dernier faisant l'objet du forfait post stationnement (FPS) comptabilisé en recette de fonctionnement.

Le produit versé en 2026 sera celui issu de la répartition nationale effectuée en 2025 basée sur les contraventions dressées sur le territoire au cours de l'année 2024.

- Le chapitre emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) est en forte augmentation en raison de l'inscription au BP 2026 d'une écriture correspondant au remboursement anticipé temporaire d'un emprunt contracté auprès de la CACIB (opération neutre avec une inscription similaire en dépenses d'investissement – voir page 71).

- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) d'un montant prévisionnel de 3,12 M€ comprennent les remboursements d'avances par les SEM pour la zone de Normandika pour 2 M€, les écritures liées au plan de prévention des risques pour 0,54 M€, la charge à répartir du parking silo pour 0,12 M€, des remboursements d'aides aux entreprises pour 0,07 M€, l'encaissement de l'excédent du SMICTOM de la Bruyère pour 0,02 M€ et l'écriture liée au versement de la part du département sur le solde des emprunts du SMLCI pour 0,37 M€.



LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (SIG)

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Communauté urbaine. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de Caen la mer.

Objet	BP 2025	BP 2026	Ev°2026/2025
Recettes courantes de fonctionnement	267 206 235	267 452 094	0,1%
Dépenses courantes de fonctionnement	233 825 875	234 548 405	0,3%
Épargne de gestion	33 380 360	32 903 689	- 1,4%
Produits financiers	-	-	-
Frais financiers	5 955 210	6 047 190	1,5%
<i>Solde financier</i>	<i>- 5 955 210</i>	<i>- 6 047 190</i>	<i>1,5%</i>
Produits exceptionnels et reprises sur provisions	30 000	930 000	3000,0%
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	858 151	419 450	- 51,1%
<i>Solde exceptionnel et provision</i>	<i>- 828 151</i>	<i>510 550</i>	<i>- 161,6%</i>
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	267 236 235	268 382 094	0,4%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	240 639 236	241 015 045	0,2%
Épargne brute (Capacité d'Autofinancement)	26 596 999	27 367 049	2,9%
Remboursement en capital de la dette	26 353 436	26 880 725	2,0%
Épargne nette	243 563	486 324	99,7%
Ressources propres d'investissement*	14 839 831	10 645 713	- 28,3%
Critère d'équilibre réel	15 083 394	11 132 037	- 26,2%

*Ressources propres d'investissement = Produits des cessions d'immobilisations (024) + Dotations, fonds divers et réserves (10) + Attributions compensation (13246) + Autres immobilisations financières (27)

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit au BP 2026 à 32,90 M€ en baisse de 1,4% par rapport à 2025 (33,38 M€). Cette dégradation de l'épargne de gestion prévisionnelle est liée à des dépenses courantes de fonctionnement en légère augmentation en 2026 mais non compensées entièrement par les recettes courantes, celles-ci progressant moins que les dépenses.

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2026 sont en hausse de 0,09 M€ par rapport à 2025, soit + 1,5% en raison de l'intégration des nouveaux emprunts de 2025.

L'épargne brute est prévue au BP 2026 à 27,37 M€, en hausse de 2,9% par rapport à 2025 (26,60 M€).

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement en capital de la dette, s'élèverait à 0,49 M€ contre une épargne nette au BP 2025 de 0,24 M€. L'épargne nette est en hausse de 99,7% en raison d'une hausse de l'épargne brute (+ 2,9%). Pour rappel, le montant du remboursement en capital intègre désormais une mise en réserve de 3,7 M€ au titre des emprunts obligataires de la Communauté urbaine.

Le critère d'équilibre réel est en baisse de 26,2%, baisse importante induite notamment en raison de l'intégration dans le projet de budget du décalage de perception du FCTVA d'une année prévue au projet de loi de finances 2026.

LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ratios financiers.

Informations financières - ratios		Valeurs BP 2026 (€/habitant)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	855
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	952
3	Dépenses d'équipement brut/population	210
4	Encours de la dette/population	794
5	DGF/population	106
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,83%
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	97,61%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,10%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	83,39%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	10,20%



MEP part en Live © Caen la mer

L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

Le budget 2026 de l'assainissement, s'équilibre en exploitation à 31,72 M€ et en investissement à 28,41 M€. Le virement entre sections (autofinancement) est en hausse passant de 4,13 M€ en 2025 à 6,95 M€ en 2026 permettant ainsi de conforter la structure de financement des investissements projetés.

En exploitation, le budget 2026 présente des variations à la fois en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles, sont en augmentation de 1,27% (soit + 0,2 M€) par rapport à 2025. Les principales hausses concernent les charges du personnel (+ 0,1 M€) ainsi que les charges financières (+ 0,2 M€).

S'agissant des charges à caractère général, les augmentations observées de BP à BP concernent les postes suivants :

- La participation liée à la convention CCVOO (Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon) pour la STEP de Verson en raison d'une révision en fonction des volumes constatés : + 0,15 M€ ;
- Le remboursement du budget assainissement au budget principal : + 0,04 M€ ;
- Une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement dont le montant est à reverser à l'Agence de l'Eau : + 0,34 M€.

Ces augmentations de charges sont toutefois atténuées par des prévisions à la baisse des dépenses suivantes :

- L'exploitation de la station d'épuration du Nouveau Monde en raison de la diminution du traitement des boues liées à la méthanisation : - 0,27 M€ ;
- Les dépenses d'électricité : - 0,09 M€ ;
- Le basculement en investissement d'une partie des montants dédiés au contrôle de l'état des conduits (ITV Inspection télévisuelle) : - 0,09 M€.

La masse salariale en 2026 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2025 et des évolutions projetées, soit 4,82 M€, correspondant à une augmentation de 2,64% par rapport au budget voté en 2025. La variation observée intègre l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points pour la deuxième année consécutive et la hausse prévisionnelle du SMIC au 1^{er} janvier 2026 (+ 1%).

Le versement de la redevance de modernisation des réseaux est prévu à hauteur de 0,17 M€, en légère baisse par rapport à l'année dernière de 0,03 M€.

Les charges financières sont en augmentation puisqu'elles intègrent les échéances de l'emprunt de 5 M€ souscrit en 2024.

Sur le chapitre charges exceptionnelles, il est proposé un montant identique de BP à BP pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

Enfin, le budget 2026 prévoit une provision permettant de couvrir les créances irrécouvrables à hauteur de 10 K€.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2025 : + 11,86%.

Le budget 2026 intègre une progression de la redevance d'assainissement collectif. Cette dernière est prévue à hauteur de 19,47 M€ soit une hausse de 0,75 M€ qui s'explique par l'application de l'augmentation des tarifs de 4% prévue pour 2026. En France, le prix moyen TTC (au m³) de l'assainissement collectif s'établit à 2,21 € pour les EPCI de plus de 100 000 habitants, contre un tarif envisagé de 1,98 € en 2026 pour Caen la mer.

Le budget intègre, pour la première fois au budget primitif, la recette de la redevance performance à hauteur de 1,92 M€. Il est également prévu, pour la deuxième année, la perception de la recette des ventes de biogaz issues de la méthanisation de la STEP du Nouveau Monde. Cette recette est prévue à hauteur de 2 M€, soit un montant équivalent au BP 2025.

Il est également anticipé une augmentation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à hauteur de 0,4 M€. La prévision pour 2026 a été ajustée afin de refléter le volume de permis de construire instruits.

La recette liée au traitement des graisses, des matières de vidange et des sables est maintenue au même niveau que celle inscrite au budget primitif 2025.

Comme chaque année, le budget présenté intègre l'étalement des écritures comptables liées au fonds de soutien mis en place par l'Etat pour aider les collectivités à faire face aux conséquences financières des opérations de refinancement des prêts structurés pour 1,07 M€.

Une reprise sur provision est inscrite au budget pour 10 K€ au titre des créances irrécouvrables.

INVESTISSEMENT

En investissement, le budget comprend :

- 14,63 M€ pour les travaux de renouvellement des réseaux, soit une hausse significative par rapport à 2025 (+ 5,38 M€). Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration des travaux liés au projet du Tramway, pour un montant prévisionnel de 6,61 M€ ;
- 0,15 M€ au titre des frais d'études pour l'incinérateur de la STEP du Nouveau Monde ;
- 3,18 M€ pour divers travaux et acquisitions gérés en AP de programme annuel depuis 2022.

Les dépenses d'investissement intègrent également 3,73 M€ d'opérations sous mandat. Ces dernières concernent les travaux de réseaux d'eau potable et s'étendent sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Des recettes propres pour ces projets sont également prévues pour un montant équivalent.

Exploitation	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 985 771,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 816 250,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	170 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 310,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 020 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	242 500,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 513 601,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	40,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	6 945 045,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	31 716 517,00

Investissement	Dépenses
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 900 000,00
4581100 - MANDAT AEP - Blainville - Rue de la République	12 000,00
4581102 - MANDAT AEP - Fleury - Sedelka	156 000,00
4581103 - MANDAT AEP - Ouistreham -Esplanade de Lofi	12 000,00
4581105 - MANDAT - Caen - Ilot Trébucien	370 000,00
4581109 - MANDAT AEP - Démouville - Rues Malssis - Centre - Château - Liberté	183 000,00
4581110 - MANDAT AEP - Caen - Rue Pierre Mendès France	275 000,00
4581111 - MANDAT AEP - Cambes en Plaine - Rue de l'Avenir	156 000,00
4581112 - MANDAT AEP - Carpiquet - Avenue de Gaulle	288 000,00
4581113 - MANDAT AEP - Castine en Plaine - Rue de la Fossette	302 400,00
4581114 - Mandat AEP - Mondeville - Rue de Suède, Stockholm, Kiruna	36 000,00
4581115 - MANDAT AEP - Giberville - Route de Rouen	42 000,00
4581116 - MANDAT AEP - Lion sur Mer - Rue des écoles	171 600,00
4581117 - MANDAT AEP - Ouistreham - Avenue Cabieu et Foch	144 000,00
458136 - MANDAT AEP - Sannerville - Rue de la Libération	12 000,00
458150 - MANDAT AEP - Caen - Rue d'Auge	20 000,00
458163 - MANDAT AEP - Colombelles - Rue Jean Jaures	12 000,00
458167 - MANDAT AEP - Verson - Rue Verte Colline	425 000,00
458176 - MANDAT AEP - Fleury - Rue Maison neuve	4 000,00
458177 - MANDAT AEP - Mouen - Route de Bretagne	12 000,00
458179 - MANDAT AEP - Thaon - Rue de Lomelet	8 500,00
458180 - MANDAT AEP - Troarn - Rue du Muguet	12 000,00
458185 - MANDAT AEP - Tourville-sur-Odon - RD 89	12 000,00
458186 - MANDAT AEP - Caen - Rue de Bourgogne	430 000,00
458187 - MANDAT AEP - Carpiquet - Rue de la Marette	12 000,00
458188 - MANDAT AEP - Colleville - Rue de la mer	13 000,00
458189 - MANDAT AEP - HSC - Rue de la Corderie	12 000,00
458192 - MANDAT AEP - Mondeville - Rue de Pasteur	155 000,00
458193 - MANDAT AEP - St André - Chemin des Saules	12 000,00
458194 - SUBVENTION AESN POUR REVERSEMENT-MISE EN CONFORMITÉ	148 500,00
458196 - MANDAT AEP - Bretteville - Rue de la Baronne	1 000,00
458197 - MANDAT AEP - Mouen - Rue Verte	12 000,00
458198 - MANDAT AEP - Rue de la Délivrande	265 000,00
1003 - DCE - PROGRAMME ANNUEL	3 178 900,00
1004 - DCE - ETUDES ET TRAVAUX	14 634 000,00
1005 - INCINERATEUR	150 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 219 746,00
020 - DEPENSES IMPREVUES	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	105 519 144
TOTAL BUDGET DEPENSES	217 682 329

Outre les recettes liées aux opérations sous mandat, le budget 2026 comprend 4,10 M€ de subventions d'investissement ainsi qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 5,52 M€.

Exploitation	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	28 318 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	50 000,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	26 210,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 072 561,00
013 - ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	10 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 219 746,00

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION **31 716 517,00**

Investissement	Recettes
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 524 000,00
4581100 - MANDAT AEP - Blainville - Rue de la République	12 000,00
4581102 - MANDAT AEP - Fleury - Sedelka	156 000,00
4581103 - MANDAT AEP - Ouistreham -Esplanade de Lofi	12 000,00
4581105 - MANDAT - Caen - Ilot Trébucien	370 000,00
4581109 - MANDAT AEP - Démouville - Rues Malssis - Centre - Château - Liberté	183 000,00
4581110 - MANDAT AEP - Caen - Rue Pierre Mendès France	275 000,00
4581111 - MANDAT AEP - Cambes en Plaine - Rue de l'Avenir	156 000,00
4581112 - MANDAT AEP - Carpiquet - Avenue de Gaulle	288 000,00
4581113 - MANDAT AEP - Castine en Plaine - Rue de la Fossette	302 400,00
4581114 - Mandat AEP - Mondeville - Rue de Suède, Stockholm, Kiruna	36 000,00
4581115 - MANDAT AEP - Giberville - Route de Rouen	42 000,00
4581116 - MANDAT AEP - Lion sur Mer - Rue des écoles	171 600,00
4581117 - MANDAT AEP - Ouistreham - Avenue Cabieu et Foch	144 000,00
458136 - MANDAT AEP - Sannerville - Rue de la Libération	12 000,00
458150 - MANDAT AEP - Caen - Rue d'Auge	20 000,00
458163 - MANDAT AEP - Colombelles - Rue Jean Jaures	12 000,00
458167 - MANDAT AEP - Verson - Rue Verte Colline	425 000,00
458176 - MANDAT AEP - Fleury - Rue Maison neuve	4 000,00
458177 - MANDAT AEP - Mouen - Route de Bretagne	12 000,00
458179 - MANDAT AEP - Thaon - Rue de Lomelet	8 500,00
458180 - MANDAT AEP - Troarn - Rue du Muguet	12 000,00
458185 - MANDAT AEP - Tourville-sur-Odon - RD 89	12 000,00
458186 - MANDAT AEP - Caen - Rue de Bourgogne	430 000,00
458187 - MANDAT AEP - Carpiquet - Rue de la Marette	12 000,00
458188 - MANDAT AEP - Colleville - Rue de la mer	13 000,00
458189 - MANDAT AEP - HSC - Rue de la Corderie	12 000,00
458192 - MANDAT AEP - Mondeville - Rue de Pasteur	155 000,00
458193 - MANDAT AEP - St André - Chemin des Saules	12 000,00
458194 - SUBVENTION AESN POUR REVERSEMENT-MISE EN CONFORMITÉ	148 500,00
458196 - MANDAT AEP - Bretteville - Rue de la Baronne	1 000,00
458197 - MANDAT AEP - Mouen - Rue Verte	12 000,00
458198 - MANDAT AEP - Rue de la Délivrande	265 000,00
1003 - DCE - PROGRAMME ANNUEL	600 000,00
1004 - DCE - ETUDES ET TRAVAUX	14 634 000,00
1005 - INCINERATEUR	150 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 219 746,00
020 - DEPENSES IMPREVUES	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 408 646,00
TOTAL BUDGET RECETTES	60 125 163,00

SPANC

Le budget annexe du SPANC pour l'année 2026 présente, comme l'an passé, une section d'investissement afin de comptabiliser les reversements aux particuliers des subventions de l'Agence de l'eau. Pour rappel, les modalités de versement par l'Agence de l'eau des subventions à verser aux particuliers

Exploitation	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 300,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	100,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	88 100,00
Investissement	Dépenses
45811 - MANDAT AGENCE DE L'EAU - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	90 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 000,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	178 100,00

pour la mise en conformité de leurs installations ont été modifiées. L'Agence de l'eau verse désormais une enveloppe forfaitaire en une fois, la collectivité ayant toujours la charge de régler les particuliers effectuant les travaux de mise en conformité de leurs installations.

Exploitation	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	88 000,00
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	100,00
Total exploitation	45 910,00
Investissement	Recettes
45821 - MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	90 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	90 000,00
TOTAL BUDGET RECETTES	178 100,00

TRANSPORTS

Le budget 2026 des Transports, s'équilibre en exploitation à 112,16 M€ et en investissement à 105,52 M€. Le virement entre sections (autofinancement) augmente passant de 9,47 M€ en 2025 à 10,46 M€ en 2026.

Le projet de budget primitif 2026 intègre deux changements d'imputation comptable, entraînant des variations significatives entre certains chapitres budgétaires.

Ainsi, à la demande de la Trésorerie, le paiement des charges de fonctionnement liées à la DSP avec RATP Dev est désormais imputé au chapitre 011 « Charges à caractère général », en remplacement du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Ces charges s'élèvent à 76,2 M€ en 2026.

Par ailleurs, la comptabilisation de l'indemnité versée à l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) évolue en 2026 : alors qu'elle figurait au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » dans le BP 2025, elle est désormais inscrite au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour un montant de 2,25 M€ en 2026.

A noter, la création d'une nouvelle AE à hauteur de 4,92 M€ intégrant le versement, dès 2026, à hauteur de 1,64 M€, d'une participation de Caen la mer au renouvellement des réseaux d'eau potable en faveur du syndicat Eau du bassin Caennais.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

En fonctionnement, les charges à caractère général enregistrent une diminution d'environ 0,45 M€ par rapport à 2025, en raison de la baisse de la contribution forfaitaire de Caen la mer aux coûts d'exploitation de la DSP, estimée à 76,20 M€ en 2026 contre 76,68 M€ en 2025. Il est précisé que l'estimation pour 2026 intègre les impacts des avenants n°1 et n°2 du contrat de DSP.

Les autres dépenses de ce chapitre demeurent globalement stables par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, on note une réduction des frais d'actes et contentieux (-29 K€) ainsi qu'une légère hausse des coûts de maintenance (+ 25 K€).

La masse salariale en 2026 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2025 et des évolutions projetées, soit 1,12 M€, correspondant à une augmentation de 0,29% par rapport au budget voté en 2025. La variation observée intègre l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points pour la deuxième année consécutive amoindrie par le non recrutement prévu en 2025 pour la mise en place de la ZFE. Il est prévu une diminution de 0,1 M€ du versement mobilité, retracé sur le chapitre budgétaire 014 « atténuation de produits ». Hors indemnité versée à l'EPSM, les montants proposés au titre des autres charges de gestion courante demeurent stables par rapport à l'exercice précédent. Le chapitre est ainsi estimé à 1,14 M€ pour 2026. La prévision 2026 des charges financières est inférieure au budget primitif 2025 compte tenu d'une diminution du CRD (capital restant dû) global et d'un taux du Livret A ayant été abaissé à 1,70% au 1^{er} août 2025 (contre 2,40% entre le 1^{er} février 2025 et le 31 juillet 2025). En outre, les prévisions de marchés actuelles intègrent une nouvelle baisse du taux du Livret A à 1,5% à compter du 1^{er} février 2026. Le chapitre des charges exceptionnelles intègre dorénavant les versements d'indemnités dans le cadre du futur Tramway. Le montant des indemnités s'élève à 3,89 M€ en 2026 dont 1,64 M€ pour l'Eau du Bassin Caennais et 2,25 M€ pour l'EPSM.

RECETTES D'EXPLOITATION

S'agissant des recettes, la contribution du budget principal vers le budget annexe des transports est maintenue à 9,5 M€.

Le versement mobilités est en progression et est prévu à hauteur de 76,58 M€ contre 74,32 M€ au BP 2025. Les recettes liées à la DSP sont estimées à 17,03 M€ au BP 2026, soit en augmentation de 0,11 M€ de BP à BP.

Enfin, la participation de la Région demeure stable par rapport à l'année précédente, s'établissant à 4,20 M€, dont 3,11 M€ pour le financement des transports scolaires et 1,08 M€ au titre de la dotation générale de décentralisation (convention de coopération et de financement des transports publics de personnes).

INVESTISSEMENT

En investissement, le projet TCSP axe Est-Ouest de tramway, est proposé à hauteur de 39,52 M€ pour 2026, comprenant des frais de maîtrise d'ouvrage pour 0,12 M€, l'acquisition d'un système d'autonomie pour les tramways (batteries et équipements nécessaires) pour 5,8 M€ ainsi que la rémunération du mandataire et les appels de fonds de travaux pour 33,60 M€.

Le programme de renouvellement des bus actuels se poursuit en 2026, pour un montant de 4,4 M€, avec l'acquisition de 6 autobus articulés. Il est également prévu de faire l'acquisition de 6 autocars afin de répondre à la Loi d'Orientation des Mobilités LOM (ceinture de sécurité pour les élèves assis).

Des crédits sont prévus à hauteur de 2,93 M€ dans le cadre de l'autorisation de programme annuel, créée en 2021 pour permettre notamment :

- La création de nouveaux quais de plain-pied (QPP) et les travaux de voirie associés pour un montant de 0,10 M€ ;
- La mise en œuvre des aires de covoiturage, conformément au schéma de développement dédié, pour un montant de 0,20 M€ ;
- Les travaux de voirie sur le réseau de bus dévié, réalisés dans le cadre du projet Tramway, pour un montant de 0,50 M€ ;
- La réalisation de la Maison du vélo, pour un montant de 0,80 M€ ;
- La mise à niveau des serveurs et des logiciels SAEV, pour un montant de 1 M€ ;
- La sécurisation du dépôt bus, pour un montant de 0,30 M€ ;

Exploitation	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 616 575,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 125 157,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	200 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 142 660,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 400 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 902 431,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	9 057,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	14 305 835,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	10 461 470,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	112 163 185,00

Investissement	Dépenses
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 500 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 500,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 400 000,00
2000 - ACQUISITION BUS	1 400 000,00
2003 - ACQUISITION DE BUS GAZ	3 000 000,00
2004 - PROJET TCSP	39 520 000,00
2005 - PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX	2 930 000,00
2007 - TRAMWAY - MCO DES BATTERIES	300 000,00
2008 - TRAMWAY - GER	900 000,00
45811 - TRAVAUX CAEN PEM POMPIDOU	35 000,00
45812 - TRAVAUX EBC	6 968 147,00
45813 - TRAVAUX VILLE DE CAEN	648 902,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	33 050 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 850 595,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49 223 387,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	159 010 394,00

- Divers autres travaux, notamment des études et des opérations complémentaires de sécurisation, pour un montant de 0,03 M€.

Le budget 2026 intègre un montant de 0,30 M€ pour la maintenance des batteries du Tramway et un montant de 0,9 M€ pour le Gros Entretien de Renouvellement Tramway (GER). A noter également, au chapitre 23, un montant de 6,4 M€, équilibré en dépenses et en recettes, destiné à retracer la TVA sur les appels de fonds.

Les dépenses d'investissement incorporent également 7,65 M€ d'opérations sous mandat. Il est ainsi prévu un montant de 0,03 M€ pour le pôle d'échange multimodal du Boulevard Pompidou, 6,97 M€ pour des travaux d'eau potable et 0,65 M€ pour des travaux de défense incendie et autres pour la ville de Caen. Des recettes propres pour ces projets sont également prévues pour un montant équivalent.

Des recettes de subventions sont inscrites à hauteur de 5,10 M€ (dont 4,8 M€ pour le projet TCSP), en augmentation par rapport au BP 2025.

L'équilibre du budget 2026 s'établit par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 28,54 M€.

Exploitation	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	17 207 000,00
73 - IMPOTS ET TAXE	76 580 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART.	16 075 600,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	449 990,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 850 595,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	112 163 185,00

Investissement	Recettes
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 100 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 549 790,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 400 000,00
45821 - TRAVAUX CAEN PEM POMPIDOU	35 000,00
45822 - TRAVAUX EBC	6 968 147,00
45823 - TRAVAUX VILLE DE CAEN	648 902,00
021 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	10 461 470,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	33 050 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	14 305 835,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 519 144,00
TOTAL BUDGET RECETTES	217 682 329,00

RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS

Ce budget a été créé en 2017 et fait suite à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté urbaine qui exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215-25 du CGCT dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Ce budget est voté en M41 et s'équilibre en fonctionnement à 1,27 M€ et à 2,79 M€ en investissement.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les charges à caractère général enregistrent une diminution d'environ 4,98% par rapport au BP 2025, pour atteindre 0,24 M€.

Ce montant comprend notamment 0,10 M€ destinés à financer les procédures contentieuses en cours (échangeurs CHU et recours Engie), ainsi que 0,11 M€ pour des études et recherches (dont 0,03 M€ pour l'étude RC Caen Sud, 0,04 M€ pour des consultations juridiques et 0,04 M€ pour le contrôle de la DSP Caen Nord).

La masse salariale en 2026 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2025 et des évolutions projetées, soit 0,36 M€, correspondant à une légère baisse (-1,70%) par rapport au budget voté en 2025. La variation observée intègre l'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points pour la deuxième année consécutive amoindrie par le non recrutement de postes prévus en 2025.

Les charges financières sont en diminution de 15% par rapport au budget primitif 2025 car elles intègrent la baisse du taux du livret A à 1,70% intervenue au 1^{er} août 2025 (contre 2,40% entre le 1^{er} février 2025 et le 31 juillet 2025). En outre, les prévisions de marchés actuelles intègrent une nouvelle baisse du taux du Livret A à 1,5% à compter du 1^{er} février 2026. Rappelons que le budget annexe réseaux de chaleur est constitué en grande partie d'emprunts adossés au Livret A.

Enfin, il est prévu en charges exceptionnelles, une enveloppe de 0,02 M€ pour des indemnisations de commerçants dans le cadre des travaux de déploiement du RCU.

EXPLOITATION	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	246 400,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	369 420,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110,00
66 - CHARGES FINANCIERES	220 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	112 480,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	303 868,00
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 272 278,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	310 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 084 448,00
4001 - RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN	928 000,00
4002 - RCU ZAC	370 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 081,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 794 529,00
TOTAL BUDGET DÉPENSES	4 066 807,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont évaluées à la baisse en raison d'un remboursement exceptionnel prévu sur 2025 pour 0,3 M€ contre 0,1 M€ en 2026, concernant la location de la chaufferie mobile. Les redevances de la SEMOP dans le cadre de l'exploitation du RCU Caen Nord et les redevances du délégué du RCU Caen Sud sont prévues à la hausse et passent de 1,04 M€ à 1,11 M€ en 2026.

INVESTISSEMENT :

Les travaux de réseaux de chaleur sont désormais regroupés dans deux autorisations de programme et gérés par projet, permettant ainsi une meilleure gestion.

Dans le cadre de l'autorisation de programme 4001 - Réseau de chaleur urbain, il est prévu 0,928 M€ de travaux dont :

- La poursuite des travaux du réseau de chaleur aux jardins de Calix pour 0,06 M€ ;
- Les travaux de dévoiement dans le cadre de la reconstruction du Pont de Colombelles pour 0,375 M€ ;
- Des études de faisabilité liées au contrat territorial et des études de faisabilité et de gestion pour le RCU Caen Nord et Caen Sud pour 0,325 M€ ;
- L'achat de terrains pour le RCU Caen Sud/Est pour 0,168 M€.

Il est également proposé d'augmenter l'autorisation de programme 4002 - Réseaux de chaleur des ZAC, votée en 2025 à hauteur de 1,5 M€, en l'augmentant à 15,8 M€. Les crédits de paiement sont, quant à eux, inscrits à hauteur de 0,37 M€ soit 0,1 M€ pour EPOPEA et 0,27 M€ pour ARCHIPEL.

Une enveloppe prévisionnelle liée à de futurs travaux est également inscrite pour un montant de 1,08 M€.

L'ensemble des travaux et études sera financé par des subventions à hauteur de 2,378 M€ dont 2 M€ provenant des Ports de Normandie pour les travaux du Pont de Colombelles.

EXPLOITATION	Recettes
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 112 197,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 081,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 272 278,00
Investissement	Recettes
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 378 181,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	112 480,00
021 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	303 868,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 794 529,00
TOTAL BUDGET RECETTES	4 066 807,00

CLOS DE LA HOGUE

En 2026, les travaux d'aménagement de la zone sont programmés pour un montant de 0,12 M€, auxquels s'ajoutent des frais d'études estimés à 0,01 M€. Aucune vente de terrains n'est prévue.

Fonctionnement	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 480 800,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 610 900,00

INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 610 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 610 900,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	3 221 800,00

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
	-
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 610 900,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 610 900,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	130 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 480 800,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 610 900,00
TOTAL BUDGET RECETTES	3 221 800,00

IFS PLAINE NORD EST

L'opération d'aménagement de la zone d'habitat d'Ifs Plaine se poursuit en 2026 avec des dépenses portant sur des frais accessoires sur terrains pour 0,01 M€ et des achats d'études pour 0,02 M€. En 2025, aucune vente de terrains n'est inscrite dans le projet de budget primitif.

Une provision de 3 M€ a été constituée dans le budget principal afin de couvrir un éventuel déficit final en fin d'opération. À ce

jour, l'estimation du déficit étant moins élevée qu'anticipé, il est prévu une reprise de provision de 0,9 M€ sur le budget principal.

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	218 700,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	248 800,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	248 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	248 800,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	497 600,00

FONCTIONNEMENT	Recettes
	-
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	248 800,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	248 800,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	218 700,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	248 800,00
TOTAL BUDGET RECETTES	497 600,00

RIVES DE L'ODON

En 2026, les travaux d'aménagement de la zone sont programmés pour un montant de 0,30 M€, auxquels s'ajoutent des frais d'études estimés à 5 K€. Aucune vente de terrains n'est prévue.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 609 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 644 100,00

INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 644 100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 644 100,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	3 288 200,00

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 644 100,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 644 100,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 609 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 644 100,00
TOTAL BUDGET RECETTES	3 288 200,00

KOENIG

Le budget annexe du quartier Koenig intègre l'ensemble des crédits destinés à la poursuite des travaux de viabilisation pour l'aménagement de la zone, pour un montant de 0,24 M€. Des frais d'études sont également prévus à hauteur de 0,10 M€. En 2026, des cessions de terrains sont inscrites au projet de

budget primitif pour un montant estimé à 0,86 M€. L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	250 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 464 200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 714 300,00

INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 627 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 627 800,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	5 342 100,00

FONCTIONNEMENT	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	86 500,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 627 800,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 714 300,00

INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	163 600,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 464 200,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 627 800,00
TOTAL BUDGET RECETTES	5 342 100,00

LAZZARO

Les dépenses prévues sur le budget annexe concernent essentiellement des acquisitions de matériels et travaux pour un montant de 20 K€ ainsi que des études pour 5 K€. En 2026, aucune vente de terrains n'est inscrite dans le projet de budget primitif.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	100,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 022 400
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 047 500
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 047 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 047 500
TOTAL BUDGET DEPENSES	2 095 000

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	-
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 047 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 047 500
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 022 400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 047 500
TOTAL BUDGET RECETTES	2 095 000

NORMANDIKA

En 2022, la Communauté urbaine est devenue propriétaire des terrains dit « Inter Ikea » situés à Fleury-sur-Orne et a défini ainsi les contours d'une nouvelle zone d'activités à aménager.

Le budget 2026 prévoit la réalisation d'études pour un montant de 50 K€ et des travaux à hauteur de 25 K€. Aucune vente de

terrains n'est inscrite dans le projet de budget primitif. L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	100,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	8 029 670
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 104 770,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 104 770,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 104 770,00
Total Budget	16 209 540,00

FONCTIONNEMENT	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	-
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	8 104 770,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 104 770,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 029 670,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 104 770,00
TOTAL BUDGET RECETTES	16 209 540,00

CARDONVILLE

En 2022, la Communauté urbaine est devenue propriétaire des terrains situés à Thue et Mue et a pu définir ainsi les contours d'une nouvelle zone d'activités à aménager.

Le budget 2026 prévoit des dépenses pour effectuer des études pour 0,03 M€. Aucune vente de terrains n'est inscrite

Fonctionnement	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 844 100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 874 200,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 874 200,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 874 200,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	3 748 400,00

dans le projet de budget primitif.

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 874 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 874 200,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 844 100,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 874 200,00
TOTAL BUDGET RECETTES	3 748 400,00

ESPÉRANCE

En 2022, la Communauté urbaine est devenue propriétaire des terrains situés à Cormelles le Royal et a pu définir ainsi les contours d'une nouvelle zone d'activités à aménager.

Le budget 2026 prévoit des dépenses d'études pour 0,02 M€ et des travaux pour 0,22 M€. Aucune vente de terrains n'est

Fonctionnement	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	240 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 646 300,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 886 400,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 886 400,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 886 400,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	5 772 800,00

inscrite dans le projet de budget primitif.

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

Fonctionnement	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 886 400,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 886 400,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 646 300,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 886 400,00
TOTAL BUDGET RECETTES	5 772 800,00

MARTRAY

La Communauté urbaine est propriétaire de terrains situés à Giberville et a ainsi créé une nouvelle zone d'activités à aménager en 2022.

Le budget 2026 prévoit des dépenses de 1,80 M€ pour la poursuite des travaux. Il intègre également des acquisitions de terrains pour un montant de 1,50 M€ (auprès de l'EPFN), ainsi

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 325 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	409 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 734 600,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	3 734 600,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 734 600,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	7 469 200,00

que 0,03 M€ pour des études (suivi géotechnique...). Aucune vente de terrains n'est inscrite dans le projet de budget primitif.

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 734 600,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 734 600,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 325 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	409 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 734 600,00
TOTAL BUDGET RECETTES	7 469 200,00

KOENIG OUEST

Porteuse d'un nouveau projet en 2023, la Communauté urbaine souhaite aménager des terrains dont elle est propriétaire ou à acquérir entre l'aéroport et le quartier Koenig. Ainsi, un premier budget a été présenté en 2023.

Le budget 2026 prévoit des dépenses de 0,53 M€ pour des fouilles archéologiques, ainsi que 0,29 M€ pour des études

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	823 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	274 325,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 097 425,00
INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 097 425,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 097 425,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	2 194 850,00

et prestations de services (dont 0,07 M€ pour une étude pyrotechnique et 0,13 M€ au titre de la redevance d'archéologie préventive).

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 097 425,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 097 425,00
INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	823 100,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	274 325,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 097 425,00
TOTAL BUDGET RECETTES	2 194 850,00

ZA FINS DE CONCESSIONS

Les zones aménagées par le biais d'un concessionnaire sont inscrites au budget principal de la Communauté urbaine Caen la mer, tandis que les zones aménagées en régie font l'objet d'un budget annexe.

Lorsqu'une zone est concédée, l'aménageur assure la réalisation des travaux et la commercialisation des parcelles.

Fonctionnement	Dépenses
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 152 100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 152 200,00

INVESTISSEMENT	Dépenses
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 152 200,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 152 200,00
TOTAL BUDGET DEPENSES	2 304 400,00

En fin de concession, les terrains non cédés doivent être transférés dans un budget annexe afin de suivre les opérations budgétaires afférentes. Pour retracer ces opérations, le budget annexe "ZA Fins de concessions" a été créé en 2024.

L'équilibre du budget se fait par l'inscription d'un emprunt et les opérations de stocks dont les écritures comptables viennent augmenter les volumes du budget présenté.

FONCTIONNEMENT	Recettes
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 152 200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 152 200,00

INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 152 100,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 152 200,00
TOTAL BUDGET RECETTES	2 304 400,00

ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS)

Le budget 2026 intègre les décisions prises pour le financement du service d'instruction des autorisations relatives aux droits des sols et s'équilibre en dépenses et en recettes à 1,02 M€.

Les principales dépenses concernent les charges de personnel pour 0,97 M€, en hausse en raison de l'intégration de l'ensemble des mesures nationales. Les recettes sont constituées par les

facturations aux communes ainsi que les remboursements des agents mis à disposition.

L'équilibre du budget se fait sans prévision d'une subvention du budget principal. Seule la participation contractuelle est prévue à hauteur de 0,09 M€.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 050,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	973 535,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 772,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 029 357,00

FONCTIONNEMENT	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	926 647,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTE	98 510,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	4 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 029 357,00

**PRÉSENTATION CONSOLIDÉE
DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

DÉPENSES

Objet	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev° 2026/2025
FONCTIONNEMENT	436 444 827	443 851 635	61,0%	1,7%
Opérations réelles	349 822 774	352 606 283	63,1%	0,8%
Opérations d'ordre	86 622 053	91 245 352		5,3%
INVESTISSEMENT	223 144 840	283 991 520	39,0%	27,3%
Opérations réelles	174 998 931	206 030 931	36,9%	17,7%
Mouvements neutres (mixtes)	17 597 450			-100,0%
Opérations d'ordre	30 548 459	77 960 589		155,2%
TOTAL DÉPENSES	659 589 667	727 843 155	100%	10,3%
Opérations réelles	524 821 705	558 637 214		6,4%
Mouvements neutres (mixtes)	17 597 450	-		-100,0%
Opérations d'ordre	117 170 512	169 205 941		44,4%

RECETTES

Objet	BP 2025	BP 2026	Structure	Ev° 2026/2025
FONCTIONNEMENT	436 444 827	443 851 635	61,0%	1,7%
Opérations réelles	405 896 368	410 607 609	73,3%	1,2%
Opérations d'ordre	30 548 459	33 244 026		8,8%
INVESTISSEMENT	223 144 840	283 991 520	39,0%	27,3%
Opérations réelles	118 925 337	149 433 815	26,7%	25,7%
Mouvements neutres (mixtes)	17 597 450			-100,0%
Opérations d'ordre	86 622 053	134 557 705		55,3%
TOTAL RECETTES	659 589 667	727 843 155	100%	10,3%
Opérations réelles	524 821 705	560 041 424		6,7%
Mouvements neutres (mixtes)	17 597 450	-		-100,0%
Opérations d'ordre	117 170 512	167 801 731		43,2%

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objet	Fonctionnement	Investissement
Maîtriser les établissements urbains et les aménagements	PLUi-HM	160 000 €
	RLPi	60 000 €
	Etude de densification des ZAE en partenariat avec l'EPFN	60 000 €
Réseaux de chaleur urbains	Contrôle DSP	70 000 €
	ZAC Archipel et Epopéa	1 170 000 €
	RCU Caen Sud et Sud Est (procédure DSP)- Etudes AMO	140 000 €
	RCU Caen Nord CLM - Jardins de Calix - Poursuite des travaux	60 000 €
	Etudes et travaux de dévoiement dans le cadre de la reconstruction du pont de Colombelles	375 000 €
	Rcu Caen Nord et Caen Sud-Est - Etudes de faisabilité et d'AMO	20 000 €
	Contrat territorial de chaleur avec l'ADEME - Etude de faisabilité et d'opportunité	205 000 €
	Importation de chaleur fatale - Etude de faisabilité	30 000 €
	Nouveaux RCU Caen Sud Est, Troarn et Verson - Acquisition foncière pour chaufferie(s)	168 000 €
	Schéma directeur de chaleur et de froid et Plan Local Chaleur et Froid	60 000 €
Maîtriser les consommations et développer les énergies renouvelables	Ingénierie dédiée à la transition énergétique (financée par le programme ACTEE+)	49 300 €
	Transfert des calories du groupe froid de la patinoire aux bassins du stade nautique	250 000 €
	Isolation des points singuliers dans les chaufferies	50 000 €
	Rénovation partielle de la filtration - Piscine Chemin Vert	125 000 €
	Remplacement GTB - Piscine Maes	60 000 €
	Relamping LED - Piscine Maes	40 000 €
	Relamping pour passage en led sur bâtiments Norlanda1 et innovaparc	25 000 €
	Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique - Piscine Eugène MAES	300 000 €
	Réhabilitation du bâtiment Langlois - Théâtre Conservatoire	895 550 €
	Installation de productions d'énergie renouvelables en autoconsommation sur le stade nautique MAES)	70 000 €
	Modernisation CTA - Café des images	48 500 €
	Remplacement éclairage - Théâtre Jean Vilar	85 000 €
	Relamping LED (CRR, ESAM, Bibliothèque Chemin vert, fourrière animale, HCU)	116 500 €
	Renouvellement en leds de l'éclairage public des zones d'activités - ZA Carpiquet ouest	168 000 €
	Extension du réseau d'éclairage public leds des zones d'activités - ZA Cardonville	21 500 €
	Remise à niveau des automates GTB - Hôtel Communauté Urbaine	13 000 €
	Etudes de raccordement de bâtiments communautaires au RCU	20 000 €
	Reprise d'étanchéité - Poste de secours de Colleville	18 000 €
	Suppression d'une chaudière fioul et pose de pompe à chaleur à la fourrière	35 000 €
	Instrumentation et matériel de mesure de consommation et installation de compteurs de télérelève permanents	30 000 €
	Audits énergétiques pour le patrimoine bâti des communes (200 000 €) ou de la CU (25 000 €)	225 000 €
	Participation à l'étude de création d'un opérateur énergétique départemental	35 000 €
	Remboursement par la CU aux communes de la subvention ACTEE+	360 000 €
	Elaboration du SDIE - Patrimoine CU	80 000 €

Objet	Elaboration du SDIE - Patrimoine CU	Fonctionnement	Investissement
Tourisme durable et responsable	Accompagnement entreprise du tourisme "dispositif écotransition" (performance énergétique des bâtiments, économie de flux, hébergement et sites touristiques durables)		50 000
	Financement de l'office du tourisme pour ses actions en faveur de la transition		10 660 €
	Suvention aux associations pour favoriser le slow tourisme (Association Les chemins du Mont-Saint Michel (2200 €), étude AUCAME pour la réalisation d'une voie douce Chateaux de Caen et de Falaise (5000 €)		7 200 €
	Aires de services vélo à Hérouville Saint-Clair (table pique nique, arceaux vélo, fontaine à eau potable, sanitaires, borne autoréparation)		100 000 €
Développement des mobilités actives	Aménagements cyclables (linéaires et abris vélos)		170 000 €
	Lancement périph cyclable Pierre Heuzé - Clémenceau		1 050 000 €
	Zones 30 de la Guérinière		401 000 €
	Liaison cyclable Bieville - Périers-sur-le Dan (Schéma cyclable communautaire 2026)		300 000 €
	Liaison cyclable Cheux - Saint-Manvieu - Norey		700 000
	Liaison Caen - Carpiquet		1 000 000
	Liaison Colombelles - Cuverville		500 000 €
	Projets divers cyclables		500 000 €
	Création pistes cyclable - Carrefour demi-lune à Caen		104 000 €
	Aménagements cyclables - Rue Combe Martin Colombelles		302 000 €
	Aménagements cyclables - Route d'Aunay à Eterville		317 000 €
	Pôle d'échange multimodal Pompidou		500 000 €
	Renouvellement des bus Twisto par des bus biogaz (6 bus en 2026)		3 000 000 €
	Aides à l'acquisition de vélos		20 000 €
	Implantation d'aires de service vélo sur le littoral		98 500 €
	Projet TCSP axe EST-Ouest		39 520 000 €
Prévention des risques et vulnérabilité du territoire	Mesures de bruit et études acoustiques en lien avec le PPBE - Échéance 4		5 000 €
	Cotisation/subvention à Atmo Normandie (observatoire de la qualité de l'air)		40 000 €
	Etude ATMO - Qualité de l'air		16 500 €
			10 000 €
	Cotisation ANEL (Association Nationale des élus du littoral)		7 100 €
	Animations des publics au changement climatique en milieu littoral (NLPD)		20 700 €
	Diagnostic de vulnérabilité des entreprises		100 000 €
	Etude de faisabilité relocalisation des campings littoraux, des aires des gens du voyage (Mondeville et Ouistreham) et du bâti professionnel de Caen la mer sur la presqu'île		66 840 €
	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation de l'Orne		100 000 €
	Cotisation AMARIS		5 000 €
	Plan de prévention des risques technologiques		20 000 €
	Financement des délaissements PPRT (SCI geneviève et SCI Coubertin)		760 000 €
	Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) - étude du document		80 000 €
Animations transition écologique et énergétique et schéma directeur de l'énergie (SDE)	Programme scolaire d'animations à la transition écologique		15 000 €
	Prestations de sensibilisation à la transition écologique		27 000 €
	Accompagnement des communes pour l'accélération des projets de transition écologique		55 000 €
	Accompagnement des événements éco-responsables		9 400 €

Objet	Elaboration du SDIE - Patrimoine CU	Fonctionnement	Investissement
	Accompagnement pour la mise en œuvre d'outils pour lutter contre les îlots de chaleur	16 500 €	
	Suivi feuille de route Caen la mer en transition	5 000 €	
	Adhésion, cotisation association bas carbone (bilan carbone) et Biomasse Normandie	1 225 €	
	Cotisation ANBDD (Agence Normande de la biodiversité et du développement durable)	10 000 €	
	Mise en œuvre d'animations auprès des acteurs du territoire (bailleurs, entreprises, énergéticiens...) en lien avec SDE	10 000 €	
	Cotisations/participation colloques (ATEE, CEE, Normandie Energie, PACTE, Assises énergie)	18 400 €	
Collecte et déchets	Soutien aux projets innovants en matière de collecte et de réemploi	20 000 €	
	Promotion du compostage		70 000 €
	Collecte des biodéchets	462 000 €	57 500 €
	Action de communication et de sensibilisation	127 000 €	
	Contribution au SYVEDAC pour la valorisation et le traitement des déchets	8 657 800 €	
Habitat et solidarité	Accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés	950 000 €	802 000 €
	Accompagnement à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux		144 000 €
	Organisme de Foncier Solidaire - Bail réel solidaire	30 000 €	30 000 €
	Accession sociale à la propriété		280 000 €
Soutien à l'économie sociale et solidaire (subventions)	CALMEC	521 002 €	
	CALMEC (plateforme mobilité)	85 000 €	
	Mission Locale	306 000 €	
	Ecole de la seconde chance	71 000 €	
	Subvention à diverses associations ESS	72 000 €	
	Subvention d'équipement associations		20 000 €
Paysage et biodiversité	Plantation d'arbres et d'arbustes		95 000 €
	Etudes arbres		25 000 €
	Désimperméabilisation des sols		150 000 €
	Végétalisation diverse		15 000 €
	Subvention GMN Piqu'Caen la mer	12 000 €	
	Accompagnement de projets en faveur de la haie (dont la communication et opération "ma haie, mon jardin")		27 000 €
	Ecopâturage	15 000 €	
	Création d'accotements végétalisés - Rue J Jaurès Colombelles		30 000 €
	Aménagement d'espaces verts - Chemin		50 000 €
	Vert - Secteur Authie Nord Caen		
	Végétalisation - Carrefour demi-lune Caen		168 000 €
	Végétalisation - Rue de la Délivrande Caen		56 000 €
	Aménagement paysager - Barronie Bretteville-sur-Odon		42 000 €
	Stationnement végétalisé et aménagements paysager - Rue des Prés, Thue-et-Mue		9 800 €
	Aménagement paysager - Route de Rouen Troarn		5 300 €
	Stationnement végétalisé av de la République à Blainville-sur-orne		42 000 €
Agriculture urbaine et alimentation durable	Actions sur l'alimentation durable et Ceinture verte	2 000 €	30 000 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Entretien et interventions sur les digues, du littoral, du bassin versant de l'Odon...	617 600 €	683 000 €
	Travaux sur les réseaux d'eau pluviale, digues, épis, littoral...		929 000 €
TOTAL 2026		12 917 887 €	56 060 490 €



© Patrick Chauvel

Partie 3

LE RAPPORT
PAR POLITIQUES
PUBLIQUES

UN TERRITOIRE MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1.1 UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES ENTREPRISES

Comme chaque année, la direction du développement économique, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'économie Sociale et Solidaire et du tourisme, en lien étroit avec l'Agence Caen Normandie Développement assurera la mise en œuvre de la politique de développement économique sur son territoire, avec pour objectif premier d'accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises à Caen la mer, en étant à l'écoute des chefs d'entreprises et porteurs de projet pour les conseiller, leur apporter l'expertise et les solutions efficaces pour leurs projets.

Caen Normandie Développement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1 158 K€ en 2026, stable par rapport à 2025.

Les missions de la direction et de l'agence intégrée sont déclinées ci-dessous :

ACCOMPAGNER ET AIDER LES ENTREPRISES À S'IMPLANTER ET SE DÉVELOPPER

Pour les opérations en régie, sont notamment prévues les actions suivantes :

- Extension Parc d'activités du Martray - Giberville : lancement des travaux avec un budget prévisionnel de 3, 325 M€ de dépenses prévues, correspondant à la quasi-totalité du montant des travaux sur la zone.

- Parc d'activités en extension du Quartier Koenig - Bretteville sur Odon : une dépense de 250 000 € est prévue, correspondant aux études et aux fouilles archéologiques, et une recette relative aux cessions est prévue à hauteur de 86 500 €.
- La stratégie d'acquisitions foncières à destination des entreprises se poursuit également avec l'acquisition de terrains sur la zone du Maresquier à Ouestreham (environ 9336 m²) pour permettre le déménagement et l'extension du site d'exploitation de Brittany Ferries pour un montant de 245 000 €.

Pour les opérations en concessions d'aménagement :

Au 31.12.2025, la concession de la ZAC du Plateau à Colombelles s'est clôturée. Caen la mer lancera en direct la commercialisation du lot 13 (17 238 m² environ) en 2026.

La concession d'aménagement « Object'ifs Sud » s'est achevée au 31.12.2025 également, le dernier lot (d'une surface de 19 364 m² environ) sera commercialisé à partir de 2026 par Normandie Aménagement directement.

Sur la concession Campus technologique, une promesse de vente sera signée au 1^{er} trimestre 2026 pour la commercialisation de la Grande Halle afin d'accueillir le projet de maroquinerie Hermès.

Sur la concession de Normandika, la commercialisation se poursuit et une partie de l'avance sera remboursée à hauteur de 2 M€ en 2026 (sur un total de 4,359 M€).



En 2026, sera également poursuivie et approfondie la réflexion sur la sobriété foncière sur les espaces économiques avec le lancement en 2025 d'une étude en partenariat avec l'EPFN sur deux zones d'activités « test », Citis - Hérouville Saint Clair et Object'Ifs Sud - Ifs. Cette étude a pour objectif d'identifier des pistes de densification sur les emprises sous-densifiées avec des propositions d'outils et de chiffrage. La contribution au financement de cette étude par Caen la mer est à hauteur de 60 000 € prévu au BP 2026.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement au développement des entreprises, Caen la mer alloue en 2026 une enveloppe de 208 500 € pour les aides à l'immobilier d'entreprises sous forme de subventions.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Les pépinières d'entreprises ont pour but de contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire, de favoriser la création, l'implantation et la croissance d'entreprises en offrant des lieux de vie propices aux échanges et en fournissant des services et des locaux adaptés aux bénéficiaires pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 ans. Ces pépinières d'entreprises sont au nombre de six.

La gestion de ces pépinières est déléguée à Caen Normandie Développement, qui en assure l'animation et la gestion locative, et prend en charge l'ensemble des dépenses d'entretien, de fluides et d'équipement. En contrepartie, Caen la mer versera à l'Agence en 2026 une contribution annuelle de 795 K€, stable par rapport à 2025.

Les recettes locatives payées par les entreprises hébergées en pépinière sont évaluées à 520 K€ pour 2026. Elles sont collectées par l'Agence et reversées intégralement à Caen la mer.

Sept autres sites dont Caen la mer est propriétaire, locataire ou affectataire sont dédiés au développement économique et sont proposés aux entreprises en location commerciale classique. Les recettes relatives à ces locations sont évaluées à 1 718 K€ au budget 2026, et les dépenses d'entretien à 234 K€.

En matière de travaux, une enveloppe de 483 K€ est prévue au budget 2026 pour l'entretien et l'amélioration de ces bâtiments, en diminution par rapport à 2025, année pendant laquelle de gros travaux ont été réalisés sur Norlanda 3 et Innovaparc A3. Pour 2026, la dépense la plus importante concerne le changement d'une centrale de traitement d'air sur Innovaparc A1 (150 K€).

A noter également qu'un budget travaux d'un montant de 62 K€ a été ajouté en 2026 pour l'entretien et les réparations à engager sur la Maison de l'Emploi et de l'Orientation pour laquelle aucune dépense n'avait été budgétée en 2025.

Enfin, dans le cadre de son soutien à l'entreprenariat via une enveloppe globale de 81 K€, Caen la mer attribuera comme chaque année des subventions de fonctionnement à quatre associations (Initiative Calvados, Normandie Incubation, Normandie Business Angel et le Club Normandie Pionnières), dont le rôle est d'accompagner les entrepreneurs dans leurs projets de création d'entreprises.

SOUTENIR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Communauté urbaine s'est engagée, via des conventions pluriannuelles, à soutenir plusieurs acteurs de l'emploi. Le budget 2026 prévoit de reconduire les subventions avec les mêmes montants qu'en 2025, soit :

- Pour CALMEC, une subvention de 521 K€ pour mettre en œuvre, notamment, le PLIE, les clauses sociales, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (150 K€), et une subvention de 85 K€ pour mettre en œuvre la Plateforme mobilité Caen la mer destinée à faciliter l'accès à l'emploi et la formation.
- Pour la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre, une subvention d'un montant de 306 K€ pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur insertion professionnelle.
- Pour l'Ecole de la 2^e Chance, une subvention d'un montant de 71 K€ pour accompagner et former les jeunes non ou peu diplômés et lutter contre le décrochage scolaire.



Depuis plusieurs années, et dans le cadre d'une enveloppe globale de 72 K€, la Communauté urbaine soutient également des associations qui accompagnent :

- Les personnes dans leur retour à l'emploi (conseils, coaching).
- La Cravate Solidaire.
- L'Association Normande des Cadres en Recherche d'Emploi (ANCRE).
- Les porteurs de projet de création d'entreprise.
- L'ADIE (indépendamment des financements relatifs à la Politique de la Ville).
- France Active Normandie.
- L'Incubateur d'entreprises sociales Katapult porté par l'ADRESS Normandie.
- Le Parcours Idéation ESS porté par l'ADRESS Normandie et l'ARDES.

La Communauté urbaine peut également soutenir en investissement le développement d'activités portées par des structures intervenant dans le champ de la politique de l'emploi et de l'ESS, au travers d'une enveloppe financière de 20 K€.

ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE & ANIMER UN ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION

La Communauté urbaine Caen la mer continuera en 2026 d'accompagner les projets d'équipements scientifiques et les projets immobiliers liés à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) essentiellement sur le Science Park EPOPEA :

La Maison des Chercheurs : Dotée de 77 logements (studios et T1 principalement), la Maison des chercheurs répondra à un enjeu important d'accueil de chercheurs nationaux et internationaux. Situés en plein cœur du campus EPOPEA, ses 77 logements permettront de favoriser les échanges entre scientifiques et les établissements implantés sur le site. Ce nouvel équipement, de plus de 2 700 m², viendra ainsi renforcer l'attractivité du Science Park.

En 2025, la dernière tranche du financement a été versée (1M€, sur une participation globale de Caen la mer de 3 M€) et le vendredi 25 juillet 2025, Caen la mer et la Région Normandie ont officiellement lancé l'opération « Maison des chercheurs » dont l'ouverture est prévue à la fin d'année 2027.

CRISMAT : Fin 2023, l'ENSICAEN a intégré les nouveaux laboratoires CRISMAT ; le projet comprenait également la démolition des anciens locaux occupés par ces laboratoires.

Les travaux de démolition financés par Caen la mer et l'ENSICAEN ont été reportés en 2026, avec une enveloppe financière prévue au budget d'1 M €.

Projet INNOVONS 2 : Le projet de développement et de rénovation de Cyceron a été retenu dans le cadre du protocole d'accord Etat-Région, pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027, signé le 15 novembre 2022. L'Université de Caen

Normandie a été désignée comme maître d'ouvrage du projet. Il prévoit la réhabilitation de l'aile B et la construction de l'aile E du bâtiment de recherche du GIP Cyceron. Le coût du projet s'élève à 12,9 M€. Caen la mer participe à hauteur de 2,5 M€ avec un premier versement d'1 M€ en 2025 et un nouveau versement d'1 M€ en 2026. 500 K€ seront versés en 2027.

GANIL projet BAC-H : Le GANIL prévoit la rénovation et l'agrandissement (environ 300 m²) du Bâtiment d'Accueil du Campus Jules HOROWITZ. Le coût total du projet s'élève à 1,5 M€. Caen la mer participera à hauteur de 200 K€. 80 K€ ont été versés en 2025 et le reste (120 K€) sera soldé à la fin des travaux en 2027.

Caen la mer s'est également engagée sur d'autres projets qui démarreront en 2026, mais avec des premiers versements de subventions décalés à 2027 :

Dôme 2.0 : L'opération consiste en l'extension du bâtiment « Le Dôme » édifié en 2015 sur la presqu'île de Caen. Conçu comme un Centre de Sciences de nouvelle génération, le Dôme s'oriente vers un concept de « Campus des transitions » en collaborant à des actions de sensibilisation, de formation et de réflexion avec des établissements universitaires, de recherche et de formation dont l'IEP Sciences Po de Rennes. Caen la mer participera à hauteur d'1 M€ à ce projet.

Campus Nouveau siècle : L'Université de Caen porte ce projet de rénovation et d'extension sur le Campus 1 ayant pour objectif la réhabilitation structurelle et énergétique des bâtiments C et D du campus 1, dans le respect du classement Monument historique. Le projet global représente un coût total de 50 M€. La participation prévisionnelle de Caen la mer serait fixée à 9.5 M€. Le premier versement serait envisagé en 2027 pour la phase 1.

Les Halles Nucléaires et le Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPC) : Une réflexion a été lancée sur le développement de la formation du nucléaire en Normandie et sa déclinaison par la réalisation d'une Halle Technologique Nucléaire Normandie (HT2N) d'une part et par la construction de nouveaux locaux de recherche pour le Laboratoire de Physique Corpusculaire CAEN. Le projet global représente un coût total de 56 M€. La participation prévisionnelle de Caen la mer serait fixée à 7 M€ et débuterait en 2027.

Caen la mer soutiendra également comme les années précédentes, par le biais de subventions de fonctionnement, un certain nombre d'autres actions telles que :

- Des colloques scientifiques et la fête de la science (34 K€).
- Des pôles et associations de réseaux à hauteur de 73 K€ (French Tech Caen Normandy, Normandie Filière Algues, NWX pour le salon VIVATECH, Normandie Numérique, Gérontopôle).
- Le GIP CYCERON (78 K€).

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'année 2026 sera une année de transition, entre les commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement en 2024, les festivités du Millénaire en 2025, et l'année du Millénium organisée par la région Normandie en 2027. Le budget témoigne d'une continuité dans les actions, avec une subvention au Club croisière de 56 K€ qui correspond à la prise en charge d'un Equivalent Temps Plein (ETP).

Une subvention de fonctionnement de 1.6 M€ sera accordée à l'Office de tourisme pour la réalisation des missions d'accueil des visiteurs et de promotion touristique de la destination.

Par ailleurs au 1^{er} janvier 2026 sera mise en place la taxe de séjour départementale, soit une majoration de 10 % des tarifs délibérés par Caen la mer. La Communauté urbaine est chargée de la collecte et devra reverser trimestriellement la taxe de séjour au Département.

La recette de la taxe de séjour est estimée pour Caen la mer à 2.6 M€ et 260 K€ supplémentaires seront donc collectés et reversés au département du Calvados.

Les bureaux d'information touristique de Caen et de Ouistreham vont connaître des travaux en 2026 : l'accueil sera réaménagé à Ouistreham pour plus de modernité. A cet effet, une subvention d'investissement de 30 K€ sera attribuée à l'office de tourisme. De plus, à la suite des travaux de la place Lofi à Ouistreham, le bardage du BIT sera refait à neuf (80 K€). Des travaux à l'hôtel d'Escoville à Caen permettront de transformer le studio sous les combles en bureaux pour 2 salariés (20 K€). Au total, l'entretien et les travaux sur ces 2 bâtiments s'élèvent en 2026 à 118 K€.

Le fonds de concours pour la signalétique touristique a été sollicité par la commune d'Hérouville Saint Clair pour installer des panneaux directionnels pour mieux situer le parc Ornavik (10 K€). L'enveloppe globale pour les 3 dispositifs d'aides aux entreprises (aide à l'immobilier, éco-transition et hébergements insolites) s'élève à 30 K€. Enfin, le projet de création du centre d'interprétation viking à Ornavik se poursuit : la SCIC recevra 400 K€ en 2026.



RENDRÉ CONCRÈTE LA MARQUE TERRITORIALE CAEN-NORMANDIE

La baisse du nombre d'actifs identifié en Normandie à l'horizon 2050 par l'INSEE incite Caen la mer à développer une stratégie ambitieuse pour conserver les jeunes talents sur le territoire et attirer des actifs originaires d'autres régions au premier rang desquelles figure l'Ile-de-France qui constitue un réservoir important de diplômés à deux heures de Caen.

Ce vieillissement de la population est partagé par la plupart des pays occidentaux. En France, de nombreuses collectivités s'organisent pour accueillir de jeunes actifs sur leurs territoires.

La compétitivité et l'attractivité de Caen la mer sont des enjeux pour les acteurs publics mais aussi de l'écosystème économique local qui doivent agir de concert pour relever le défi démographique des 25 prochaines années.

Deux cibles ont été identifiées pour développer la stratégie d'attractivité du territoire :

- Les étudiants (de Caen pour les inciter à rester et externe pour les convaincre de venir étudier à Caen).
- Les jeunes cadres de la région parisienne qui aspirent à un meilleur équilibre vie professionnelle et vie privée.

Pour réussir ce pari, il est indispensable de renforcer la fierté "caennaise" pour que les habitants deviennent des ambassadeurs de l'excellence locale.

PARTAGER LA FIERTÉ D'ÊTRE CAENNAIS ET RECRUTER DES AMBASSADEURS

Caen la mer offre toutes les garanties d'un parfait équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les néo-caennais sont les premiers ambassadeurs de ce territoire qui les a adoptés.

Son littoral, sa verdure omniprésente, son offre culturelle foisonnante et sa ferveur sportive sont autant d'éléments qui constituent l'ADN de ce territoire situé à seulement deux heures de l'île de France.

Au-delà de ce cadre de vie exceptionnel, Caen la mer dispose d'une offre d'enseignement supérieur et de pôles de recherche reconnus à l'international.

Sa vitalité économique portée par de grandes entreprises (Agrial, Hamelin, Gilbert, Legallais, Murata), ou des entrepreneurs de la tech (Murena, Arterya)... sont autant d'éléments qui concourent au rayonnement de notre territoire.

En 2026, toutes celles et ceux qui le souhaitent pourront rejoindre l'équipe des ambassadeurs de "Caen-Normandie" !

SÉDUIRE LES FUTURS CAENNAIS EN RÉGION PARISIENNE

Les cadres de la région parisienne constituent aujourd'hui une cible prioritaire pour le développement de Caen la mer.

Nombreux, mobiles et à forte valeur ajoutée, ils recherchent un nouvel équilibre de vie, entre ambition professionnelle et qualité de vie retrouvée. Depuis la crise du Covid, cette aspiration s'est nettement accentuée : les départs vers les régions se sont multipliés, portés par la généralisation du télétravail et une volonté de rompre avec le rythme effréné de la capitale.

Le choix d'un départ dépend souvent d'opportunités professionnelles solides, pour le candidat comme pour son ou sa conjoint(e). Caen la mer dispose à cet égard d'un tissu économique diversifié et dynamique : pôles d'excellence dans le numérique, la santé, la recherche, l'énergie ou la logistique, écosystème d'innovation reconnu et start-ups offrant de réelles perspectives de carrière.

À ces atouts s'ajoute une qualité de vie remarquable : la mer à 15 minutes, un centre-ville vivant et culturel, un immobilier jusqu'à trois fois moins cher qu'en région parisienne, des transports fluides et un environnement naturel préservé.

Caen la mer conjugue ainsi dynamisme métropolitain et douceur de vivre littorale, et s'impose comme une destination attractive pour les Parisiens en quête d'équilibre et d'avenir.

Guide s'installer à Caen Normandie

Édité en 2025, le guide "s'installer à Caen-Normandie" a été victime de son succès. Une réédition va être proposée en 2026.

La singularité de cet outil de 138 pages décomposés en 9 chapitres (Découvrir, vivre, se loger, partager, sortir, consommer, grandir, étudier et travailler) est de dresser un portrait le plus exhaustif possible du territoire en proposant des informations pratiques et des témoignages de néo-caennais qui ont choisi de quitter leur région pour s'installer ici.

Salon « S'installer en bord de mer »

Né en 2021 au lendemain du Covid à l'initiative de la Communauté urbaine Caen la mer et des agences d'attractivité des départements de la Manche et du Calvados, le Job dating "s'installer en bord de mer" a intégré, depuis un an l'agence d'attractivité de Seine-Maritime.

Opération Caen-Calvados

Créée il y a 7 ans, cette opération menée conjointement entre le Calvados et Caen la mer vise à mener une opération de street-marketing à Paris dans un lieu où les jeunes actifs se retrouvent. L'objectif est de présenter le territoire dans toutes ses dimensions (cadre de vie, vies économique, culturelle, sportive...) en fonction des aspirations des publics visés.

LA CIBLE ÉTUDIANTE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DE CAEN-NORMANDIE

Caen la mer dispose d'une offre d'enseignement supérieur diversifiée, portée par une université historique et reconnue dans certains domaines, complétée par plusieurs écoles privées majeures. Cet ensemble a permis d'atteindre 41 000 étudiants et apprentis sur le territoire.

Un équilibre toutefois fragile, dans un contexte de baisse démographique attendue à partir de 2028.

Very Good Tips, le site des bons plans étudiants

Parce que la 5^e ville étudiante de France doit répondre aux attentes de celles et ceux qui feront le territoire de demain, Caen-Normandie met en œuvre une stratégie qui vise à la rendre encore plus attractive pour les étudiants.

Verygoodtips, c'est un site internet qui recense les bons plans (remises, offres promos, ...) des commerces, des établissements culturels, sportifs, ... de Caen la mer réservés aux étudiants.

Les annonceurs déposent leur offre gracieusement sur la plateforme et les étudiants peuvent, depuis leur téléphone, ordinateur, ... trouver facilement des offres qui leur sont destinées.

En complément, en 2026, deux autres "items" seront à disposition des étudiants ; un onglet "jobs étudiants" et un onglet dédié aux informations pour se loger à Caen la mer.

En complément, la Ville de Caen et la Mission Attractivité organisent une soirée de rentrée pour les étudiants.

L'objectif est de présenter aux étudiants présents (800 en 2024, 1500 en 2025) tous les services proposés par les collectivités et ses partenaires (Région, Crous, ...) en veillant à leur offrir une soirée festive et culturelle.

CAEN LA MER PAR EDOUARD ELIAS, UN PORTRAIT DE TERRITOIRE SINGULIER

Afin de bénéficier de l'œil d'un photographe connu et reconnu par ses pairs, Patrick Chauvel, qui a déposé son fonds de 50 années de guerre au Mémorial de Caen, a réalisé, en 2025, un reportage sur Caen la mer. En 2026, le plus ancien reporter de guerre encore en activité qui sera le personnage central d'un film documentaire au printemps cédera son objectif à l'un de ses pairs, Edouard Elias.

Autant préoccupé par le récit recueilli auprès du sujet que par sa perception par le public, il explore tous les procédés lui permettant de créer un lien autre que simplement informatif autour de ses histoires.



LA COOPÉRATION TERRITORIALE AU SERVICE DES TRANSITIONS

Des avancées majeures ont marqué l'année 2025. Le programme d'actions, élaboré de façon collaborative et validé en décembre 2022, se déploie progressivement. Les 22 actions prioritaires continuent de produire des résultats concrets, en cohérence avec les objectifs fixés à l'horizon 2030.

De nombreux projets ont d'ores et déjà été engagés, traduisant la mise en œuvre des ambitions politiques : développement du maraîchage urbain à travers la Ceinture verte, poursuite des opérations de désimperméabilisation et de végétalisation, extension du réseau de chaleur urbain (RCU) Nord, études pour de nouveaux RCU, travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public, actions d'adaptation face aux risques de submersion ou d'inondation, et actions de sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux des transitions.

La dynamique collective initiée avec les partenaires — communes, associations, entreprises et citoyens — a stimulé de nombreuses initiatives locales. En 2026, cette mobilisation sera poursuivie afin de consolider les actions déjà engagées, de lancer de nouveaux projets concrets et d'en assurer le suivi et l'évaluation pour ajuster et enrichir en continu la feuille de route.

« CAEN LA MER, TERRITOIRE EN TRANSITION » : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La démarche « Caen la mer, territoire en transition » a été lancée en 2023 avec la mise en place d'actions qui nécessitent un suivi des indicateurs, un bilan d'étape des actions prioritaires (5 000 €).

La Communauté urbaine au travers de son action territoriale en matière de lutte contre le changement climatique, souhaite adapter les aménagements urbains au contexte et au climat local, notamment sur la thématique des îlots de chaleur. Pour ce faire, l'Université de Caen Normandie, Caen la mer et la Ville de Caen ont conventionné en 2024 pour travailler ensemble sur ce sujet avec un financement de l'ADEME (versé en 2026 et 2027). Des stations météorologiques ont été installées en 2025 sur le territoire de Caen et Caen la mer. En 2026, l'exploitation des données précisera encore la caractérisation des îlots de chaleur urbains du territoire. Un travail sera mené en parallèle pour définir des préconisations, expérimenter et trouver des méthodes et outils reproductibles pour mettre en œuvre des actions dans les futurs aménagements pour en faire des villes fraîches pour un montant de 16 500 €.

Caen la mer s'est engagée par délibération en juin 2022 sur le principe de création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte sur le territoire et a approuvé sa participation au capital social à hauteur de 100 000 €. La SCIC a été créée en décembre 2024 et les statuts ont été revus en 2025 pour intégrer systématiquement l'agriculture biologique dans les projets et faciliter la levée de fond citoyenne. Le financement est réparti sur 3 années : 35 000 € en 2024, 35 000 € en 2025 et 30 000 € en 2026. Deux projets de ferme maraîchère sont en cours d'étude de faisabilité et devraient démarrer en 2026 et 2027.

Afin de répondre à l'obligation réglementaire et d'estimer l'efficacité de ses actions, Caen la mer établira en 2026 son bilan des émissions de gaz à effet de serre et établira un plan de décarbonation grâce à une enveloppe de 14 700 €.

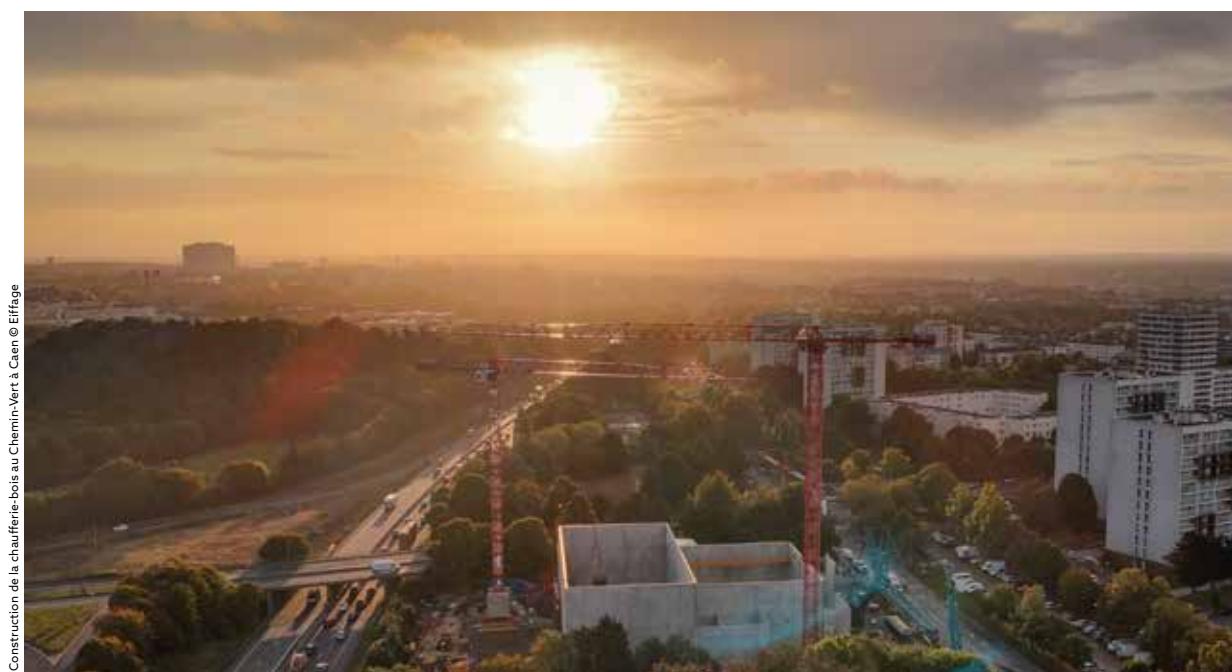
SENSIBILISER ET ANIMER LE TERRITOIRE

Afin d'accélérer les initiatives répondant au programme d'actions 2030 de la transition et devant le succès des éditions précédentes, Caen la mer poursuit son appel à projet Communes en transition sur la thématique « Ville verte, ville fraîche », en lien notamment avec les travaux de l'Université sur les îlots de chaleur. Une enveloppe de 55 000 € en investissement sera consacrée au financement des projets des communes.

La convention engagée en 2025 se poursuit jusqu'en 2026 avec les associations retenues dans le cadre de la charte des événements écoresponsables. Le test avec quelques communes sur l'accompagnement des associations dans leur fonctionnement quotidien via la formation de référents municipaux permettra de vérifier son efficacité (9 400 €).

Les opérations de sensibilisation et d'animation sur la transition écologique seront reconduites en 2026. De multiples formats seront proposés : animations en lien avec le développement du projet de Ceinture verte (circuits courts et approvisionnement local), valorisation des écomatériaux dans la construction (formation, exposition, visite), opération sur le numérique responsable et autres animations diverses sur la transition écologique (17 000 €). Devant le succès du nouveau programme scolaire « en route vers la transition », il est reconduit et amplifié pour répondre la demande (16 500 €).

Pour accompagner la mise en place des fermes ceinture verte, des actions de sensibilisation ou d'outils pratiques seront mis en place avec les acteurs locaux de l'alimentation (2 500 €).



DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

Une aide financière à l'achat de vélo électrique a été mise en place en 2021 par Caen la mer pour encourager les déplacements cyclistes. Cette aide (50 € sous condition de revenus) est cumulable avec celle attribuée par les communes participant à cette démarche. Cette opération a été reconduite depuis. En 2025, une baisse des demandes a été constatée, liée à l'arrêt des aides de l'Etat en mars 2025 mais également au développement du marché de l'occasion avec des VAE plus fiables et d'autres types de mobilité comme la trottinette. En 2026, il est proposé de diminuer cette enveloppe à 20 000 €. Du petit matériel d'animation viendra compléter le budget pour réaliser des sensibilisations sur la mobilité active (1 000 €).

L'ÉNERGIE : SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Caen la mer a lancé en janvier 2022, le service commun « Efficacité énergétique » qui a pour objet de mutualiser une ingénierie dédiée. Ce service accompagne et conseille les communes qui y adhèrent sur le volet environnemental de leurs projets (constructions – réhabilitations) afin de réduire les coûts de fonctionnement énergétique.

35 communes et un syndicat adhèrent au service. En 2026, une enveloppe de 229 651 € est consacrée à la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti. Il s'agit de l'étape préalable à l'engagement de travaux et à l'obtention d'aides financières. Cette enveloppe permettra de réaliser 25 à 30 audits.

La Communauté urbaine est depuis septembre 2023, lauréate de l'AMI ACTEE+ conjointement avec le SDEC Energie. Cet AMI permet aux communes de Caen la mer de bénéficier de 50 à 80 % d'aides sur toutes les phases préalables aux travaux d'efficacité énergétique (programmation, économiste de la construction, audits, maîtrise d'œuvre, ...). Ce dispositif est très incitatif et doit

amener les communes à passer à l'acte. Il apporte également un financement à hauteur de 68 000 € pour 2026 sur 3 postes du service commun transition énergétique et 1 poste d'apprenti Ville / CU.

Pour 2026, sur le volet performance énergétique du patrimoine, des crédits d'investissement de 350 000 € sont inscrits pour réaliser l'isolation de points singuliers en chaufferie (50 000 €) et améliorer l'efficacité énergétique du stade nautique (300 000 €). L'installation de compteurs télérelevables pour améliorer l'analyse des consommations et l'acquisition de matériels de mesures sont également projetés pour un montant de 30 000 €.

Au titre du Schéma Directeur des Energies (SDE), une enveloppe de 5 000 € est dédiée à la mise en œuvre d'animations auprès des acteurs (bailleurs, entreprises, énergéticiens) du territoire.

Afin d'optimiser et rationaliser le patrimoine bâti, l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) sera lancée en 2026 pour un montant de 80 000 €.

Concernant le développement des énergies renouvelables, une enveloppe d'investissement de 70 000 € est fléchée pour réaliser des études de faisabilité (20 000 €) et une installation photovoltaïque sur le stade nautique (50 000 €).

Une enveloppe de 35 000 € est également prévue pour participer au financement d'une étude conjointe avec le Département et le SDEC pour la création d'un opérateur énergétique territorial.

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN NORD CAEN LA MER : UN PROJET MAJEUR SUR 2023/2031

Alimenté à 100 % en énergies renouvelables et récupérables d'ici 2029, il raccordera, à terme, 39 600 équivalents logements qui bénéficieront d'un coût de chaleur compétitif et maîtrisé dans le temps. C'est un projet d'envergure (100 km de réseaux) de 246 M€

au service du territoire et de ses citoyens. Des investissements conséquents ont été lancés en 2025 par le délégataire sur le territoire de Caen et Hérouville Saint-Clair à travers la construction de la nouvelle chaufferie du Chemin Vert (mise en route de la chaudière gaz de 23 MW le 27 novembre 2025) et la création de plus de 20 km de nouveaux réseaux. Un budget de 20 000 € est prévu pour réaliser par anticipation des études d'optimisation de puissance souscrite pour les raccordements à venir et notamment le stade nautique MAES.

En parallèle, seront lancées sur l'année 2026 la nouvelle concession via une consultation de délégation de service public pour le réseau Caen Sud Est pour un développement futur (140.000 €) ainsi que la poursuite des études d'opportunité ou de faisabilité de réseaux techniques ou de chaleur sur les communes de Caen la mer (205 000 €).

Les travaux de dévoiement du réseau de chaleur et création d'un troisième tube sous le canal dans le cadre de la reconstruction du Pont de Colombelles se termineront en 2026 (275 000 €).

Ce volet est par ailleurs complété par un accompagnement à la sobriété énergétique et une stratégie d'achat des énergies pour maîtriser les coûts des consommations sur le patrimoine public. Le coût de l'énergie en 2026 devrait rester relativement stable par rapport à 2025, avec une légère tendance à la baisse. Le budget (toutes énergies - hors carburant) pour 2026 s'élève ainsi à 5 M€ contre 5,4 M€ en 2025.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Face aux risques naturels ou technologiques, Caen la mer met en œuvre des mesures pour mieux appréhender les vulnérabilités de son territoire, en réduire les conséquences et ainsi préserver le cadre de vie de ses citoyens.

Sont ainsi menées des actions en matière de bruit et de qualité de l'air (76 500 €). A titre d'exemple, le partenariat avec ATMO Normandie permet de suivre et mieux maîtriser ces impacts à l'échelle locale. En effet, entourée de zones agricoles, Caen la mer est concernée par l'usage de produits phytosanitaires pouvant affecter la qualité de l'air et la santé. Les pesticides présents dans l'air sont mesurés par la station du Chemin-Vert à Caen, renforcée en 2025 par l'installation d'un capteur de glyphosate.

En matière de prévention des risques littoraux, le déploiement de la stratégie et du programme d'intervention de la démarche « Notre Littoral Pour Demain » se poursuit.

Les volets adaptation/renaturation, sensibilisation du public, acteurs et professionnels, ou encore réflexions de relocalisation continuent (287 500 €), avec échanges avec l'Association Nationale des Elus du Littoral (7 100 €).

Par ailleurs Caen la mer va engager l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) visant à mutualiser et à mieux coordonner les moyens d'intervention entre les communes en cas d'incident majeur (80 000 €).

S'agissant des risques technologiques, la limitation de la vulnérabilité se termine avec la démolition de bâtiments exposés aux abords des dépôts pétroliers (780 000 €).

En compensation de ces dépenses, des recettes d'un montant total de 540 000 € sont inscrites au budget 2025 correspondant au versement par la Caisse des Dépôts et Consignations de la quote-part de Caen la mer et des contributeurs au financement de la démolition des bâtiments Gennevieve.

Caen la mer adhère par ailleurs à l'association Amaris, réseau fédérant les collectivités agissant en matière de risques industriels (5 500 €).



LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE CAEN LA MER

Les grands axes de la stratégie d'aménagement du territoire de Caen la mer intègrent le développement économique, la politique de l'habitat, la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation de l'environnement, dans le respect du cadre de vie. Cette stratégie, désormais fortement orientée par les enjeux liés au changement climatique, vise à garantir un développement durable et résilient. Elle a conduit à une évolution significative de certains projets d'aménagement, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre. Ainsi, le projet Presqu'île a été réorienté tandis que les opérations en cours sur les Hauts de l'Orne à Fleury-sur-Orne, Epopea Park ont fait l'objet d'ajustements afin de mieux répondre aux impératifs de sobriété foncière, de résilience climatique et de qualité environnementale.

L'année 2026 marquera la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité, ainsi que la finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités outil stratégique majeur pour planifier le développement équilibré et durable des 48 communes de Caen la mer.

DES PROJETS URBAINS POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE

En 2026, les projets d'aménagement se poursuivent en prenant en compte les enjeux liés aux aléas environnementaux et au réchauffement climatique, afin de garantir une approche durable et résiliente.

LA PRESQU'ÎLE

ZAC Nouveau Bassin

Après la mise en pause du projet initial en 2023, une réorientation de celui-ci s'opère et des travaux ont d'ores et déjà été réalisés comme l'aménagement du « Parc des rails » inauguré dans le cadre des festivités du Millénaire.

Ces aménagements vont se poursuivre en 2026 par des travaux de finition et la poursuite de la dépollution déjà engagée afin d'accompagner la réorientation du projet.

Le montant de la participation de Caen la mer dans le cadre de la concession ZAC Nouveau Bassin sera de 400 000 € pour 2026 auxquels s'ajoutera la somme de 1 080 000 € au titre de la suite du rachat des équipements publics primaires en relation avec l'aménagement des quais et du parc.

Une recette de 200 000€ sera sollicitée au titre du budget 2026 sur cette opération, elle correspond à la participation financière annuelle de la Ville prévue dans le cadre de la convention de financement de la ZAC du 23 janvier 2020 et prévue à 50% du reste à charge du bilan.

LE SECTEUR DES HAUTS DE L'ORNE

ZAC des Hauts de l'Orne

Les travaux de la phase 3 démarrés en 2025 se poursuivront privilégiant la première tranche commerciale de la phase 3 afin de permettre à terme en 2033 la livraison de 1000 logements collectifs, semi-collectifs et maisons de ville.

Pour 2026 il est prévu le rachat d'équipements hydrauliques pour un montant de 240 000 €.

Parc des Carrières

Les travaux de préfiguration du parc étant achevés, les aménagements complémentaires se poursuivront en 2026. Et nécessiteront un financement estimé à 100 000 €.

Eopea Park

Projet de ZAC Mont-Coco (2500 logements soit 65 % habitat et 35 % activités).

La mise en pause de la ZAC du Nouveau Bassin entraîne un décalage de calendrier d'autres projets. En effet, le besoin en logements initialement prévu sur le Nouveau Bassin (environ 2 200) est reporté sur d'autres projets, notamment Mont Coco et Beaulieu, ce qui explique le changement de programmation de Mont Coco et la reprise des réflexions sur la ZAC de Beaulieu.

L'objectif opérationnel est de lancer les travaux de réalisation des équipements de la première phase en 2026.

Le montant de la participation de Caen la mer, initialement prévu à hauteur de 650 000 € pour l'année à venir, a été revu à la baisse en fonction de ce décalage pour un montant de 486 000 €.



Perspective de la Maison des chercheurs © Hérault Arnod Architectures

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE L'URBANISME A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE (INVESTISSEMENT)

PARTENARIAT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ESTUARIEN (PPA)

Ce projet vise à expérimenter une gouvernance territoriale innovante et à concevoir un modèle d'aménagement résilient et reproductible pour le littoral et l'estuaire de l'Orne. Il s'inscrit dans une logique d'adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux, en proposant une recomposition spatiale des interfaces terre-mer-fleuve fondée sur l'innovation, la résilience et la reproductibilité à l'échelle nationale.

La démarche repose sur cinq axes complémentaires. Elle consiste d'abord à fédérer les acteurs autour d'une gouvernance structurée, puis à enrichir et partager les connaissances pour qualifier les vulnérabilités du territoire. Elle prévoit également d'anticiper les évolutions en élaborant une stratégie territoriale et des scénarios de recomposition, avant de passer à l'action par la mise en œuvre d'opérations concrètes telles que la relocalisation et la renaturation. Enfin, elle inclut un volet communication pour sensibiliser et associer les acteurs locaux et les habitants.

Le projet se déroulera en deux phases. La première, dite de préfiguration, permettra de mettre en place une gouvernance dédiée, de définir une stratégie foncière et de lancer des actions expérimentales sur des sites pilotes. La seconde, opérationnelle, consistera à déployer le plan guide et à engager des opérations d'aménagement à plus grande échelle.

La mise en œuvre de ce programme sera financée en partie par Caen la mer au travers d'une autorisation de programme d'un montant total de 2 500 000€. Pour l'année 2026 les

crédits de paiement alloués seront portés à 100 000€. Les recettes constituées notamment par la participation de l'Etat au programme sont estimées pour 2026 à 30 000€.

ÉLABORATION DU PLUi-HM

Document de planification stratégique à l'échelle des 48 communes de Caen la mer, le PLUi-HM, élaboré en étroite concertation avec les Maires, a été arrêté en 2025.

Il entrera en 2026 dans la phase préparatoire à son approbation, incluant les derniers ajustements avant la réalisation des dossiers d'enquête public qui seront mis à disposition dans l'ensemble des communes.

Il est prévu un financement de 160 000 € pour la mise en œuvre de cette étape.

MAINTENANCE DES PLU DES COMMUNES

Jusqu'à l'approbation du PLUi-HM et pour assurer la maintenance des PLU communaux, 100 000 € seront nécessaires au titre du budget 2026.

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

L'approbation du RLPI fin 2025, et sa mise en œuvre en 2026, nécessiteront 60 000 € pour le règlement des dernières sommes dues au titre du marché d'élaboration du document.

ANTICIPER LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Regroupant 6 Intercommunalités autour du bassin de vie caennais : Caen la mer, Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Pays de Falaise, Val ès dunes, Vallées de l'Orne et de l'Odon, le Pôle Métropolitain porte notamment deux compétences : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dont la modification simplifiée n°1, qui intègre et décline les objectifs relatifs à la réduction de la consommation foncière puis à la réduction de l'artificialisation du SRADDET de Normandie modifié, a été approuvée le 10 octobre 2025.

La participation de la Communauté urbaine au Pôle métropolitain s'établit à 678 395 € pour l'année 2026 auxquels il convient d'ajouter la somme de 36 833 € de contribution au Réseau Ouest Normand qui regroupe intercommunalités et départements (Calvados et Orne).

AUCAME

L'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole) est un organisme d'expertise et d'appui aux collectivités, chargé d'accompagner les réflexions stratégiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilités et de transitions environnementales à l'échelle de la métropole caennaise.

La cotisation de Caen la mer à l'AUCAME est établie à 387 515 € pour l'année 2026 tandis que la subvention au programme partenarial sera de 126 500 €.



HABITAT : VEILLER À L'ATTRACTIVITÉ ET À LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DES DISPOSITIFS

Depuis 2021, le budget dédié à la rénovation énergétique est en augmentation avec la mise en place du guichet unique de la rénovation, porté par la Maison de l'Habitat, et les dispositifs d'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement et handicap. Ainsi, en 2026, 950 000 € sont prévus (+20% / 2025) pour informer, conseiller, orienter et accompagner les ménages et les copropriétés dans le cadre du nouveau Pacte Territorial France Rénov'. Ce Pacte s'inscrit dans la continuité des dispositifs précédents et une Autorisation d'Engagement, pour la période 2025-2029, de 5 M€ en dépenses et 2.5 M€ en recettes permet sa mise en œuvre.

Cette augmentation des dépenses d'accompagnement est compensée par des recettes à hauteur de 800 000 € (+41 % / 2025). Il s'agit des subventions versées à Caen la mer par l'ANAH et le FEDER pour cofinancer les dispositifs d'accompagnement à la rénovation du parc privé.

Le budget inscrit au BP 2026 pour le versement des aides aux travaux des ménages et copropriétés est de 650 000 € (+28% / 2025).

UN VOLET SOCIAL PRÉPONDÉRANT

Caen la mer accompagne les bailleurs sociaux dans leurs projets de construction et de réhabilitation des logements locatifs sociaux.

En 2026, 1 918 000 € sont prévus pour financer ces projets (+23%/2025).

Des aides sont également apportées aux particuliers, sous condition de ressources, pour financer leurs travaux de rénovation thermique ou d'adaptation de leur logement évoqués ci-dessus et dans le cadre de l'accession à la propriété évoquée ci-dessous.

L'ACCESSION ABORDABLE A LA PROPRIÉTÉ ET L'OFS CAEN LA MER (ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE)

Les OFS ont pour objet de faciliter l'accession sociale à la propriété des ménages modestes, particulièrement dans les secteurs tendus, notamment en baissant les prix d'acquisition des logements. Le principe repose sur la dissociation du foncier, qui reste la propriété de l'OFS, du bâti qui est acquis par les ménages sous forme de droits réels immobiliers. L'OFS Caen la mer propose une nouvelle offre de logements en accession à la propriété pour des ménages sous plafond de ressources en complément du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété déjà en place depuis de nombreuses années.

L'OFS Caen la mer, porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP), a démarré son activité en 2023. Une première opération de 8 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) a été livrée à Caen en 2025, 3 opérations sont en cours de construction (dont 13 logements en BRS) et 3 opérations sont en projet (dont 29 logements en BRS).

Au BP 2026, conformément au modèle économique de l'OFS, Caen la mer apporte d'une part un soutien financier au fonctionnement de la structure durant les première années et d'autre part des apports en fonds propres correspondant à 5 % du montant des acquisitions foncières. Dans ce cadre, le BP2026 prévoit une subvention de 30 000 € en fonctionnement et de 30 000 € en investissement.

En 2026, 280 000€ sont également prévus pour aider les ménages, sous plafonds de ressources, dans le cadre des autres dispositifs d'accession à la propriété.

L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PUBLICS VULNÉRABLES

Caen la mer poursuit son soutien financier à 4 associations qui ont pour mission de faciliter l'accès au logement des publics en difficulté : l'ACSEA pour la gestion du centre d'hébergement d'urgence Cap Horn, les agences immobilières sociales AIS SOLIHA et AIVS AISCAL et enfin l'ACAHJ/CLLAJ pour l'accès au logement des jeunes. Le montant total des subventions en 2025 est maintenu à 305 000 €.

MAISON DE L'HABITAT

La maison de l'habitat est le guichet unique de Caen la mer sur tous les sujets liés à l'habitat.

Elle est notamment le lieu d'enregistrement de la demande de logement social et accompagne les ménages dans leurs démarches.

C'est aussi, depuis le 1^{er} janvier 2021, « l'espace conseil France Rénov' », lieu ressource en termes de rénovation des logements. Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029, la Maison de l'habitat, et ses partenaires, assure l'information, le conseil et l'orientation des ménages pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement, développe des actions d'information et d'animation vers les habitants de Caen la mer, les professionnels de la rénovation, les communes... et accompagne les ménages modestes et copropriétés dans leur projet de rénovation.

En 2026, elle va poursuivre ses actions d'information du public et d'animation sur les sujets de rénovation des logements (énergétique et adaptation au vieillissement), d'accession sociale à la propriété mais aussi auprès des propriétaires bailleurs pour lutter contre la vacance des logements...

GENS DU VOYAGE

La Communauté urbaine Caen la mer gère 8 aires permanentes d'accueil des gens du voyage, ce qui représente 97 emplacements, et 2 terrains de grands et petits passages.

En 2026, le budget en fonctionnement, hors énergies et charges de personnel, est constant (89 700 €).

La gestion des aires des gens du voyage génère des recettes en fonctionnement avec d'une part les redevances des voyageurs (emplacement et consommation de fluides) et d'autre part l'aide à la gestion versée par l'Etat. Ces recettes, à hauteur de 500 000 € sont en augmentation au BP2026 (+7 % par rapport à 2025- augmentation due à l'actualisation des tarifs des fluides).

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Caen la mer poursuit la mise en œuvre de ses obligations. Ce schéma prévoit la construction de nouveaux terrains afin de répondre aux besoins des voyageurs notamment sédentaires.

Dans ce cadre, le projet de création de l'aire mixte de Thue et Mue va entrer en phase de travaux début 2026 (BP 2026 : 1 500 000€) et des études de faisabilité seront lancées pour des projets de sédentarisation de voyageurs.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE : UN OUTIL PARTENARIAL INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Politique de la Ville vise à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire urbain. Née dans les années 1980, elle s'appuie aujourd'hui sur divers dispositifs, dont le contrat de ville, principal outil de coordination des actions locales.

Sur le territoire de Caen la mer, le contrat de ville 2024-2030 est co-piloté par l'État et la Communauté urbaine, en lien avec Caen et Hérouville-Saint-Clair. Il repose sur la mobilisation collective de nombreux partenaires : institutions publiques, communes, associations et acteurs locaux. Les signataires se réunissent plusieurs fois par an en comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre du contrat.

Les associations jouent un rôle essentiel en intervenant directement dans les quartiers pour réduire les inégalités et atteindre les sept ambitions locales fixées par le contrat renouvelé.

Chaque année, l'État lance un appel à projets du contrat de ville pour soutenir ces initiatives. Les dossiers déposés sont instruits conjointement par la DDETS, les services préfectoraux, les collectivités partenaires (Département du Calvados, Caen la mer, Caen, Hérouville Saint-Clair), la CAF, ainsi que la Région Normandie, consultée dans le processus.

À l'issue de ce travail de concertation, Etat, CAF et collectivités territoriales ont fixé leur programmation du contrat de ville annuelle.

Concernant la Communauté urbaine Caen la mer, la programmation 2025 soutient 26 porteurs, des associations très majoritairement, représentant 28 actions à l'échelle intercommunale. Le soutien financier s'élève à 154 000 € (reste à charge Communauté urbaine).

Essentiellement portée sur des reconductions d'actions, la programmation de l'année 2025 intègre néanmoins 4 nouvelles actions, pilotées par quatre nouveaux partenaires de la Communauté urbaine.

Fait nouveau, la programmation 2025 de la Communauté urbaine Caen la mer comprend des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) contractées avec six opérateurs. Cette contractualisation, encouragée par l'État, permet de fixer une action sur le moyen terme et de stabiliser les ressources financières de l'association sur le volet Politique de la ville le temps de la CPO qui est de trois ans maximum.

Les partenaires bénéficiaires de CPO avec la Communauté urbaine sont ceux pour lesquels l'Etat a engagé une CPO dès la programmation 2024 pour une durée de trois ans. Les CPO engagées par Caen la mer n'ont ainsi été contractualisées que sur deux années, 2025 et 2026 afin de suivre le même rythme.

Une CPO a été contractualisée sur trois ans, 2025-2027, conformément aux engagements réciproques entre l'Etat, la Communauté urbaine, les deux communes et l'association partenaire.

LE CONTRAT DE VILLE : UN CADRE D'Actions pour favoriser la coopération

Le contrat de ville Caen la mer en cours s'articule autour d'instances de gouvernance institutionnelles et de temps partagés entre les acteurs, innovation majeure répondant aux volontés de conduire cette politique au plus près des habitants, en les associant à différentes échelles à la déclinaison de ce contrat, de favoriser la coopération entre les acteurs engagés, qu'il s'agisse des partenaires signataires comme des partenaires des programmations ou des habitants, de soutenir la dynamique associative.

À cet effet, le contrat prévoit notamment un temps de rencontre annuelle de la politique de la ville qui a vocation à réunir signataires, partenaires de la programmation et représentants des habitants des QPV autour d'une thématique

afin de construire ensemble une culture partagée et envisager sa mise en œuvre effective. Aussi, 2025 a marqué les 1ères rencontres de la politique de la ville autour du thème de l'isolement social. Cet événement, sur une 1/2 journée, a réuni près de 100 acteurs de la politique de la ville et a vocation à se poursuivre sur 2026 pour un 2^e temps, qui sera celui de l'identification des possibles sur la base du commun établi en juin 2025.

2025 a également été marquée par des rencontres avec des associations, démarches « d'aller vers » pour favoriser l'interconnaissance, faciliter les échanges dans un cadre moins formel, au plus près du terrain d'action de ces acteurs. Ces rencontres complètent la dynamique associative d'appui et d'accompagnement des partenaires de la programmation, animée par l'association S3A.



Temps de rencontre Contrat de Ville © Caen la mer

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

L'essor des mobilités douces, comme la marche et le vélo, constitue un enjeu majeur. Le développement d'infrastructures dédiées, telles que des pistes cyclables, est essentiel pour encourager ces modes de transport.

L'augmentation de l'utilisation des transports en commun montre une évolution positive. Il est important de continuer à améliorer l'offre et la qualité des services de transport public pour répondre aux besoins des habitants. C'est tout l'enjeu de l'extension de la ligne de tramway et du développement du réseau Twisto flex sur le territoire.

EXTENSION DE LA LIGNE DE TRAMWAY EST-OUEST

Les études de conception se sont poursuivies sur l'année 2025 et ont abouti à l'approbation des études de Projet à la fin du premier semestre.

La concertation continue relative au projet s'est poursuivie en 2025 et a été marquée, en particulier, par des réunions avec les associations cyclistes, le comité des partenaires ou encore des rencontres avec les riverains, particuliers ou professionnels.

Des accords ont été conclus avec l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen d'une part, et avec la Région Normandie et le Lycée Malherbe d'autre part, fixant les modalités de passage du tramway sur leurs emprises foncières.

Des fouilles d'archéologie préventive ont été réalisées du 15 juillet au 30 novembre 2025, sur demande de la DRAC, sur différents secteurs du tracé.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 septembre au 16 octobre 2025. Le 25 novembre 2025, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à l'utilité publique du projet, assorti de 5 réserves et 6 recommandations. Elle a également rendu un avis favorable à l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

L'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet est planifiée en mars 2026, permettant ainsi de lancer, à partir d'avril 2026, les travaux préparatoires et les travaux de dévoiements de réseaux, suivis par les premiers ouvrages d'art.

Une enveloppe financière de 32 M€ est prévue dès 2026 pour couvrir ces dépenses.

Les rames de tramway seront progressivement équipées de batteries, après des tests réalisés sur la rame tête de série dans le secteur de la station Poincaré au second trimestre 2026. Un montant de 5,8 M€ est prévu à cet effet.

En fonctionnement, conformément au protocole d'accord intervenu avec l'EPSM pour la reconstruction du bâtiment Père Jamet au sud de la plateforme du tramway, la somme de 2,25 M€ est inscrite au budget 2026 pour cette indemnité.

Une nouvelle autorisation d'engagement est créée pour le fonds de concours apporté par Caen la mer au syndicat Eau du Bassin Caennais dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eau potable liés au projet. Un montant de 1,64 M€ est inscrit pour 2026

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

L'année 2025 a été marquée par :

- L'arrivée du nouveau délégataire RATP DEV Caen la mer pour la gestion du contrat de délégation de services publics jusqu'en 2030.
- La mise en service d'un 3ème compresseur sur la station d'avitaillement BioGNV et de 2 travées de distribution supplémentaire sur le dépôt bus permettant d'alimenter les futures acquisitions de bus BioGNV pour un montant d'investissement de 840 000 €.
- L'acquisition de 16 cars fonctionnant au biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée) pour un montant d'investissement de 3,2M€.
- L'extension du service Twisto Flex passant de 2 à 6 zones.
- La validation du réseau bus dévié durant la période travaux de l'extension du tramway.
- Le renfort de la desserte littorale.
- La participation par des renforts d'offre aux évènements exceptionnels du Millénaire de Caen.
- La préparation du déploiement du service d'Open Payment.
- L'instauration de la gratuité pour les étudiants boursiers des échelons 5, 6 et 7 au 1^{er} juillet.
- Le déploiement de nouveaux services pour les cyclistes : 40 nouvelles stations - 400 vélos, 2 cargos et 2 longtails, déployés sur le territoire ainsi qu'une offre vélolocs.
- L'élargissement du service Twisto Auto avec 20 voitures en autopartage réparties sur 16 stations.

En 2026, est prévu notamment dans le cadre du nouveau contrat :

- Le déploiement du service d'Open Payment permettant de payer les titres de transport par carte bleue, smartphone ou montre connectée, à la borne de validation, dans le bus ou le tramway.
- L'extension du service Vélos avec :
 - > L'acquisition de 150 vélos supplémentaires.
 - > L'installation de 20 bornes chargeantes.
 - > L'acquisition de 50 batteries et 50 chargeurs supplémentaires pour améliorer la disponibilité des Vélos en Libre-Service (VLS).
 - > L'acquisition de 15 kits famille.
 - > L'acquisition de 20 longtails.
 - > l'acquisition d'équipements pour les stations temporaires.
 - > Un renfort en moyen humain pour améliorer la rotation des vélos le dimanche.
- L'acquisition de 6 bus articulés BioGNV et de 12 cars HVO pour un montant d'investissement de 7,7M€.
- Le projet de Véloparks dans des parkings souterrains à Caen.
- La mise en service du réseau bus adapté durant la période travaux de l'extension du tramway.
- La mise à niveau des serveurs et logiciels Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) pour montant d'1 M€.

Le budget annuel prévu en 2026 pour le contrat de délégation de service public est de 76,2 M€, correspondant à la subvention forfaitaire versée au délégataire incluant l'ensemble des charges prévisionnelles contractuellement fixée. L'engagement de recettes est établi à 17,027 M€ en 2026 (recettes voyageurs + recettes annexes).

La participation du budget principal au budget annexe transport est maintenu à 9,5 M€ en 2026. Les projections de recettes au titre du versement mobilités restent favorables, avec une prévision de 76,5 M€, contre 74 M€ en 2025 et 73 M€ en 2024, permettant de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des investissements notamment ceux liés au projet d'extension du tramway.

RENOUVELLEMENT DES BUS DU RÉSEAU TWISTO PAR DES BUS BIOGАЗ

En 2021, la migration du parc de bus du réseau Twisto en énergie biogaz a débuté par l'acquisition de 25 véhicules par la Communauté urbaine. Elle s'est poursuivie en 2022, avec l'arrivée de 25 nouveaux véhicules biogaz sur le réseau représentant un investissement de 8 M€ et la livraison de la station d'avitaillement biogaz.

En 2023 et 2024, 20 bus standards et 3 bus articulés ont été mis en service représentant un investissement de 7,84 M€, portant la flotte à 73 bus biogaz.

Ces bus sont équipés de moteurs GNV EURO6 de dernière génération et d'un système ADAS (Advanced Driver Assistance Systems) pour la détection des personnes vulnérables dans les angles morts et l'alerte anticollision.

L'ensemble de la flotte de bus bioGNV permettra d'économiser 4 800 tonnes de CO2 par an par rapport à des bus diesel, soit l'équivalent de la consommation de 1 600 voitures.

Un 3^e compresseur et 2 travées de distribution supplémentaire ont été mis en service sur la station d'avitaillement pour montant d'investissement de 840 000 € afin d'accueillir les futures bus biogaz. Ainsi, 9 bus articulés biogaz supplémentaires ont été commandés avec des livraisons réparties sur les années 2026 et 2027 pour un montant d'investissement de 5M€.

TRAVAUX DE MOBILITÉ

En 2026, un budget de 100 000 € sera alloué afin de poursuivre la mise en place du schéma directeur d'accessibilité dans les transports avec la création de nouveaux quais de plain-pied.

Le projet tramway aura également pour conséquence la mise en place d'un réseau de bus dévié dès le début du chantier en 2026.

Dans ce contexte, il sera nécessaire d'anticiper la réalisation des aménagements provisoires de voirie. Un budget de 500 000 € est alloué pour ce projet.

En 2026, la Communauté urbaine poursuivra également son schéma de création de nouvelles aires de covoiturage. Un

montant de 200 000 € est prévu à cet effet. Il est ainsi prévu de livrer en début d'année l'extension de l'aire de Bretteville-sur-Odon et de débuter les travaux d'agrandissement de l'aire d'Eterville.

Il est également prévu des dépenses concernant la sécurisation du Centre de Maintenance Bus (CEMB) situé à Hérouville-Saint-Clair pour un montant de 300 000 €.

Enfin, des dépenses d'études et de premiers travaux sont prévues dans le cadre du transfert de la Maison du Vélo dans ses locaux définitifs au niveau de l'ancien centre de tri situé place de la Gare à hauteur de 800 000 € (livraison prévue en avril 2027).

LE SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Pour répondre aux attentes des habitants du territoire, la Communauté urbaine a souhaité augmenter le budget alloué à la construction du schéma cyclable communautaire.

Sur le mandat, il était initialement prévu une somme de 18 M€ pour la réalisation du schéma cyclable communautaire et des boucles cyclo-pédestres.

Ces 18 millions s'ajoutaient aux sommes allouées sur les enveloppes de secteur au titre de la voirie. Afin de poursuivre le rythme des investissements réalisés depuis la sortie de crise COVID (plus de 50 kilomètres ont déjà été réalisés), l'autorisation de programme a été augmentée de 5 millions d'euros pour la porter à 23 M€.

Pour 2026, un montant de 3 M€ sur le budget général sera consacré à la réalisation de nouveaux aménagements parmi lesquels :

- La création d'une liaison cyclable entre Caen et Carpiquet : 800 000 €.
- La création d'une liaison cyclable entre Colombelles et Cuverville : 500 000 €.
- La création d'aménagements cyclables entre Bieville - Beuville et Périers sur le Dan : 300 000 €.
- La création d'aménagements cyclables entre Saint-Manvieu-Norrey et Cheux : 500 000 €.
- La réalisation d'une section supplémentaire nord du Périph Vélo à Caen : 200 000 €.
- La réalisation d'une liaison cyclable à Fleury sur Orne : 300 000 €.
- Travaux divers : 200 000 €.
- Études : 200 000 €.

PARCS DE STATIONNEMENT

Le contrat de concession relatif aux parcs en ouvrage d'une durée initiale de 30 ans a pris fin au 31 décembre 2024.

Quant aux parcs en enclos, ils étaient gérés dans le cadre d'un marché public qui a aussi pris fin au 31 décembre 2024.

A travers la délibération du 26 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la société Indigo comme concessionnaire et les termes de la nouvelle convention pour une durée de 8 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2032.

Ce contrat définit une répartition stricte des rôles :

- CU CLM : politique du stationnement, grille tarifaire (maintien de la grille actuelle pour les ouvrages jusqu'en juillet 2026), investissements de gros œuvre, contrôle du concessionnaire.
- Concessionnaire : gestion et exploitation des équipements, investissements définis dans le contrat, maintenance et entretien, relations avec les usagers, reporting et études de la fréquentation.

Par ailleurs, le concessionnaire devra assurer de nouveaux services : la recharge de véhicules électriques (installation et gestion des bornes), l'accès aux espaces vélos sécurisés mis en place par le délégataire des mobilités, les nouveaux services complémentaires dans les espaces inoccupés.

En contrepartie, le concessionnaire versera à la Communauté urbaine Caen la mer des recettes bien supérieures à celles jusqu'alors perçues. Elles sont estimées pour 2026 à 1 850 K€ et sont composées :

- D'une redevance d'occupation du domaine public fixe annuelle de 1 500 K€ HT.
- D'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Le programme d'investissements très qualitatif est intégralement financé par le concessionnaire et amorti sur la durée de la concession. Il s'élève à 4 263 K€ (3 709 K€ pour les investissements initiaux et 554 K€ pour les investissements de renouvellement). Ce programme comprend notamment le renouvellement des équipements (vidéoprotection, système sécurité-incendie, ...), les remises en peinture, le renforcement de la signalétique, l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil (République, Château, Hôtel de ville), les accès aux espaces vélos, le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, l'amélioration des circulations, les aménagements esthétiques et paysagers, etc.

La déclinaison du programme d'investissements initiée dès le début de la concession, sera terminée en milieu d'année prochaine, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la commission de sécurité pour le déploiement des bornes de recharge électrique et des espaces vélos.





LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Caen la mer poursuivra des projets déjà engagés pour améliorer et sécuriser l'accessibilité tout en favorisant le développement économique des sites tels que le quartier Koenig, les zones portuaires ou le secteur industriel sud Est...

Boulevard des Pépinières :

Sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, ce boulevard relie désormais l'échangeur, réalisé par l'Etat et en service depuis octobre 2023, au boulevard Pompidou. Suite à la réalisation de l'ouvrage SNCF, mis en place en novembre 2024, les travaux ont repris en janvier 2025. Ils ont permis de finaliser l'aménagement du barreau entre l'échangeur et le chemin aux Bœufs. Le Boulevard a été mis en service et inauguré le 30 avril 2025. Le coût total des travaux (ouvrage SNCF inclus) correspondant s'élève à 7,980 M€. Le solde de la convention avec la SNCF sera payé en 2026 pour un montant de 18 248 €.

Desserte portuaire phase 2 :

Dans le cadre du réaménagement de la Presqu'île, et notamment de la réalisation du projet d'habitat « Archipel ». (1 300 logements), l'actuelle RD 402 ne pourra pas supporter le trafic actuel et à venir, d'autant plus que la part du trafic poids lourds y est importante. Ainsi, la desserte portuaire, réalisée en bordure de la zone d'habitat reprendra ce trafic. Après l'obtention des autorisations réglementaires (Evaluation environnementale et loi sur l'eau) à l'été 2024, les travaux ont été engagés en octobre 2024. L'année 2025 a été consacrée à la réalisation de l'ensemble des travaux. Les derniers travaux seront réalisés début 2026 en coordination avec les services du Conseil Départemental. La mise en service est prévue pour la fin février 2026. En 2026, une enveloppe budgétaire de 70 K€ est consacrée à cette opération pour la fin des travaux.

Barreau de liaison RD403/rue de la Liberté à Giberville :

Afin d'améliorer la desserte de la zone d'habitat de Clopée à Giberville et la zone d'activités Lazzaro 3 en cours de construction à Colombelles, les études d'un nouveau barreau, permettant de décharger le giratoire de Normandial, vont se poursuivre. Cette nouvelle voie constitue également une nouvelle entrée de ville pour la commune de Giberville. L'année 2025 a permis de finaliser l'avant-projet afin de déposer les dossiers réglementaires auprès des services de l'état (fin 2025 / début 2026). En 2026, Caen la mer consacrera 70 K€ à ce projet.

Pont de Colombelles :

Le Pont de Colombelles est un ouvrage structurant et important du système de voiries du nord-est de l'agglomération. Sa vétusté avancée et les pannes récurrentes qui en découlent nécessitent son remplacement. Aussi, Caen la mer participe pour 1/3 au financement du remplacement du Pont de Colombelles, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Syndicat mixte Ports de Normandie.

Le marché de conception/réalisation a été attribué en 2023 permettant ainsi de mener toutes les études de conception ; 2024 et 2025 ont été consacrés aux travaux de déviation des réseaux dont celui du chauffage urbain. Des travaux d'adaptation du réseau d'adduction d'eau potable rendus nécessaires sont programmés en janvier 2026 pour assurer la sécurité des ouvrages sous les futurs remblais. Les travaux préparatoires pour la construction du pont mobile ont été engagé au mois de novembre 2025. La fin prévisionnelle de construction de l'ouvrage est prévue pour mars 2027. Les travaux de rétablissement des voiries sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental démarrent dès la fin de la construction de l'ouvrage mobile. Ils seront réalisés en coordination avec ceux de démolition du pont et voiries actuels. A l'issue de ces travaux, le nouveau pont pourra être mis en service (prévision septembre 2027). En 2026, Caen la mer consacrera 750 K€ au financement de ce projet.

L'AÉROPORT CAEN-CARPIQUET

Le nouveau contrat de concession est effectif depuis le 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 5,5 ans avec un nouvel opérateur SEALAR. Il présente l'avantage d'être issu d'un groupement de commande associant les 4 aérodromes normands (Caen, Rouen, Le Havre et Deauville). Ainsi, les 4 sites sont gérés par le même opérateur avec néanmoins 4 contrats distincts facilitant la synergie des politiques de mobilité aéroportuaire.

1 080 000 € sont prévus pour 2026 sur les 3 AP du budget ventilés de la manière suivante :

- Modernisation Aéroport : 580 000 € afin de commencer les postes béton du parking avion.
- Mise aux normes Aéroport : 100 000 € pour travaux de clôture et isolation du local Energie.
- Aérogare : 400 000 € pour financer le reliquat des études engagées.

220 000 € de recettes sont attendues pour 2026 majoritairement constituées des redevances du concessionnaire.



DES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES AU BÉNÉFICE DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

UNE POLITIQUE CULTURELLE DIVERSIFIÉE

L'enseignement artistique, la lecture publique, le spectacle vivant et les cinémas sont les axes majeurs de la politique culturelle de la Communauté urbaine. Le montant total du budget culturel de Caen la mer s'élève, en fonctionnement hors masse salariale, à 7 414 752 € pour 2026.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le budget communautaire alloué aux établissements d'enseignement artistique d'intérêt communautaire s'élève pour 2026 à 4 536 442 € dont 910 922 € pour le Conservatoire à rayonnement régional, 32 520 € pour Musique en Plaine et 3 593 000 € pour l'ésam.

Au Conservatoire & Orchestre de Caen, les trois évolutions significatives de l'année sont :

- La deuxième édition du projet à vocation sociale Démos Caen la mer, dite « Demos II » (sur trois ans) avec une cohorte de 100 enfants de Caen, Colombelles, Hérouville et Ouistreham en place depuis septembre 2025 ;
- L'écriture d'un projet d'établissement en se basant sur les textes cadres et les orientations politiques et en s'appuyant sur des méthodes d'intelligence collective, pour donner le plan d'actions du Conservatoire & Orchestre de Caen dans les prochaines années en intégrant le site de Verson ;
- Le démarrage des travaux au sein du bâtiment Langlois situé en cœur de ville à Caen pour pouvoir y accueillir en 2027 les cours de théâtre du Conservatoire.

L'école Musique en Plaine poursuit la dynamique autour de son projet d'enseignement artistique centré autour des pratiques collectives et offrant des cursus instrumentaux classiques, des cursus de musiques actuelles, des parcours de techniques associées à la musique et de techniques associées aux arts graphiques et visuels ainsi que l'accueil d'artistes en répétition. Musique en Plaine coordonnera par ailleurs une action au Château de Caen en partenariat avec plusieurs écoles de musique du territoire.

L'ésam poursuit ses missions de formation, de coopération, de recherche et de diffusion tout en travaillant sur la soutenabilité de ses activités. L'accent sera particulièrement mis sur l'attractivité des formations, la structuration de la recherche, l'ouverture internationale et l'insertion professionnelle des diplômés.

LA LECTURE PUBLIQUE

Le budget communautaire alloué à la lecture publique s'élève à 1 324 380 € dont 987 530 € pour la Bibliothèque de Caen (Bibliothèque Tocqueville et 7 bibliothèques de quartier), 135 700 € pour la Bibliothèque d'Hérouville, 32 350 € pour la bibliothèque d'Ifs et 168 800 € pour le service commun aux trois bibliothèques.

2026 est la première année de « BiblioCoop 2028 », ce programme d'actions élaboré au cours de l'année 2025 en intelligence collective et déterminant 5 axes prioritaires pour les trois prochaines années. Plaçant le réseau de lecture publique au cœur des transitions, ce schéma de coopération induit des avancées dans les domaines suivants : transition sociétale, transition accessible, transition d'image, transition coopérative et transition territoriale. A ce schéma est adossée une nouvelle organisation interne des bibliothèques communautaires basée sur la transversalité et le travail en réseau avec les bibliothèques communales volontaires. Les nouveaux pôles territoriaux ainsi créés (Centre, Nord, Sud) rédigeront en 2026 leurs Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) 2027-2031.

La bibliothèque de Caen connaît par ailleurs une évolution dans la gestion du Dépôt Légal Imprimeur. En effet, en accord avec la Bibliothèque Nationale de France, les fonds déjà conservés à la BnF n'ont plus besoin d'être conservés à la Bibliothèque Tocqueville, qui récupère donc dans ses magasins uniquement les documents qu'elle est la seule à conserver.

La bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair lance en 2026 sa troisième résidence d'éditeur, autour de l'écologie et de l'éducation aux médias et à l'information.

La bibliothèque d'Ifs poursuit ses partenariats avec les acteurs locaux, comme par exemple le centre socio-culturel « Atelier 860 » de la ville de Ifs.

LE SPECTACLE VIVANT

Le budget communautaire alloué au soutien au spectacle vivant s'élève à 756 000 €, soit 455 000 € de subvention au Sablier, 300 000 € de subvention au Théâtre du Champ Exquis et 1 000 € pour renforcer l'accès à l'offre culture des lycéens du territoire via le projet des Jeunes Ambassadeurs de la culture.

LE CINÉMA

Le budget communautaire alloué au soutien au cinéma s'élève à 664 300 €, dont 367 780 € de subvention de fonctionnement au

Café des images et 270 550 € de subvention de fonctionnement pour le LUX ainsi que 8 000 € de subvention exceptionnelle pour le groupement de programmation (GAP) à chaque cinéma et 10 000 € pour des projections de plein air dans les communes du territoire.

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

Le budget communautaire des archives est en augmentation exceptionnelle à hauteur de 31 400 € afin de permettre le tri et le désherbage d'un fonds volumineux et le gain de place. Le budget documentation est quant à lui en reconduction à hauteur de 62 500 €.

LE SPORT, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE COHÉSION

Depuis 2023, l'offre sportive s'est considérablement enrichie avec la reprise de la gestion (par voie de contrat de concession de service public) des piscines Aquabella et Sirena et l'ouverture du Palais des Sports Caen la mer, permettant aux habitants du territoire de se rassembler autour de grands évènements fédérateurs.

Après une année 2025 rythmée par l'accueil de nouvelles compétitions d'envergure telles que la « Leaders'Cup » de basketball, ou encore la compétition de saut à la perche « Perch'XTrem », l'année 2026 s'annonce à nouveau très dynamique avec la poursuite de la démarche de développement des activités aquatiques en piscine et en milieu naturel, ainsi que l'accueil de grands évènements récurrents et d'un championnat de France au Palais des Sports Caen la mer.

LE SPORT DE HAUT NIVEAU : LE PALAIS DES SPORTS CAEN LA MER

L'ambition du Palais des Sports Caen la mer est d'accompagner le développement des clubs de haut niveau et de proposer des spectacles sportifs exceptionnels dans diverses disciplines. Avec une jauge allant jusqu'à 4 200 places, l'équipement confirme sa bonne fréquentation tout au long de l'année en

ayant accueilli en 2025 près de 190 000 spectateurs en 52 dates d'exploitation événementielle (organisation d'événements sportifs).

La programmation s'annonce à nouveau très ambitieuse pour la saison sportive 2025-2026 : outre l'Open de Tennis de Caen 2025 qui affiche des records de fréquentation, seront également programmés les Championnats de France de Badminton Elites (compétition accueillant les meilleures joueurs et joueuses français), la deuxième édition du « Perch'XTrem » (compétition d'envergure internationale qui s'inscrit dans le prestigieux circuit du « Perche Elite Tour ») ou encore la 3ème « Nuit des Combattants » (gala de boxe qui intégrera également en 2026 une soirée de gala MMA).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 592 000 € tandis que les recettes estimées pour 2026 s'élèvent à 327 000 €.

Dans l'objectif de maintenir le haut niveau d'accueil de l'équipement et de rester attractif pour l'accueil des grands évènements sportifs, 504 000 € sont prévus l'installation de panneaux leds complémentaires en deuxième couronne, l'acquisition et le renouvellement des matériels sportifs et de mobilier.



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La patinoire

Pour 2026, l'équipement bénéficie d'un budget de 106 900 € en légère hausse (99 000 € en 2025) pour ses dépenses de fonctionnement. Au regard de la hausse de la fréquentation qui se confirme, les inscriptions en crédits en recettes ont été réévaluées en 2026 à hauteur de 482 500 € (contre 460 500 € en 2025 et 408 500 € en 2024).

En investissement, 50 000 € crédits d'étude sont par ailleurs fléchés en vue d'engager une étude pour des travaux de réhabilitation ultérieure (rénovation de la balustrade, réaménagement du garage des surfaceuses, aménagement d'un nouvel espace hospitalités) tandis que 9 000 € sont budgétés en acquisition de matériels et mobilier.

L'achat d'une nouvelle surfaceuse est également à l'étude et a été intégrée au budget (160 000 €).

Le golf

La gestion du golf de Caen la mer est déléguée à la SARL Golf de Louvigny qui en assure l'exploitation et l'entretien. Pour rappel, dans le cadre de ce contrat, la Communauté urbaine perçoit une redevance annuelle estimée pour cette année à 53 500 €.

Le golf accueille chaque année près de 900 abonnés, ainsi que des enfants et des jeunes dans le cadre du golf éducatif (160 enfants inscrits à l'année).

Afin que le golf soit un sport accessible au plus grand nombre, Caen la mer poursuivra en 2026 l'accueil des élèves de cycle 3 (environ 500 élèves des écoles du territoire de Caen la mer) ainsi que ses actions en faveur du handigolf.

Dans l'objectif de favoriser l'accès à la pratique de tous, la création d'un pitch and putt (parcours rapide en 9 trous adapté à la fois à l'apprentissage des golfeurs débutants et à la pratique des golfeurs initiés car réalisable en une heure au lieu de 4 pour un parcours de 18 trous) devrait se concrétiser en 2026. Ces travaux prévus au contrat à hauteur de 265 000 € HT seront réalisés par le concessionnaire sur les nouvelles parcelles acquises en 2023 par Caen la mer et intégrées au périmètre de la concession.

En parallèle, la sécurité des riverains et autres usagers de la route adjacente au golf va être améliorée par la construction d'un nouveau practice destinés à mieux contenir l'envoi de balles. Pour ce faire, une autorisation de programme à hauteur de 400 000 € devrait être finalisée en 2026.

LES SPORTS AQUATIQUES

Piscines en délégation de service public

Les piscines « Aquabella » située à Ouistreham et « Sirena » à Carpiquet dont la Communauté urbaine a repris la gestion au 1^{er} janvier 2023 permettent de renforcer et diversifier la politique communautaire en matière de sports aquatiques (notamment concernant l'accueil des scolaires et le développement des activités ludiques et d'aqua fitness). Ces deux piscines sont actuellement gérées en concession de service public avec un nouveau contrat depuis le 1^{er} juillet 2024 pour Sirena.

Pour 2026, le budget des équipements transférés est le suivant :

- Dépenses de fonctionnement :
 - Compensation de service public :
 - > Piscine Aquabella : 236 000 €.
 - > Piscine Siréna : 641 000 €.
- Dépenses d'investissement :
 - Contribution forfaitaire d'investissement de la piscine Aquabella : 196 000 €.
 - Subvention d'équipement (nouveau contrat) pour la piscine Sirena : 50 000 €.
- Recettes de fonctionnement :
 - Redevances d'occupation du domaine public et de contrôle :
 - > Piscine Aquabella : 3 500 € (Hors part variable).
 - > Piscine Siréna : 14 900 € (Hors part variable).

La qualité d'accueil des piscines

Les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale et hors fluides) des quatre piscines gérées en régie directe s'élèvent à 1 101 000 € en 2026 (contre 1 126 200 € en 2025).

Les chiffres consolidés des fréquentations et les prévisions de fermetures de bassins (à la piscine du Chemin Vert en janvier 2026, puis au stade nautique à partir de septembre 2026) permettent d'estimer les recettes à 1 669 100 € (contre 1 816 400 estimés en 2025).

Au niveau des achats de matériel, 156 000 € seront investis en 2026 pour doter les établissements de matériel pédagogique (lignes d'eaux, matériels de fitness aquatique, mobilier à la suite des travaux à la piscine Montmorency, etc.) ainsi que pour améliorer la qualité d'entretien des installations (autolaveuses, robots de nettoyage des bassins, etc.).

Les travaux de réhabilitation du stade nautique, dans le cadre du contentieux en cours concernant la glissance des carrelages et les fissures des vitrages sont estimés à 700 000 € pour 2026 (opération globale de 2,3 millions d'euros). Ces travaux feront l'objet de recettes qui restent à déterminer en lien avec les experts dans le cadre du contentieux.

Des travaux complémentaires sont prévus pendant la fermeture du stade nautique afin d'améliorer le système de filtration : 100 000 € pour la mise en place de déchloraminateurs UV, 200 000 € pour le remplacement du système GTC du traitement d'eau. Ces deux opérations vont permettre davantage de maîtrise des charges de fonctionnement en permettant une économie de fluides importante.

Le savoir nager

Au-delà du strict champ sportif, le savoir-nager constitue un enjeu majeur d'autonomie, de santé et de sécurité. Le budget alloué aux achats de petit matériel pédagogique et sportif ainsi que les frais d'organisation des animations, s'élèvent à 23 500 € en 2026.

Les recettes correspondent essentiellement à la subvention du Conseil départemental du Calvados pour l'accueil des élèves de 6ème. Elles sont également issues de la vente des brevets de natation, pour un montant total estimé à 94 900 € pour 2026 (budget en légère baisse du fait du nombre d'élèves accueillis au titre de la convention).

Outre l'école de l'eau, les leçons de natation et les diverses activités d'aqua-fitness ou de bien-être proposées dans les 4 piscines gérées en régie, la complémentarité avec le littoral et la synergie entre la pratique en piscine et en milieu naturel demeure un axe fort de la politique aquatique. Dans ce cadre, en complément de l'apprentissage de la natation effectué en piscine, 24 classes de cycle 3 des écoles de CLM (soit 417 enfants) ont ponctué leur cycle par une dernière séance de natation en mer en 2025.

Par ailleurs, 6 classes de CE2 (soit 180 enfants) issues des 4 communes littoral de CLM ont bénéficié d'une journée de sensibilisation aux risques de noyade, à l'environnement et à la biodiversité du littoral.

Enfin, 50 enfants ont été accueillis sur 4 stages de natation en mer (5 ½ journées) pendant la période estivale.

L'ensemble de ces actions est assuré avec le concours des maîtres-nageurs de Caen la mer.

Des crédits à hauteur de 50 000 € seront également dédiés en 2026 au lancement d'un schéma directeur des établissements aquatiques afin d'accompagner la collectivité dans sa prospective et sa planification stratégique pour assurer la cohérence entre politique aquatique du territoire, besoins et projets d'investissements, et complémentarité des 6 équipements avec différentes modalités de gestion

La surveillance des plages et littoral

Dans le cadre de la compétence liée à la surveillance et à l'animation du littoral, le budget de fonctionnement donne la priorité à la sécurité (60 060 €) et à l'animation du littoral (30 000 €).

A noter que depuis la saison estivale 2024, le partenariat initié avec l'association locale Caen Rescue 14 pour la recherche de nageurs sauveteurs, leur formation et leur encadrement de proximité donne entière satisfaction et se poursuit, dans le cadre d'une convention pour 2026.

En matière d'investissement :

- 188 000 € sont budgétés pour des travaux de sécurité dans les postes de secours, notamment la toiture (Colleville-Montgomery et Ouistreham Riva-Bella) ou les garde-corps (Hermanville-sur-Mer).
- 23 500 € sont inscrits pour l'achat de matériel de secours et de matériel pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap, ainsi que de combinaisons pour les stages de natation en mer.



© Laurent Besnéhard

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Chaque jour, des dizaines de services et des centaines d'hommes et de femmes, employés par Caen la mer, sont mobilisés pour la qualité de notre cadre de vie.

La rénovation d'un centre-bourg, l'entretien des espaces verts, la collecte des déchets ou encore l'aménagement d'un bassin versant.... la qualité du cadre de vie trouve sa source aussi bien dans des gestes du quotidien que dans les grands investissements. Le point commun à tout cela ? La préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine s'engage à préserver la biodiversité des milieux naturels comme urbains, ainsi que les ressources naturelles, en favorisant l'économie de la ressource en eau, la plantation d'espèces durables et la valorisation des déchets.

ESPACES PUBLICS - ESPACES NATURELS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine exerce les compétences voirie et entretien des espaces verts sur l'ensemble de son territoire et plus précisément :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.
- L'entretien des espaces verts.
- La propreté des espaces publics.

Concernant les travaux d'entretien ou d'aménagement, chaque projet veille à intégrer les orientations générales de la Communauté urbaine et des communes afin de parvenir à un consensus entre les usages de l'espace public. Ces orientations sont les suivantes :

- Mobilité : sécurisation des cheminements piétons, prise en compte des cycles et mobilités actives, prise en compte des circulations et arrêts des transports en commun ;
- Développement durable : désimperméabilisation des sols, lutte contre les effets d'îlots de chaleur, infiltration des eaux pluviales, plantation d'arbres, lutte contre les inondations et préservation de la biodiversité, protection et mise en valeur des espaces naturels et du littoral ;
- Embellissement, qualité des espaces publics, attractivité du territoire : modification des revêtements (pavés, granit, pierres naturelles, bétons, enrobés spécifiques...) avec prise en compte de leur maintenance, végétalisation, plantations, mobilier urbain, effacement des réseaux aériens ;
- Accessibilité : mise aux normes de l'espace public pour les Personnes à Mobilité Réduite, prise en compte des cheminements et accès aux services des personnes en situation de handicap ;
- Développement économique, accès aux services publics : prise en compte des problématiques de stationnement et d'accès des usagers aux commerces et services ;
- Développement / habitat : intégration de l'aménagement des espaces publics dans les projets d'urbanisme ;
- Prise en compte des autres usages de l'espace public : collecte des déchets ménagers, services de secours, passage des convois agricoles et poids lourds.

L'ensemble du territoire est découpé en 12 secteurs, regroupant pour chacun d'entre eux une ou plusieurs communes :

- Canal Littoral : Bénouville, Colleville-Montgomery, Ouistreham et Saint-Aubin-d'Arquenay
- Centre : Caen et Epron
- Colombelles/ Mondeville/ Cormelles le Royal
- Est : Cuverville, Démouville, Giberville, Sannerville et Troarn
- Hérouville Saint-Clair
- Nord-Ouest : Authie, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Carpiquet et Saint-Contest
- Odon : Bretteville-sur-Odon, Eterville, Louvigny, Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson
- Ouest : Thue-et-Mue, Saint-Manvieu-Norrey, Le Fresne-Camilly, Rosel et Cairon
- Plaine Mer : Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Mathieu, Pérriers-sur-le-Dan, Cambes-en-Plaine et Villons-les-Buissons
- Plaine Sud : Bourguébus, Grentheville, Soliers, Le Castelet et Castine-en-Plaine
- Plateau Sud : Fleury-sur-Orne, Saint-André-sur-Orne et Ifs
- Rots-Thaon

L'enjeu de cette sectorisation est d'asseoir une gouvernance politique associant Maires et Maires Adjoints en charge des travaux à l'échelle du secteur, de façon déconcentrée, afin de garantir la mise en œuvre des politiques publiques et des compétences associées à l'échelle d'un territoire cohérent. Cette sectorisation et la mise en place d'enveloppes budgétaires associées permettent la construction d'une programmation pluriannuelle validant les investissements à porter sur chaque secteur tant pour l'entretien de la voirie que la réalisation d'opérations spécifiques d'aménagement.

La compétence voirie au sens large est donc gérée au niveau des 12 secteurs par :

- Une enveloppe budgétaire de fonctionnement, mutualisée par secteur, qui représente, pour les 12 secteurs, un montant d'environ 9,226 M€ en 2026 (7,5 M€ pour la DMEEP, 0,84 M€ pour la DEVB et 0,54 M€ pour la Propreté).
- Une autorisation de programme d'investissement 2022-2026 par secteur (124 000 000 € tous secteurs confondus) distinguant les travaux de proximité, d'entretien de la voirie et les opérations spécifiques d'aménagement. En 2026, les crédits de paiement s'élèvent à environ 17 M€ en dépenses.

Les 12 Plans Pluriannuels d'Investissement de secteurs sont structurés de la manière suivante :

- Les travaux de proximité (fournitures de mobiliers et de panneaux, travaux d'espaces verts, petits travaux de voirie...).
- Les travaux d'entretien de la voirie sur la base des diagnostics et des relevés de terrains des techniciens, afin de prioriser les chaussées ou les trottoirs les plus dégradés.
- Les opérations spécifiques d'aménagement demandées par les élus du secteur

Les principales opérations dont les travaux seront démarrés ou poursuivis en 2026 avec des crédits conséquents inscrits sont les suivantes :

Secteur Colombelles /Cormelles le Royal/Mondeville :

- Colombelles : Rue Jean Jaurès (fin des travaux d'aménagement de la rue).
- Mondeville : Quartier Charlotte Corday (1ère phase effacement des réseaux) ; Avenue Schuman (fin des travaux de réaménagement en accompagnement de l'opération immobilière Armonia), rue Pasteur (travaux d'assainissement et d'aménagement en accompagnement opération immobilière Les Terrasses de l'Orne).
- Cormelles le Royal : aménagement du boulevard Combe Martin.

Secteur Nord-Ouest :

- Carpiquet : avenue Général De Gaulle (démarrage des travaux d'assainissement avant travaux d'aménagement).
- Saint Contest : RD126 Hameau de Bitot (effacement).

Secteur Centre :

- Caen :
 - PRU Chemin Vert – secteur Authie Nord (poursuite des travaux d'assainissement et d'aménagement rue d'Authie, rue de Touraine, rue de Bourgogne) et secteur Jacquard (premiers aménagements à la suite de la démolition de l'ancien collège).
 - Carrefour de la demi-lune (fin des travaux d'aménagement, plantations).
 - Rue de la Délivrande (poursuite des travaux d'assainissement et d'aménagement).
 - Secteur Clos charmant (poursuite des travaux de renouvellement urbain sur ce secteur au sud du boulevard Clémenceau, aux abords du nouveau groupe scolaire Puits Picard et aux abords de l'opération d'aménagement des Coteaux de l'Abbaye sur le site de l'ex CHR).

- Vallée des Jardins / Délivrande (périmètre vélo).
- Végétalisation des places Bouchard et Courtonne.
- Calvaire St Pierre /Venoix / Guérinière (aménagement zone 30).
- Poursuite du programme de « débitumisation » (7 ha de sols desimperméabilisés depuis 2020) : rue de la Délivrande.
- Avenue de Thiès / Rue Eugène Boudin / Route de Lion sur Mer / Rue du Chemin Vert / Rue Basse / Rue Eugène Maës et Rue du Colonel Usher (effacement de réseaux).
- Boulevard Leroy et Rue des Rosiers (réfection).
- Épron :
 - Aménagement de plusieurs rues.

Secteur Odon :

- Bretteville sur Odon : quartier de la Baronne (fin des travaux d'aménagement).
- Eterville : Route d'Aunay (fin des travaux d'aménagement cyclable).
- Tourville sur Odon : Hameau Faubourg et Rue Baron Scottish Corridor (effacement de réseaux).

Secteur Plaine sud :

- Soliers : Rue Pierre de Coubertin (création d'un parking 50 places).
- Le Castelet : Rue du 7 Août (création de trottoirs et accotement talus).
- Grentheville : Réaménagement de la traversée du bourg.

Secteur Rots / Thaon :

- Thaon : Rue de l'Ormelet (phase 1 travaux d'aménagement).
- Rots / Lasson : Le Calvaire (effacement de réseaux).

Secteur Plaine Mer :

- Lion sur mer : Rue Edmond Belin (entretien voirie).
- Mathieu : Rue de la Chaussée et Chemin du Mesnil (effacement de réseaux).
- Hermanville sur Mer : Rue de Rouer et Rue du Tour de Ville (entretien voirie).
- Blainville sur Orne : Quartier République (Fin des travaux phase 1 - assainissement et aménagement).

Secteur Canal Littoral :

- Ouistreham : Place Alexandre Lofi (fin des aménagements), Boulevard Aristide Briand (travaux d'aménagement).
- Bénouville : place de la Libération (travaux d'aménagement).

Secteur Est :

- Troarn : Rue de Rouen (Fin des travaux d'aménagement), Rue Pasteur (travaux d'effacement des réseaux et d'aménagement).
- Sannerville : réfection de la chaussée et aménagements de sécurité de la rue de la libération.

Secteur Hérouville Saint-Clair :

- Rue de la Corderie (travaux d'aménagement).
- Boulevard de la Paix (entretien voirie).
- Rue du Milieu, Rue de Beaulieu et Rue du Vieux Manoir (effacement de réseaux).

Secteur Plateau Sud :

- Ifs : Rue de Bretteville (travaux d'aménagement).
- Fleury sur Orne : Rue Pasteur et Rue Cachin (travaux d'aménagement).

PARC MATÉRIEL

En 2026, deux enveloppes mutualisées à l'échelle de Caen la mer sont destinées à financer :

- L'achat de gros matériels (véhicules, engins, matériels supérieurs à 5 000 €) mutualisés à l'échelle des secteurs, voire des zones, pour un budget de 2,7 M€.
- L'acquisition du petit matériel (moins de 5 000 €) pour un budget de 320 000€.

Une enveloppe en fonctionnement d'un montant de 2,284 M€ est destinée à l'entretien du parc matériel.

MUTUALISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION HORTICOLE

La production horticole désormais mutualisée entre la zone Centre et les secteurs Canal littoral, Mondeville, Colombelles a permis la production de 70 000 végétaux (plantes annuelles, bisannuelles et vivaces).

La ligne mutualisée est de 50 000 €.

LA HAIE, UN ENJEU

Un axe majeur de travail concerne les haies. En effet, un important travail est réalisé à l'échelle de la Communauté urbaine avec les communes membres.

2025 a été marquée par la mise en œuvre du Plan de Gestion Durable de la Haie et par l'opération « plantons des haies ». Il s'agissait de permettre l'achat de jeunes plants et l'accompagnement des habitants des communes volontaires avec un objectif de 15 000 mètres linéaires de haies. Une somme de 23 000 € a été inscrite au budget pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, une subvention de la Région à hauteur de 20 000 € est actuellement attendue. Il s'agit de la dernière année de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la Haie dont la durée a été fixée à 3 ans.

En 2026, la somme de 27 000 € a été budgétisée pour poursuivre ce travail sur les haies. Aussi, la Région versera le solde de la subvention de l'appel à projets précité auquel la Communauté urbaine a répondu (subvention totale de 80 000 €).

LA PROTECTION DES HÉRISSONS

Caen la mer s'engage pour la création de routes et passages à hérissons. Le programme Piqu'en ville, compte à ce jour 14 communes volontaires, 474 passages créés et 660 jardins et espaces publics participants.

En 2026, ce programme se poursuit avec une somme de 12 000 € prévue au budget.

Distribution de haies à Thue-et-Mue en décembre 2025 © Caen la mer



LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} avril 2021, Caen la mer a repris en gestion directe l'intégralité de l'exercice de la compétence collecte des déchets et déchèteries sur l'ensemble des communes de son territoire. La gestion des déchets représente une politique publique importante pour Caen la mer, tant au regard des masses financières que du service de proximité rendu aux usagers. Le schéma directeur adopté en 2021 a décliné les 5 objectifs suivants :

1. Réduction des quantités de déchets collectés par le service public vers plus de valorisation.
2. Adaptation du service aux particularités du territoire et de l'habitat,
3. Sensibilisation et formation des usagers à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
4. Adaptation du service apporté aux professionnels,
5. Maîtrise des coûts.

Pour y répondre, le service de collecte des déchets ménagers est organisé autour de plusieurs approches :

- La collecte en porte-à-porte.
- La collecte en point d'apport volontaire (PAV).
- L'exploitation de 7 déchèteries.
- La promotion du tri à la source par notamment le compostage individuel ou partagé.
- Un accueil dédié qui a traité plus de 20 000 sollicitations en 2025.

Cette année, la collecte des déchets ménagers hors foyer est intégrée dans ce budget pour ce qui concerne :

- **Le ramassage des déchets sur voirie.**
- **Le vidage des poubelles de rue.**

En 2026, le budget proposé s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La collecte en porte-à-porte organisée en 3 secteurs géographiques :

- Pour les 2 secteurs collectés en prestation :
 - Lot 1 urbain dense représentant 2 communes (environ 50% de la population), un montant prévisionnel de marché de 5,640 M€.
 - Lot 2 périurbain et rural représentant 30 communes (28% de la population), un montant prévisionnel de marché de 5,350 M€.
- Pour le secteur collecté en régie sur 16 communes (22% de la population), un budget prévisionnel d'environ 637 200 € (hors dépenses de personnel).
 - La collecte des encombrants selon 3 dispositifs :
 - > **Une collecte régulière annuelle à présenter sur espace public.**
 - > **La collecte sur rendez-vous à présenter sur espace public moyennant une contribution usagers de 10 € (1,08 M €).**

- > **Et la collecte gratuite à domicile sur RDV pour les personnes de 75 ans et plus ou en situation de handicap (36 000 €).**

La collecte en apport volontaire sur tout le territoire pour un montant prévisionnel de 1,595 M€ dont 1,1 M€ consacrés au marché de collecte des PAV et 462 000 € pour la nouvelle collecte des PAV biodéchets (déchets alimentaires).

L'exploitation des 7 déchèteries qui accueillent les habitants de l'ensemble du territoire et de la plateforme de déchets verts de Troarn pour un budget prévisionnel d'environ 6 011 300 M€ (hors dépenses de personnel), dont 5,7 M€ sont consacrés aux marchés (transport, logistique et traitement des déchets par flux).

Les dépenses de traitement des déchets collectés en porte-à-porte et en PAV :

- 7 365 600 € environ pour les ordures ménagères.
- 496 400 € pour les encombrants (diminution liée à la baisse constante de tonnage).
- 605 800 € pour les déchets verts.
- 40 000 € pour le nouveau flux des biodéchets.

La poursuite des actions d'animation-sensibilisation

(127 000 €) avec principalement l'édition de documents de sensibilisation (calendriers, guides, flocage des bennes, signalétique) et la communication sur les nouvelles REP en déchèterie, la RS.

La collecte des déchets sur voirie : 350 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale recette est constituée du produit de la TEOM qui est estimé à 42 595 000 € avec le maintien du taux en 2026.

La tarification incitative au volume (55% de part fixe et 45% de part variable) se poursuivra sur l'ouest de la Communauté urbaine jusqu'en 2026, conformément à la réglementation et en suivant son évolution.

D'autres recettes alimentent également le budget, notamment :

- Le versement du solde du tri 2023 par le SYVEDAC : 500 000 €.
- La facturation des professionnels en déchèteries : environ 475 000 €.
- La reprise de matériaux en déchèteries : environ 200 000 €.
- Les subventions des éco-organismes : déchets issus des déchèteries (DEA, DEEE, etc.) et bornes textiles : environ 240 000 €.
- Le remboursement du SYVEDAC pour la convention d'assistance et de moyens : 145 800 €.
- Le soutien des éco-organismes Citéo et Alcome dans le plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'espace public : 1 026 000 €.

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, LES GRANDS PROJETS DE 2026 SONT :

Opérations projet :

- Etudes préalables pour l'extension des déchèteries de Bretteville l'Orgueilleuse et Ouistreham (50 000 €).

Programmes annuels :

- Acquisition de bacs roulants : 755 000 €.
- Acquisition de conteneurs à déchets PAV et abris bacs : 1 756 000 €.

- Acquisition de composteurs/bioseaux : 70 000 €.
- Travaux divers sur les bâtiments (régie et déchèteries) et points noirs : 500 000 €.
- Acquisition d'un camion BOM et renouvellement de 2 véhicules VL : 350 000€.

Des recettes d'investissement d'un montant de 600 000 € attendues notamment par Citéo pour le déploiement des PAV.



CYCLE DE L'EAU

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Si la création de la Communauté urbaine a nécessité la mise en place d'une nouvelle prospective financière 2017-2022 afin notamment d'harmoniser le montant de la redevance d'assainissement collectif sur l'ensemble de ce nouveau territoire, cette prospective a été mise à jour au regard d'éléments nouveaux :

- Changement du mode de gestion sur les territoires de Caen, Verson, Sannerville et Troarn.
- Abandon de la régie de facturation de la redevance sur Hérouville et Sannerville.
- Impact de l'extension du tramway.
- Projet relatif au traitement des boues.

Les montants retenus par cette prospective sont les suivants :

1. un prix de redevance harmonisé sur l'ensemble du territoire avec une évolution annuelle de +4% par an tant sur la part fixe que sur la part variable.
2. un montant de travaux de renouvellement fixé à 8 000 000 € / an jusqu'en 2038.
3. un renouvellement des réseaux lié à l'extension du tramway à hauteur de 13 000 000 €.
4. un projet d'incinérateur des boues d'épuration à hauteur de 48 000 000 €.

Les propositions s'élèvent à :

	2024	2025	2026	Variation
Recettes de fonctionnement	23 232 000	25 260 439	28 378 000	+12%
Dépenses de fonctionnement	9 535 549	9 884 300	9 922 240	+0,4%
Recettes d'investissement	11 202 600	8 678 394	7 826 000	-10%
Dépenses d'investissement	31 021 800	20 396 400	21 688 900	+6%

Ces propositions prennent en compte l'application des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau applicables depuis le 1^{er} janvier 2025.

En effet, depuis de cette date, la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,185 € HT du m³ et payée directement par l'abonné a été transformée par une « redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif » payée, elle, par la collectivité.

Cette nouvelle redevance est dite « incitative ». Son taux sera, en effet, minoré si la collectivité obtient un certain niveau de performance sur différentes actions à mener :

- Autosurveillance.
- Conformité réglementaire.
- Efficacité assainissement.

Ces coefficients de modulations varient de 1 à 0.3.

Les taux votés par l'Agence de l'eau sont les suivants :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,089	0,356	0,356	0,356	0,356	0,356

Il s'agit à partir de 2026 du taux maximum sur lequel s'appliquera ou non un coefficient de minoration en fonction de la performance du service.

Désormais assujettie directement, la Communauté urbaine a voté par délibération du 18 décembre 2025, le niveau de contre-valeur à 0,178 € HT et ce au regard des performances actuelles du réseau et du système d'assainissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses - 9 922 240 €

Les propositions de dépenses d'exploitation gérées par la DCE pour 2026 connaissent une quasi-stabilité par rapport à 2025 (+37 940 soit +0,4%). Les principales variations concernent les postes suivants :

- Exploitation de la STEP du Nouveau Monde : -277 000 € (diminution du coût du traitement des boues liées à la méthanisation).
- Réalisation d'inspections télévisées des réseaux (ITV) : basculement des sommes sur la section d'investissement (-91 000 €).
- Convention Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) pour la STEP de Verson : +150 000 € (révision du montant suite aux volumes constatés en 2024 et révision à 8%).
- Nouvelle redevance performance à reverser à l'Agence de l'Eau : +340 000 € (Volumes 2024 X 0,027 € HT - taux réduit 0,089 avec coefficient à 0,3 soit 12 345 000*0,027 € HT).

Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement stables.

Recettes - 28 378 000 €

La prévision de recettes 2026 est en augmentation par rapport aux inscriptions 2025 (+ 12%). Ce montant comprend la progression de la redevance assainissement de +4% représentant une recette estimée de 19 468 000 € soit une augmentation de 748 000 € par rapport à 2025 et ce, conformément à la prospective définie.

Ainsi, l'évolution des tarifs pour la redevance assainissement collectif serait la suivante (au m³ TTC / 120 m³) :

- au 01/01/2020 : 1,68 €.
- au 01/01/2021 : 1,70 €.
- au 01/01/2022 : 1,72 €.
- au 01/01/2023 : 1,79 €.
- au 01/01/2024 : 1,85 €.
- au 01/01/2025 : 1,92 €.
- au 01/01/2026 : 1,98 €.

Le prix moyen TTC de l'assainissement collectif en France est de 2,31 € TTC / m³. Pour les EPCI de plus de 100 000 habitants, le prix moyen est de 2,21 € TTC.

Les principales recettes 2026 comprennent également

- La vente de biogaz issue de la méthanisation : 2 000 000 €.
- La collecte de la redevance performance : 1 920 000 €.
- La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 2 700 000 €.

INVESTISSEMENT

La proposition budgétaire 2026 voit une augmentation des crédits demandés (+18%).

Elle s'élève à 21 688 900 € et se décompose de la façon suivante :

- Exploitation des STEP et réseaux : 3 178 900 € dont 1 000 000 € de créations de branchements en dépenses / recettes et 400 000 € pour le changement des modules membranaires à la STEP de Ouistreham (400 000 €).
- Travaux de renouvellement et de créations de réseaux : 8 020 000 €.
- Travaux de renouvellement des réseaux liés à l'extension tramway : 6 614 000 €.
- STEP DU NOUVEAU MONDE – Incinérateur : études 150 000 €.
- Opérations pour compte de tiers (équilibrées en dépenses et en recettes) : 3 726 000 €.

En ce qui concerne les dépenses de renouvellement, le programme travaux 2026 prévoit notamment des crédits de paiement à hauteur de 8 020 000 € pour les opérations de création et de renouvellement de réseaux, dont notamment :

- Verson – Verte Colline : 850 000 €.
- Carpiquet – avenue De Gaulle : 700 000 €.
- Mondeville – rue de Pasteur : 415 000 €.
- Caen – îlot Trébucien-Rue Brunet : 360 000 €.

2026 sera également consacrée à la réalisation de la phase 1 du schéma directeur d'assainissement avec 740 000 € inscrits et aux études de maîtrise d'œuvre pour la déconnection de la STEP de Ouistreham (190 000 €).

Recettes

Composées essentiellement des opérations pour compte de tiers (3 726 000 €), les recettes d'investissement concernent les subventions octroyées par l'Agence de l'eau dans le cadre du programme de renouvellement, soit 1 800 000 € estimé pour 2026 et la STEP du Nouveau monde pour 1 300 000 €. Pour retrouver l'intégralité du budget de l'assainissement collectif, se référer à la page 77.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les orientations 2026 prévoient un écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation insuffisant pour permettre au SPANC de rembourser la part de masse salariale due au budget assainissement collectif.

Comme pour le budget 2025 ce déséquilibre est lié, notamment, aux prix du marché relatif au contrôle des installations non collectives dont le coût des prestations proposé par l'unique candidat a triplé par rapport au marché précédent.

Les prix proposés ne permettent pas de dégager un excédent suffisant pour, notamment, prévoir le remboursement du budget annexe SPANC vers le Budget annexe Assainissement collectif, ce dernier prenant en charge l'ensemble de la masse salariale (établi à hauteur de 110 000 € au terme de la comptabilité analytique).

Malgré l'étude de mode de gestion et le lancement d'un marché commun assainissement collectif / non collectif afin de susciter le maximum de concurrence et faire baisser les coûts, la marge nécessaire pour atteindre le financement nécessaire de la charge RH n'est pas atteinte.

Pour 2026, il est proposé de maintenir les tarifs actuels.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent les prestations de contrôle de conformité (88 100 € comprenant notamment contrôle de bon fonctionnement) payées dans le cadre du marché de prestations de services.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes sont constituées des prestations payées par les abonnés selon les tarifs votés par le conseil communautaire. Ces tarifs, votés en 2017, connaissent une clause de révision (+17 % base au 1^{er} juillet 2017).

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les seules recettes et dépenses d'investissement concernent les versements (dépenses) auprès des abonnés des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (recettes) pour un montant de 90 000 €.

EAUX PLUVIALES (BUDGET PRINCIPAL)

En ce qui concerne la compétence pluviale, les niveaux de dépenses de fonctionnement et d'investissement se précisent suite au changement de mode de gestion intervenu sur Caen au 1^{er} janvier 2023. La société prestataire s'est adaptée aux demandes de la collectivité lors de l'année 2024 permettant un niveau plus élevé des prestations. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles se concentrent, pour la DCE, principalement sur 3 chantiers : Rues Montagne et Tranchant à Démouville, rue Herbline et le bassin Joffre à Ouistreham.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement demandées sont les suivantes :

- Entretien Pluvial : 243 000 €.
- Pluvial – Etude : 5 200 €.
- Pluvial – Divers : 5 200 €.

Les propositions 2026 en dépenses de fonctionnement sur la compétence pluviale sont en diminution par rapport à l'exercice 2025. En effet, de 562 460 € en 2025, les propositions budgétaires 2026 s'élèvent à 253 400 €, soit une diminution de 50 %.

Cette diminution concerne l'entretien du pluvial (entretien des postes, hydrocurage des réseaux, nettoyage des décantations des avaloirs, reconnaissance des ouvrages après orage) sur l'ensemble du territoire de la CU pour lequel il est demandé un montant de 243 000 € pour 2026 (340 000 € en 2025).

Alors que l'année 2023 était marquée par des difficultés d'exécution de la part de la société prestataire qui ne pouvait répondre à l'ensemble des demandes, 2024 et 2025 ont vu une nette amélioration dans l'exécution des prestations. Une demande de budget supplémentaire a, ainsi, été réalisée en 2024 avec l'inscription de 90 000 € supplémentaire pour atteindre un niveau de 340 000 €. Le retard accumulé dans l'exécution des prestations a été ainsi compensé et les inscriptions budgétaires reviennent ainsi au niveau de 2024.

La ligne étude correspond à une analyse de profil de vulnérabilité des eaux de baignade (5 200 €).

Par ailleurs, la diminution sur cette ligne correspond au basculement des dépenses d'ITV (132 000 €) en investissement, qui après étude se révèlent, en effet, être, pour la plupart, suivies de travaux.

Enfin, la ligne Divers correspond à des adhésions aux réseaux France Digues (1 500 €- association qui a pour objectif de structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire d'ouvrages de protection contre les inondations. Elle sert également de plateforme d'échanges techniques et de formation pour ses membres) et au CEPRI (3 700 € - Centre Européen de Prévention du Risque Inondation).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 1 087 000 €.

Ce montant comprend notamment :

- Pluvial - Frais d'études : 252 000 €.
- Pluvial - Travaux : 672 000 €.
- Matériels réseaux : 5 000 €.
- Créations de branchements : 70 000 €.
- Fourniture de tampons : 35 000 €.
- Mise à niveau de tampons : 10 000 €.
- Réparation de branchements : 8 000 €.
- Travaux sur réseau EPL inférieur à 12 ml (réparation, modification, chemisage...) : 35 000 €.

Les études concernent :

- Les prestations d'inspections télévisées des réseaux (ITV), initialement en fonctionnement, pour 132 000 €.
- La géolocalisation des réseaux pour 120 000 €.

Les travaux proposés (672 000 €) sont les suivants :

- Réseau EPL Ilot Trébucien à Caen : 96 000 €.

- Rue Stockholm à Colombelles : 12 000 €.
- Rue de la Montagne et Tranchant à Démouville : 102 000 €.
- Rue Herbline à Ouistreham : 132 000 €.
- Bassin Joffre à Ouistreham : 300 000 €.
- Lac Citis à Hérouville Saint-Clair : 30 000 €.

Les autres dépenses concernent des dépenses récurrentes d'investissement (branchements, tampons, fourniture et mise à niveau), travaux ponctuels sur réseaux.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de la compétence pluviale correspondent au remboursement par les abonnés des branchements réalisés (70 000 €).

GEMAPI (BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération en date du 29 septembre 2022, la Communauté urbaine a décidé d'instituer une taxe GEMAPI à compter de l'exercice 2023 et ce, sur la base d'une prospective financière 2023/2030. Avant de définir une politique globale quant à l'exercice de cette compétence, la Communauté urbaine a d'abord fait le choix de s'appuyer sur des structures existantes, compétentes sur leurs zones géographiques respectives.

Ainsi, pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA), la collectivité participe à des démarches intercommunales réparties sur son territoire :

- Le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD).
- L'Entente intercommunale du bassin versant de l'Odon.

Par ailleurs, à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations (SMLCI), au 1^{er} janvier 2025, le budget sur la compétence GEMAPI a connu certaines modifications dans les inscriptions budgétaires. En effet, la Communauté urbaine, depuis cette date, a repris l'intégralité du passif et de l'actif de ce syndicat. Ainsi, tant les recettes que les dépenses, fonctionnement et investissement, sont impactées.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à 263 900 €.

Ce montant comprend :

- Subvention Agence de l'eau : 142 400 €.
- Subvention Bassin versant de l'Odon : 48 000 €.
- Participation Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge Animation PAPI : 5 300 €.
- Participation Etat Animation PAPI : 60 200 €.
- Participation Département GEMAPI : 7 200 €.

La dissolution du SMLCI a entraîné la disparition de la participation de ce syndicat (28 000 €) au poste d'ingénieur mis à disposition à mi-temps pour les besoins de la Communauté urbaine.

Les subventions de l'Agence de l'Eau concernent les dépenses suivantes :

- Prise en charge de 80% des travaux érosion et ruissellement sur domaine privé.

- Prise en charge de 80% des travaux d'entretien sur le bassin versant de l'Odon.

Les autres recettes sont composées :

- Participation d'un montant total de 5 300 € de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge qui recouvre un financement du poste en charge de la mission (PAPI) au sein de la DCE à hauteur 3 500 €, des participations au programme de communication du Programme d'Etudes Préalable (PEP) pour 400 € et du PAPI pour 1 400 €.
- Participation d'un montant total de 60 200 € de l'Etat qui recouvre un financement du poste en charge de la mission (PAPI) à hauteur 42 000 €, des subventions aux opérations de communication du PEP et à l'étude de ruissellement dans le cadre du PEP pour 18 000 €.
- Subvention du Département à hauteur de 7 200 € pour la réalisation du diagnostic territorial de vulnérabilité et de l'étude de suraléa.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à 273 600 €.

Ce montant comprend :

- Etudes : 75 000 €.
- Participation Entente bassin versant Odon : 2 600 €.
- Participation bassin de la Dives : 21 000 €.
- PNA Entretien des digues : 5 500 €.
- PNA remboursement de frais : 4 500 €.
- Digue ASA Hermanville : 5 000 €.
- Travaux bassin versant de l'Odon : 60 000 €.
- Erosion ruissellement domaine privé : 100 000 €.

Les dépenses de fonctionnement « historiques » (avant dissolution SMLCI) de la compétence GEMAPI sont en augmentation de 27% par rapport à l'exercice 2025 due notamment aux différentes études à mener dans le cadre du Programme d'Etudes Préalable (PEP) pour 75 000 € et décomposée de la façon suivante :

- Communication PEP = 6 000 €.
- Etude pour plan communication = 21 000 €.
- PEP - Etude DICRIM = 12 000 €.
- PEP - étude de suraléa = 36 000 €.

Les autres dépenses 2026 d'un montant total de 344 000 € concernent la reprise des données de l'ex SMLCI à savoir

- Ex SMLCI-Maintenance : 30 000 €.
- Ex SMLCI-Honoraires : 15 000 €.
- Ex SMLCI-Réceptions : 10 000 €.
- Ex SMLCI-Frais de télécommunications : 12 000 €.
- Ex SMLCI-Entretien et réparation : 40 000 €.
- Ex SMLCI-Etudes diverses : 67 000 €.
- Ex SMLCI-Contrats de prestations : 140 000 €.

L'intégration du SMLCI a entraîné une augmentation des dépenses de fonctionnement de 24% par rapport à l'exercice 2024. Après 7 mois d'exercices via la CU, la prévision 2026 est en baisse de 39%. Certaines sommes sont encore à évaluer sur un ou plusieurs exercices (notamment Entretien et réparation estimés à 40 000 € / an).

Il est à noter qu'en fonction de l'avancement des études et des aléas liés aux crues, une demande de budget supplémentaire sera susceptible d'être réalisée afin d'intégrer au budget les éléments suivants :

- Etude prédisposition ruissellement à hauteur de 78 000 € subventionnée à 50% par l'Etat, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon et par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.
- Etude « Plauderie » à hauteur de 40 000 €.
- Une augmentation de 75 000 € de provision pour d'éventuelles crues fin 2026.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont essentiellement composées des subventions de l'AESN et de l'Etat via le fond Barnier :

- Etat pour 176 400 € de subvention pour les études et travaux sur les systèmes d'endiguement (40%), sur les digues d'Hermanville et de Colombelles (50%).
- Département pour 117 300 € de subvention pour les frais d'études Caen Prairie, Caffarelli, batardeaux de Louvigny, travaux de digue sur les communes d'Hermanville et de Colombelles.
- Agence de l'Eau : 104 000 € pour des travaux divers (Dan), l'étude hydraulique prévue sur Ciron-Rosel et l'étude de Restauration de Continuité Ecologique sur la Seulles.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses proposées sont les suivantes :

Désignation	Montant	Observations
Travaux divers - GEMAPI	192 000	7 000 € : provision pour 2 clapets à installer/changer 70 000 € : travaux batardeaux digue Hermanville 15 000 € : travaux confortement digue de Colombelles 100 000 € : Travaux pont cadre Biéville sur Dan
GEMAPI - Frais d'études	211 000	Etude hydraulique Ciron-Rosel : 60 000 € Etude RCE Seulle : 50 000 € PEP Etude instrumentation hydrologique : 15 000 € Etude hydraulique bassin Venoix : 41 000 € Etude hydraulique BVO : 45 000 €
GEMAPI - Frais d'études (ex SMLCI)	106 000	Frais d'études Caen Prairie : 70 000 € Frais d'études Calix Caffarelli : 36 000 €
GEMAPI - Acquisition matériel informatique (ex SMLCI)	4 000	Provisions pour défaillance
GEMAPI - Réparations et travaux (ex SMLCI)	160 000	Ex SMLCI- travaux batardeaux Louvigny + réparation fontis = 150 000 € Ex SMLCI- Clôture batardeaux Presqu'ile et Maresquier = 10 000 €
GEMAPI - Frais d'études	211 000	Etude hydraulique Ciron-Rosel : 60 000 €
GEMAPI - Ex SMLCI - matériels et outils techniques	10 000	Pose d'échelles de crues dans le cadre du PEP
TOTAL	683 000 €	

Pour retrouver l'intégralité du budget GEMAPI, se référer à la page 63.

